

Dundee  
Elgin  
Franklin  
Godmanchester

Havelock  
Hinchinbrooke  
Howick  
Huntingdon

Ormstown  
Saint-Anicet  
Saint-Chrysostome  
Sainte-Barbe  
Très-Saint-Sacrement



## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE 2017-2021



MRC du  
**HAUT-SAINT-LAURENT**

Adopté le 22 mars 2017

ISBN 978-2-9815245-9-1

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

## **ÉQUIPE DE TRAVAIL**

### **RÉALISATION DU PDZA**

#### **Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

Mme Louise Lebrun, Préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Barbe  
M. Denis Henderson, Vice-préfet de la MRC et maire de Havelock  
Mme Jean Armstrong, Mairesse de Dundee  
Mme Deborah Stewart, Mairesse d'Elgin  
Mme Suzanne Yelle Blair, Mairesse de Franklin  
M. Pierre Poirier, Maire de Godmanchester  
Mme Carolyn Cameron, Mairesse de Hinchinbrooke  
M. Richard Raithby, Maire de Howick  
M. André Brunette, Maire de Huntingdon  
M. Chrystian Soucy, Maire d'Ormstown  
M. Alain Castagner, Maire de Saint-Anicet  
M. Gilles Dagenais, Maire de Saint-Chrysostome  
M. François Rochefort, Maire de Très-Saint-Sacrement

#### **L'équipe de travail de la MRC affectée à la réalisation du PDZA**

##### **Coordination**

M. François Landreville, Directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Céline Lebel, Coordinatrice à l'aménagement du territoire

##### **Rédaction**

M. Alexandre Racicot, Chargé de projet – PDZA  
Mme Anna Potapova, Agente de développement agroalimentaire  
Mme Esperanza La Rotta, Technicienne en géomatique  
Mme Anick Lacroix, Coordinatrice aux communications  
Mme Carole Boutin, Secrétaire aux documents législatifs

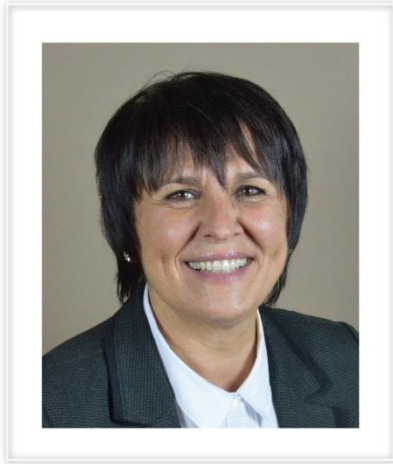
##### **Membres du comité directeur**

Mme Louise Lebrun, Préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Barbe  
M. Denis Henderson, Maire de Havelock et membre du CCA  
Mme Carolyn Cameron, Mairesse de Hinchinbrooke et membre du CCA  
M. François Landreville, Directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Florence Bérard, Directrice générale du CLD du Haut-Saint-Laurent  
Mme Céline Lebel, Coordinatrice à l'aménagement du territoire  
M. Michel Hébert, Président du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent et membre du CCA

## **Membres du comité technique**

Mme Carolyn Cameron, Mairesse de Hinchinbrooke et membre du CCA  
M. Denis Henderson, Maire de Havelock et membre du CC A  
M. François Rochefort, Maire de Très-Saint-Sacrement et membre du CCA  
M. Michel Hébert, Président du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent et membre du CCA  
Mme Céline Raby, Vice-présidente du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent et membre du CCA  
M. Marius Trépanier, Agriculteur et membre du CCA  
Mme Céline Lebel, Coordinatrice à l'aménagement du territoire  
Mme Anna Potapova, Agente de développement agroalimentaire  
M. Daniel-Joseph Chapdelaine, Conseiller aux opérations régionales et à l'aménagement du territoire, MAMOT  
Mme Évelyne Sorel, Conseillère en aménagement et environnement, UPA Montérégie  
Mme Mélissa Normandin, Conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ  
Mme Évelyne Vouligny, Conseillère en aménagement et développement rural, MAPAQ  
Mme Josiane Carrière, Secrétaire du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent  
M. André Dubois, Membre du CCA

## MOT DE LA PRÉFÈTE



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Je parle au nom des treize maires et mairesses de la MRC du Haut-Saint-Laurent en vous confiant que c'est avec un immense plaisir que nous vous présentons le tout premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Haut-Saint-Laurent, adopté par le Conseil de la MRC, le 15 mars 2017.

En considérant que 94 % de notre territoire est situé en zone agricole, dont une portion de 34 % sous couvert forestier, il est évident que l'agriculture fait intrinsèquement partie de la vie des citoyens du Haut-Saint-Laurent et qu'il est primordial de protéger et de

faire fructifier **cette richesse inestimable qui imprègne nos paysages, notre économie et notre identité.**

Dans ce contexte, le rôle des treize élus représentant la MRC consiste à considérer le **développement durable de la zone agricole du Haut-Saint-Laurent** lors de toute décision adoptée par le Conseil de la MRC. Le PDZA est donc, non seulement, un outil consultatif précieux pour les élus, puisqu'il dresse un portrait des réalités et des enjeux agricoles régionaux actuels, mais c'est aussi un plan d'action sur cinq ans qui favorisera le développement de la zone agricole, **tel que désiré par le milieu.**

C'est en effet en consultant le milieu agricole, par invitation à tous les producteurs, que le présent Plan a été élaboré. Les données des sondages et des consultations publiques, bilingues, ont été colligées par le chargé de projet, puis retravaillées en comité afin de faire ressortir les points forts, les faiblesses, les atouts, les enjeux et les orientations du secteur.

Les produits agricoles provenant du Haut-Saint-Laurent sont, sans contredit, remarquables, variés et distinctifs, mais il reste encore beaucoup à faire afin **d'optimiser la totalité du potentiel agricole sur le territoire et de se doter d'une relève qui saura répondre aux défis de demain.**

Alors, à l'instar des producteurs agricoles, retroussons nos manches et travaillons ensemble à cultiver nos ressources, à faire fleurir le potentiel de notre région et à en récolter les fruits.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louise Lebrun'.

Louise Lebrun  
Préfète



## TABLE DES MATIÈRES

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	<b>1</b>
1.1	QU'EST-CE QU'UN PDZA ? .....	1
1.2	OBJECTIFS VISÉS PAR LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT .....	1
1.3	DÉMARCHE DE CONCERTATION ET DE RÉALISATION .....	2
1.3.1	La réalisation .....	2
1.3.2	Les consultations publiques.....	2
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>PEUPELEMENT ET OCCUPATION DU TERRITOIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>PORTRAIT</b> .....	<b>7</b>
3.1	PORTRAIT PHYSIQUE DU TERRITOIRE .....	7
3.1.1	Localisation de la MRC .....	7
3.1.2	Relief et topographie .....	11
3.1.3	Climat.....	11
3.1.4	Changements climatiques .....	17
3.1.5	Caractéristiques et potentiel des sols agricoles .....	17
3.1.6	Hydrographie.....	23
3.1.7	Milieus humides .....	23
3.1.8	Couvert forestier .....	27
3.1.9	Écosystèmes forestiers exceptionnels .....	39
3.1.10	Conservation de milieux naturels .....	40
3.1.11	Règlementation municipale relative à l'abattage d'arbres .....	40
3.2	PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE .....	43
3.2.1	Démographie.....	43
3.2.2	Scolarité.....	45
3.2.3	Emploi et économie locale.....	45
3.2.4	Le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse .....	46
3.2.5	Revenu d'emploi moyen de la MRC.....	47
3.2.6	Entreprises et économie locale .....	48
3.3	CARACTÉRISTIQUES ET PLANIFICATION DE LA ZONE AGRICOLE.....	49
3.3.1	Lois et règlements en matière d'agriculture .....	49
3.3.2	Superficie de la zone agricole .....	50
3.3.3	Demandes d'autorisation, d'inclusion et d'exclusion en territoire agricole .....	55
3.3.4	Demandes à portée collective .....	57
3.3.5	Morcellement foncier .....	61
3.3.6	Orientations figurant au schéma d'aménagement et de développement révisé .....	62
3.3.7	Grandes affectations du territoire .....	63
3.4	PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES .....	68
3.4.1	Évolution des activités agricoles dans la MRC du Haut-Saint-Laurent.....	68
3.4.2	Production animale.....	72
3.4.3	Production végétale.....	73
3.4.4	Acériculture .....	75
3.4.5	Production biologique .....	76
3.4.6	Exploitation forestière .....	78
3.4.7	Revenu agricole .....	79
3.4.8	Richesse foncière.....	82
3.4.9	Valeur des terres agricoles.....	84

3.5	PORTRAIT DES EXPLOITANTS, DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA RELÈVE AGRICOLE .....	86
3.5.1	Âge des exploitations agricoles, identité linguistique et situation de la relève .....	86
3.5.2	Établissement de la relève .....	88
3.5.3	Formation, perfectionnement et accompagnement de la main-d'œuvre.....	89
3.5.4	Infrastructures de soutien aux entreprises agroalimentaires .....	90
3.6	TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE .....	94
3.6.1	Transformation à la ferme .....	94
3.6.2	Entreprises de transformation .....	95
3.7	MISE EN MARCHÉ.....	96
3.7.1	Commercialisation.....	96
3.7.2	Mise en marché de proximité .....	97
3.7.3	Marché fermier du comté de Huntingdon.....	99
3.8	AGROENVIRONNEMENT ET AGROFORESTERIE .....	99
3.8.1	Pratiques agroenvironnementales .....	100
3.8.2	L'agroforesterie.....	103
3.8.3	Procédure d'entretien des cours d'eau .....	103
3.9	DIMENSION SOCIALE DE L'AGRICULTURE .....	104
3.9.1	Paysages d'intérêts patrimoniaux et patrimoine bâti .....	104
3.9.2	Événements à caractère agricole .....	106
3.9.3	Identification des friches.....	106
3.9.4	Sécurité alimentaire.....	107
	<b>CHAPITRE 4 DIAGNOSTIC .....</b>	<b>109</b>
4.1	LES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES .....	110
4.2	ENJEUX ET PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT .....	118
	<b>CHAPITRE 5 VISION.....</b>	<b>121</b>
5.1	ÉNONCÉ DE VISION .....	121
	<b>CHAPITRE 6 PLAN D'ACTION .....</b>	<b>123</b>
6.1	MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION.....	123
6.2	PLAN D'ACTION .....	125

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Rôles et mandats des différents comités du PDZA .....	131
Annexe 2	Sommaire des dispositions réglementaires relatives à l'abattage d'arbres par municipalité .....	132
Annexe 3	Nombre d'unités animales .....	133
Annexe 4	Résultats Atelier 1 Vision.....	134

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Superficies forestières des différentes MRC de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, 2001 .....	28
Tableau 2	Nombre de parcelles boisées en fonction de leur superficie .....	33
Tableau 3	Stades de développement et composition du couvert forestier de la MRC .....	33
Tableau 4	Population par municipalité .....	44
Tableau 5	Demandes globale de main-d'œuvre dans la MRC et la Montérégie .....	47
Tableau 6	Comparaison des revenus moyens d'emploi des particuliers et des travailleurs agricoles.....	48
TABLEAU 7	Superficie de la zone agricole par municipalité .....	51
Tableau 8	Sommaire des demandes d'inclusion et d'exclusion, 1979-2015.....	55
Tableau 9	Sommaire des demandes d'autorisation, 1979-2015 .....	56
Tableau 10	Nombre de lots en zone agricole par municipalité, par classes de superficie .....	61
Tableau 11	Usages permis au schéma d'aménagement et de développement révisé en fonction des affectations .....	67
Tableau 12	Nombre d'exploitations agricoles et leur superficie .....	68
TABLEAU 13	Répartition des exploitations agricoles selon leur superficie en 2013.....	69
Tableau 14	Ventilation par municipalités du potentiel acéricole (175 entailles/ha et +), 2001 .....	75
Tableau 15	Nombre d'entreprises, d'entailles, taille des entreprises et contingent d'Étenu par MRC en Montérégie Ouest, 2015.....	76
Tableau 16	Évolution des volumes de bois récoltés dans les forêts de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent entre 2001 et 2005 selon les déclarations des industriels .....	78
Tableau 17	Nombre d'EAE, revenu total par MRC et revenu moyen – Montérégie .....	79
TABLEAU 18	Évolution des revenus entre 2004 et 2010 par production .....	80
Tableau 19	Répartition des exploitations par strate de revenu entre 2004 et 2010 (%) .....	80
Tableau 20	Richesse foncière uniformisée de la MRC du Haut-Saint-Laurent (2015) .....	83
Tableau 21	Valeur régionale moyenne des terres en culture et agricoles transigées en 2012 et 2013 au Québec* .....	84
Tableau 22	Répartition des exploitants par strates d'âge et municipalités .....	87
Tableau 23	Nombre d'exploitations déclarant une production biologique selon l'âge des membres et l'activité principale.....	89
Tableau 24	Utilisation des services conseils par les producteurs de la MRC du Haut-Saint-Laurent, 2013-2015 .....	91
Tableau 25	Nombre d'établissements de transformation (2011) .....	95
Tableau 26	Nombre d'établissements de commerce au détail dans la MRC.....	97
Tableau 27	Nombre d'exploitations pratiquant une mise en marché à la ferme, par catégorie .....	97
Tableau 28	Projets découlant de problématiques inscrites au Plan d'action de l'approche régionale .....	102
Tableau 29	Aides Prime-Vert pour la MRC du Haut-Saint-Laurent, 2008-2013.....	102
Tableau 30	Entretien de cours d'eau dans la MRC du Haut-Saint-Laurent de 2009 à 2013.....	104

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	Écosystèmes forestiers exceptionnels de la MRC .....	40
Figure 2	Emplois par secteur d'activité économique .....	45
Figure 3	Nombre d'exploitations réparties selon la production principale (2010).....	70
Figure 4	Taux d'occupation de la zone agricole par les EAE, par municipalité .....	71
Figure 5	Répartition des unités animales par type de production dans la MRC et la Montérégie, 2010 .....	73
Figure 6	Répartition des cultures par superficie, MRC et Montérégie, 2010 .....	74
Figure 7	Répartition des exploitation en production biologiques .....	77
Figure 8	Proportion des exploitants déclarant du travail non agricole rémunéré selon le nombre d'heures effectuées par semaine – MRC du Haut-Saint-Laurent et Montérégie .....	81
Figure 9	Valeur foncière et capital agricole, 2011 .....	82
Figure 10	Répartition des exploitants en fonction de l'âge (2011).....	86
Figure 11	Répartition des exploitations dont le membre principal a moins de 40 ans selon l'activité principale .....	88
Figure 12	Statistiques relatives à des pratiques agroenvironnementales (2010) .....	100

## LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation de la MRC .....	9
Carte 2	La topographie.....	13
Carte 3	Les unités thermiques maïs .....	15
Carte 4	Les dépôts de surface.....	19
Carte 5	Les classes ARDA.....	21
Carte 6	Les bassins versants .....	25
Carte 7	Les milieux humides .....	29
Carte 8	Les aires de concentration du cerf de Virginie.....	31
Carte 9	Les parcelles boisées et potentiel acéricole .....	35
Carte 10	Le potentiel acéricole et les secteurs agricoles forestiers .....	37
Carte 11	Les aires de conservations .....	41
Carte 12	La zone agricole .....	53
Carte 13	Les îlots déstructurés à l'agriculture et Secteurs agricoles forestiers.....	59
Carte 14	Les affectations agricoles .....	65

## LISTE DES ACRONYMES

CCA	Comité consultatif agricole
CCAE	Clubs-conseils en agroenvironnement
CLD	Centre local de développement
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRFA-MO	Collectif régional en formation agricole de la Montérégie-Ouest
CUMA	Coopérative d'utilisation de la machinerie agricole
CUMO	Coopérative d'utilisation de la main-d'œuvre agricole
EAE	Exploitation agricole enregistrée
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
HA	Hectare
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PAF	Plan d'aménagement forestier
PAJ	Place aux jeunes
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SCABRIC	Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay
UA	Unité animale
UPA	Union des producteurs agricoles
UTM	Unité thermique maïs
ZIP	Zone d'intervention prioritaire



## **CHAPITRE 1 MISE EN CONTEXTE**

Reconnaissant le caractère exceptionnel du territoire et des activités agricoles, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lançait en 2008 une démarche de planification de la zone agricole à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC). La mise en place de projets pilotes de plans de développement de la zone agricole (PDZA) s'étant avérée positive, la MRC du Haut-Saint-Laurent s'engage à son tour dans la réalisation de son premier PDZA afin de reconnaître l'importance de l'agriculture comme vecteur de développement social, économique et environnemental de son territoire. Le caractère structurant du secteur agricole pour la MRC du Haut-Saint-Laurent se manifeste notamment par les retombées économiques positives pour l'ensemble de la communauté, par l'utilisation de ces ressources, l'aménagement du territoire, l'environnement et les paysages.

### **1.1 QU'EST-CE QU'UN PDZA ?**

Selon le MAPAQ, le PDZA est « un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC, en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu et fait état des actions que l'on choisit de réaliser. »

Le PDZA vise ainsi à soutenir les initiatives locales afin de favoriser le développement et le dynamisme des activités agricoles et améliorer la qualité de vie du milieu. Le PDZA, à titre d'outil de planification territoriale, est complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé et peut contribuer à l'enrichir. Enfin, le PDZA est constitué d'un plan d'action qui identifie des actions concrètes et des échéanciers qui stimuleront le développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC.

### **1.2 OBJECTIFS VISÉS PAR LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

La MRC du Haut-Saint-Laurent, par cette démarche, entend d'abord mieux connaître la zone, les producteurs et les activités agricoles sur son territoire. Cette connaissance accrue conduira ensuite à une meilleure prise en compte des préoccupations et aspirations des producteurs agricoles qui occupent 94 % du territoire de la MRC. De manière plus spécifique, cette démarche mènera à une planification plus précise et détaillée de la zone agricole. Essentielle pour la MRC, elle s'avère être une étape préalable à la révision du schéma d'aménagement et de développement. De manière plus générale, l'élaboration du PDZA devrait favoriser une occupation du territoire plus dynamique et harmonieuse ainsi que la protection du territoire et des activités agricoles.

## 1.3 DÉMARCHE DE CONCERTATION ET DE RÉALISATION

### 1.3.1 La réalisation

La réalisation d'un PDZA permettra de favoriser le développement du plein potentiel agricole de la MRC. Ce but ne saurait être atteint sans la participation active des différents acteurs du milieu. C'est ainsi que la MRC du Haut-Saint-Laurent a fait appel à trois comités, soit un comité directeur, un comité de rédaction et un comité technique. Le rôle et le mandat de ces trois comités, formés dès les premiers instants de la démarche, sont présentés à l'annexe 1.

La MRC a planifié le démarrage du PDZA au courant de l'été 2015. Sa réalisation est soutenue financièrement à hauteur de 40 000 \$ par le MAPAQ dans le cadre de l'accord Canada-Québec *Cultivons l'avenir 2*. Cet accord vise à soutenir des initiatives stratégiques en innovation, compétitivité et développement des marchés, tant au bénéfice du secteur agricole que celui du secteur de la transformation alimentaire. Grâce à cet accord, la MRC a pu procéder à l'embauche d'un chargé de projet affecté à la réalisation du PDZA. Le portrait a été réalisé à l'automne 2015 et finalisé à l'hiver 2016. Par la suite, des tables sectorielles, au courant de l'hiver 2016 et un sondage, réalisé à l'été 2016, ont mené à l'élaboration du diagnostic et à l'établissement de la vision concertée lors de l'automne 2016. Enfin, le plan d'action a été construit à l'automne 2016 et validé à l'hiver 2017. Le document final du PDZA a été déposé au printemps 2017. L'ensemble de la démarche s'est avéré être un processus itératif, marqué par un aller-retour entre le portrait et le diagnostic.

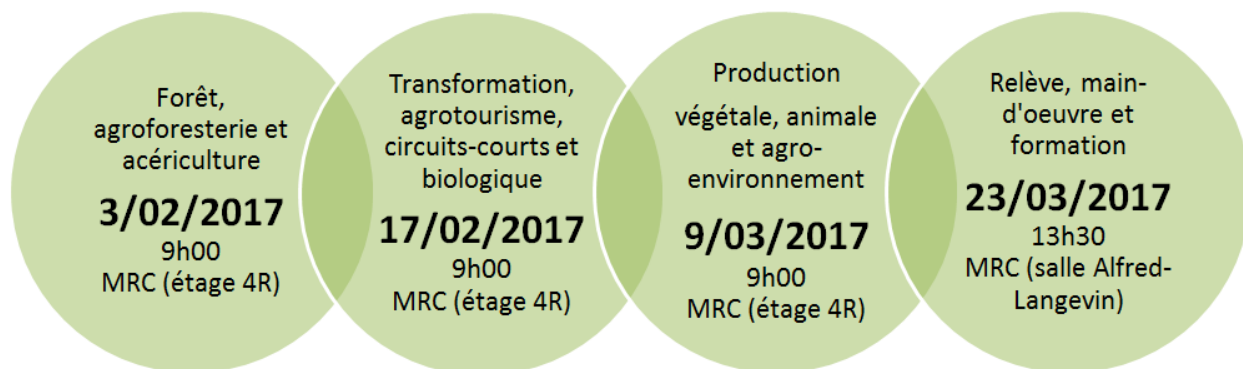


### 1.3.2 Les consultations publiques

Un premier contact public a été établi lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent en février 2016. Cela a été l'occasion pour le chargé de projet de présenter les travaux réalisés depuis le début de la démarche et d'inviter les participants aux tables de discussion qui suivraient.

Quatre tables de discussion ont été organisées à l'hiver 2016. Ces tables de discussion interpellaient les producteurs eux-mêmes, mais aussi différents intervenants du domaine agricole et de la société civile (ingénieurs forestiers, élus, organismes de protection de l'environnement, intervenants des ministères, CCAE, etc.). Une vingtaine de personnes ont participé à chacune des tables. Ces tables avaient plusieurs objectifs : présenter les faits saillants du portrait, les valider et les compléter au besoin et réaliser une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM), devant mener à l'élaboration du diagnostic. Les comptes rendus ainsi que les analyses FFOM sont disponibles sur le site web de la MRC<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> [www.mrchsl.com/PDZA](http://www.mrchsl.com/PDZA)



Le club agroenvironnemental du Bassin Laguerre a également été consulté lors de son assemblée annuelle, en mars 2016. Une dizaine de participants ont pu s'exprimer sur des aspects relatifs à l'agroenvironnement.

Bien que de nombreux intervenants aient eu la chance de s'exprimer lors de ces tables, il s'est avéré nécessaire d'élargir le processus de consultation. En collaboration avec le MAPAQ et le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent, la MRC a donc entrepris, au printemps 2016, d'élaborer un sondage postal destiné à recueillir les perceptions, les intérêts et les commentaires d'un plus grand nombre de producteurs agricoles de la MRC. L'objectif était de valider certains éléments du portrait et certains éléments recueillis lors des tables de discussion. Le sondage a été transmis à l'ensemble des 603 entreprises agricoles enregistrées de la MRC (en 2016). Au total, 116 producteurs ont répondu à cette consultation, soit une proportion de 19 %. Parmi ceux-ci, 34 étaient des producteurs en grandes cultures (maïs/soya) et 38 des producteurs laitiers. Les résultats du sondage ont été compilés en août 2016 et intégrés à la section diagnostic. Les résultats complets du sondage ainsi que le questionnaire postal sont également disponibles sur le site web de la MRC<sup>2</sup>.

Certains résultats du sondage ont pu être présentés lors du congrès d'automne du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent, le 9 septembre 2016. Cette soirée, à laquelle participaient 57 personnes, a également été l'occasion de lancer une invitation pour la séance de consultation publique portant sur la vision et le plan d'action, organisée le 13 décembre 2016.

Le grand forum du 13 décembre 2016 a réuni une quarantaine de participants, dont plus de 25 producteurs agricoles, 10 élus et 11 partenaires. Centré sur deux ateliers, le forum avait pour but de permettre à chacun de participer à la démarche du PDZA. Spécifiquement, les deux ateliers visaient à élaborer un énoncé de vision sur le futur de l'agriculture au sein de la MRC, à définir certains enjeux prioritaires et à déterminer des pistes d'action pour mettre en œuvre le PDZA.

<sup>2</sup> [www.mrchsl.com/PDZA](http://www.mrchsl.com/PDZA)

Les ateliers du grand forum ont pu être élaborés à partir des diverses activités de consultation réalisées depuis le début de la démarche. À partir du sondage, du diagnostic et des enjeux (voir section 4.2), quatre thèmes ont été choisis par le comité afin de structurer le premier atelier portant sur la vision et quatre autres thèmes ont été formulés pour le deuxième atelier.

Le premier atelier consistait en un exercice visant à choisir deux énoncés parmi un ensemble pour chacun des quatre thèmes retenus par le comité technique. Ces choix (voir annexe 4) ont ensuite servi à la formulation, toujours par le comité technique, d'un énoncé de vision (voir section 5.1).

Le second atelier présentait une série d'enjeux regroupés par thèmes. Les participants étaient invités à réfléchir à ces enjeux et à formuler des pistes d'action afin d'y répondre. La compilation des résultats de cette activité s'est traduite par l'élaboration, en comité technique, du plan d'action du PDZA.

## CHAPITRE 2 PEUPLEMENT ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Si le développement officiel de la région débute sous le régime anglais (1760-1840), des recherches archéologiques révèlent l'établissement du plus ancien village amérindien connu au Québec dès 1320 (site McDonald) et du plus important village amérindien en termes de superficie (site Droulers). Ainsi, bien avant l'arrivée des colons, le territoire était déjà occupé.

Sous le régime français (1535-1760), la concession par le Roi de France, en 1729, d'un vaste territoire qui s'étend à l'ouest de la seigneurie de Châteauguay jusqu'à l'actuelle Montée Seigneuriale (hameau de Dewittville, Godmanchester/Hinchinbrooke) aux frères Charles et Claude de Beauharnois de Beaumont, marque un autre volet de l'histoire du Haut-Saint-Laurent. Ce territoire prit le nom de Seigneurie de Beauharnois. Il connut peu d'habitation avant 1800, hormis quelques Canadiens français et squatters américains.

C'est au début du 19<sup>e</sup> siècle que le développement de la région s'amorce avec l'arrivée d'immigrants écossais, irlandais et américains. Reconnaisant rapidement la possibilité d'exploiter la puissance hydraulique générée par les eaux des rivières Châteauguay, Trout et des Anglais, les pionniers s'établissent majoritairement en bordure de cours d'eau (Huntingdon est fondée en 1848; Dundee, Saint-Anicet, Godmanchester, Elgin et Hinchinbrooke sont fondées en 1855). Le commerce de la potasse et du bois, l'agriculture, la construction de chemins de fer et l'exploitation de dépôts argileux sont alors les principales activités économiques du Haut-Saint-Laurent. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, on retrouve même à Ormstown le centre québécois de l'industrie de la brique<sup>3</sup>.

L'agriculture se développa véritablement autour des années 1825 et fut initialement concentrée sur les dépôts morainiques pierreux, où le sol était mieux drainé que sur la plaine argileuse. Dans cette région, l'agriculture se déploya à son plus fort dans le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle. Domon et Bouchard (2007) montrent, en effet, que les superficies cultivées atteignirent 83 % du territoire total de la municipalité de Godmanchester en 1891. Autour des années 1950, les activités agricoles furent concentrées sur la plaine argileuse et les terres originellement cultivées furent abandonnées à l'état de friches. Dans les années 1975-1980, l'agriculture s'intensifia sur la plaine argileuse et les fermes laitières firent place aux grandes cultures céréalières (Domon et Bouchard, 2007), façonnant le paysage de la MRC tel qu'on le connaît aujourd'hui.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> [http://www.mrchsl.com/mrc\\_portrait\\_bref-historique](http://www.mrchsl.com/mrc_portrait_bref-historique).

<sup>4</sup> Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, décembre 2010.

## **L'importance de la rivière Châteauguay dans le développement du territoire**

La rivière Châteauguay joua un rôle de premier plan dans l'histoire de la région. Les premiers défricheurs, venant de New York, suivirent la voie de la Châteauguay de sa source jusqu'à 40 km en deçà de la frontière. Ce fut aussi le chemin suivi par l'armée américaine durant la campagne de 1812-1814. Les amérindiens, tout au début, se servirent de la rivière Châteauguay comme voie de navigation. Ils avaient aussi leur sentier le long de la rive nord de la rivière. Ce sentier fut élargi par les bûcherons qui en firent une route cahoteuse mais carrossable. Depuis, elle est devenue la principale voie de transport vers New York (Chemin d'Athelstan et Chemin Powerscourt).<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Mailloux et Godbout (1954) Étude Pédologique des sols des comtés de Huntingdon et Beauharnois, 229 p.

## **CHAPITRE 3 PORTRAIT**

### **3.1 PORTRAIT PHYSIQUE DU TERRITOIRE**

#### **3.1.1 Localisation de la MRC**

Située à l'extrême Sud-Ouest du Québec, dans la région administrative de la Montérégie, la MRC du Haut-Saint-Laurent a été constituée par décret le 9 décembre 1981. Elle est délimitée au sud par l'état de New York, au nord, via le fleuve Saint-Laurent, par les MRC de Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges, ainsi que l'Ontario, et à l'est par la MRC des Jardins-de-Napierville. Son territoire, qui couvre 1 156 km<sup>2</sup>, fait partie des basses-terres du Saint-Laurent.

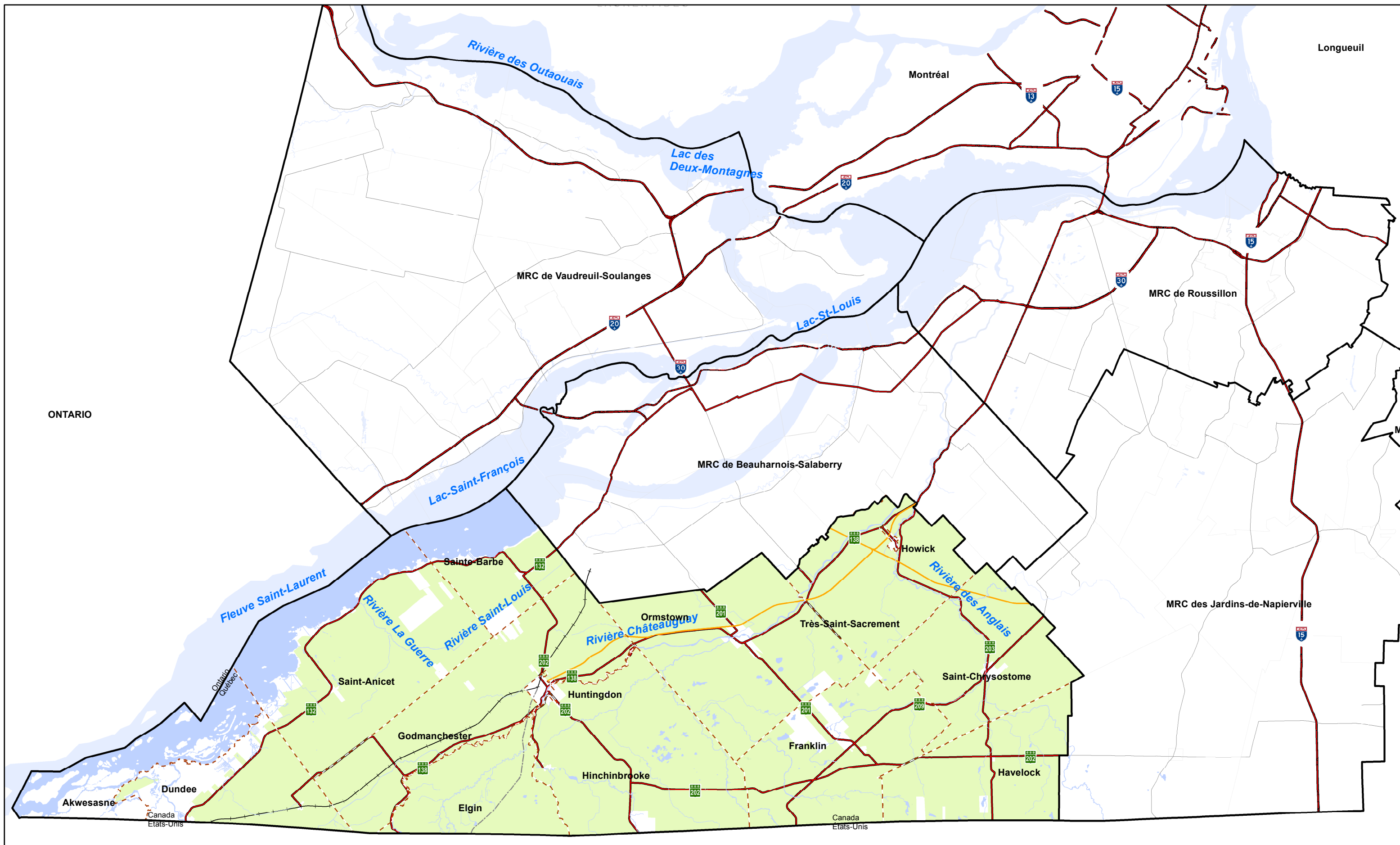
D'une population de 21 308<sup>6</sup> habitants, la MRC est constituée de 13 municipalités de désignation différentes, soit la ville de Huntingdon, la paroisse de Très-Saint-Sacrement, les cantons de Dundee, Godmanchester et Havelock et ainsi que les municipalités d'Elgin, Franklin, Hinchinbrooke, Howick, Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome et Sainte-Barbe.<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> Décret de population du gouvernement du Québec, 2016

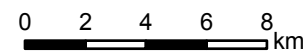
<sup>7</sup> Place aux jeunes, Le Haut-Saint-Laurent – Portrait de la MRC, <https://www.placeauxjeunes.qc.ca/mrc-690-portrait>.





**LOCALISATION DE LA MRC**

Échelle 1:250 000  
 Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8



Sources : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.  
 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.  
 © Gouvernement du Québec. Tous droits réservés.  
 Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
 Septembre 2016



### 3.1.2 Relief et topographie

La MRC du Haut-Saint-Laurent est localisée au sein des basses terres du Saint-Laurent. Cette région physiographique est caractérisée par une plaine basse composée de sols argileux et une topographie ondulée qui s'est développée sur les roches sédimentaires sous-jacentes, généralement recouvertes de dépôts glaciaires et marins<sup>8</sup>. À l'extrême sud-est du territoire de la MRC, se trouve un plateau tabulaire, la Covey Hill, culminant à 342 m d'altitude, qui amorce le piedmont des Adirondaks. Le territoire, dont l'altitude varie généralement entre 30 et 100 m, est également marqué par de nombreux cours d'eau. Par ailleurs, l'élévation la plus faible se situe à l'ouest de la MRC, dans la Réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

Trois sous-ensembles physiographiques caractérisent le territoire de la MRC, soit la plaine de Beauharnois, la plaine bosselée de Hemmingford et la Covey Hill.

### 3.1.3 Climat

La MRC du Haut-Saint-Laurent profite d'une des plus longues saisons de croissance du Québec, qui débute en moyenne entre le 18 et le 21 avril et peut atteindre 215 jours dans la région de Châteauguay. La période sans gel s'étend de 110 à 125 jours le long de la frontière canado-américaine<sup>9</sup>.

Le Haut-Saint-Laurent est également la région qui cumule, en moyenne, le plus de degrés-jours (3002-3189) et d'unités thermiques maïs (3027-3286)<sup>10</sup>, ce qui en fait une région propice à l'agriculture.

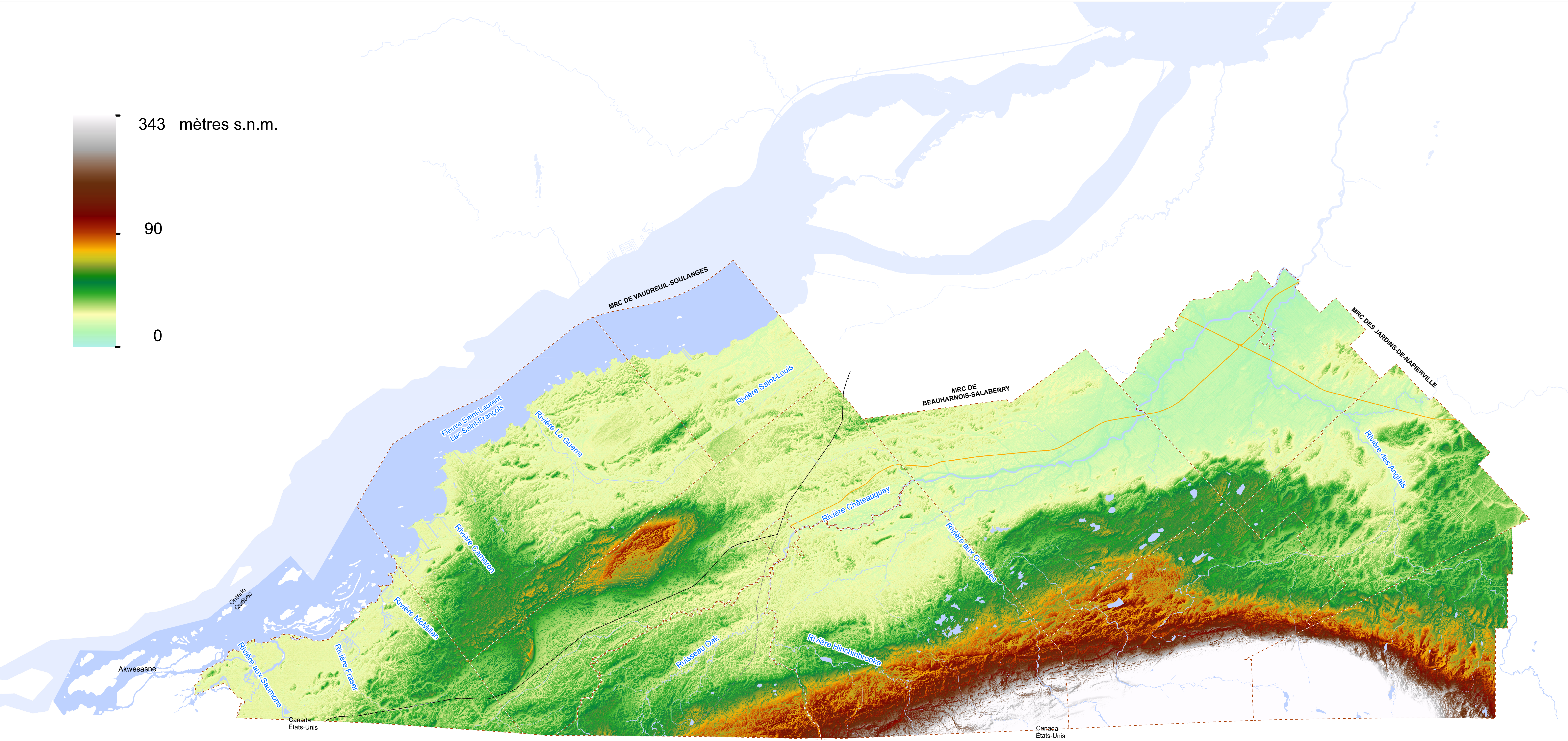
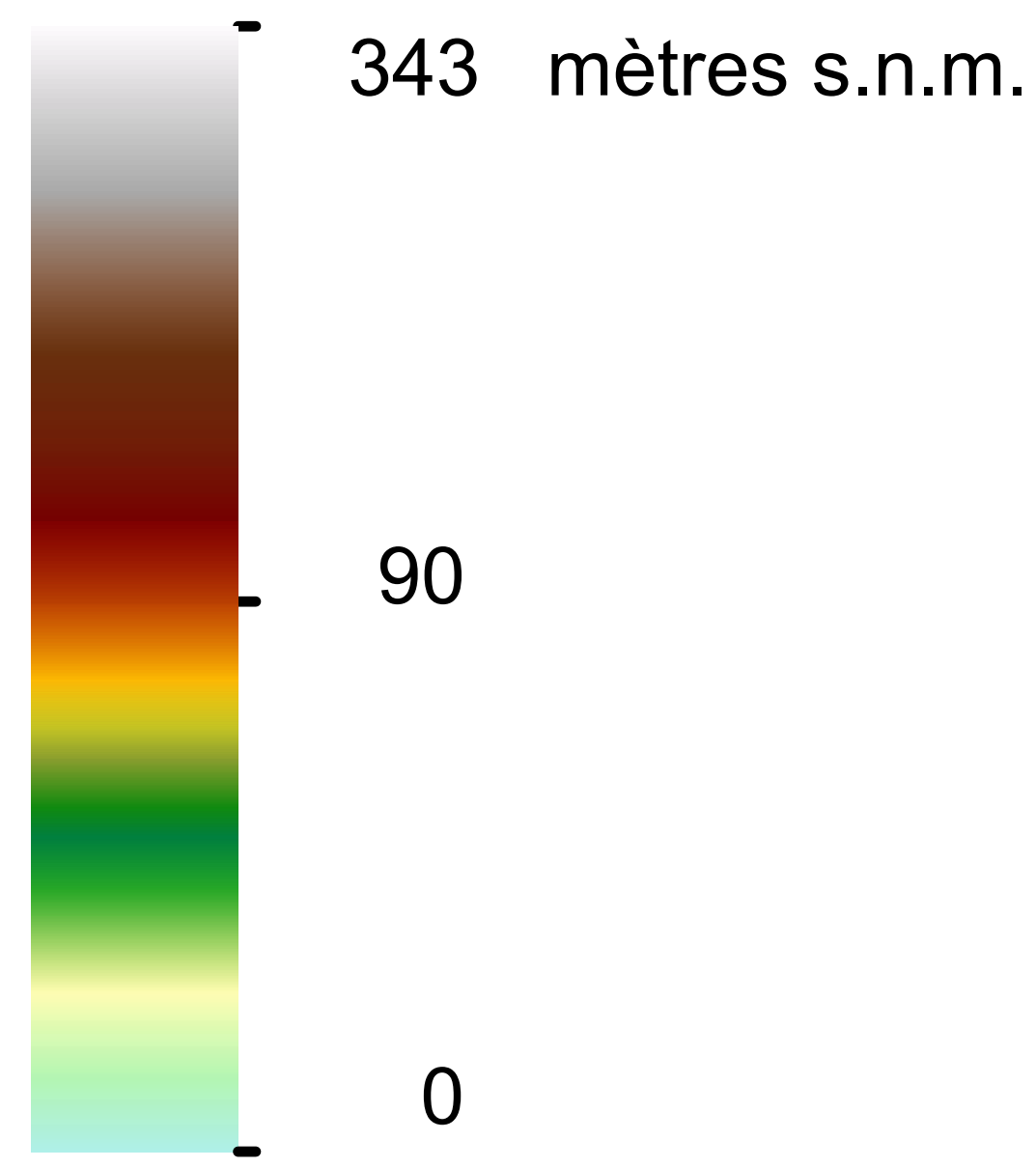
---

<sup>8</sup> <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/regions-physiographiques/>.

<sup>9</sup> [http://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Inventaire%20d%C3%A9gradations/region\\_07.pdf](http://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Inventaire%20d%C3%A9gradations/region_07.pdf).

<sup>10</sup> CRAAQ. Atlas agroclimatique du Québec. 2015.

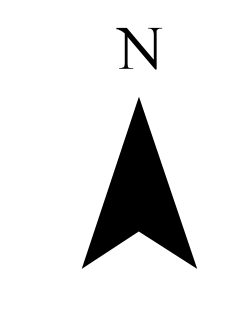




**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
LA TOPOGRAPHIE**

Échelle 1: 200 000

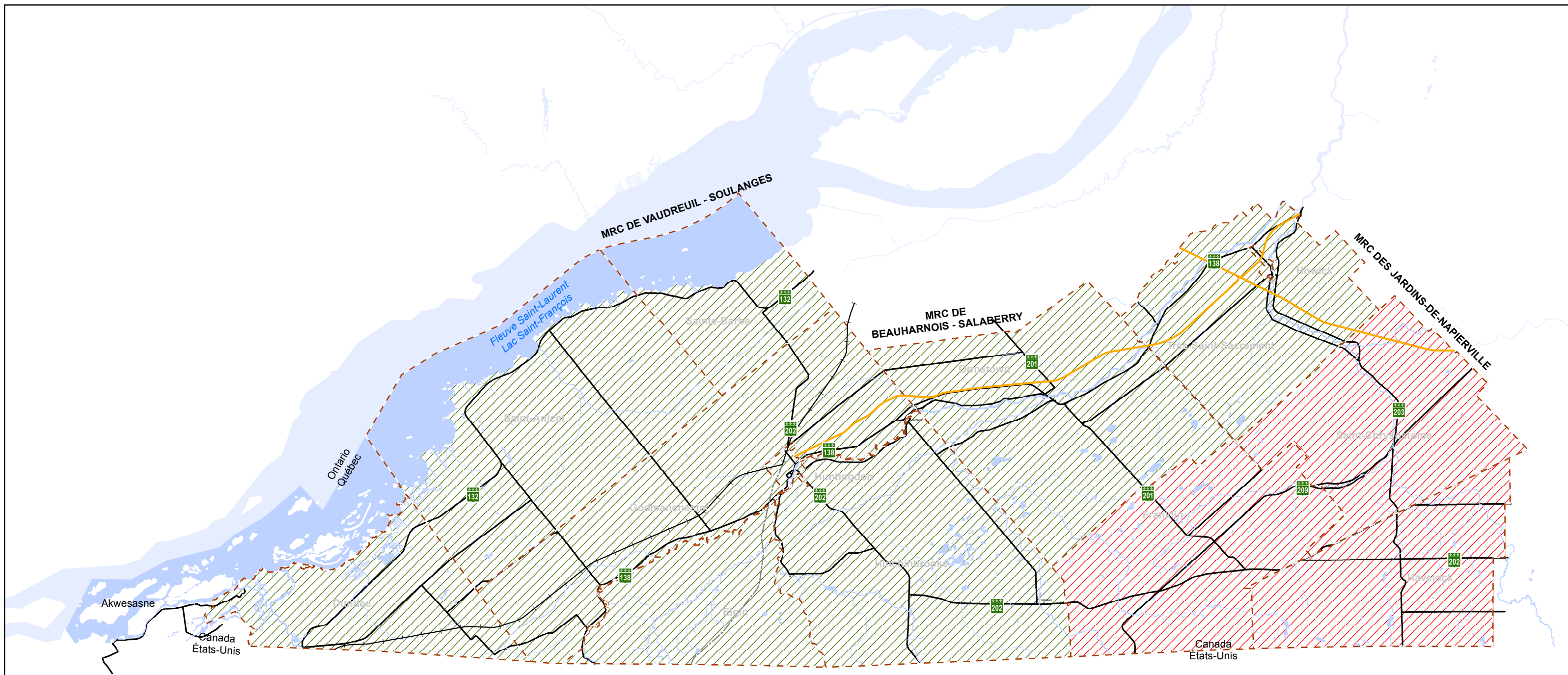
Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8



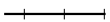





Source : Données LiDAR. Géomont, 2014.  
© Tous droits réservés.

Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
Septembre 2016

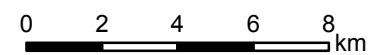




UTM	Superficie (ha)	Réseau routier	Autres Infrastructures
 2950	30 200	 Provincial	 Voie ferrée
 3000	81 653		 Parc régional linéaire
			 Emprise ferroviaire abandonnée

**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**  
**LES UNITÉS THERMIQUES MAÏS**

Échelle 1:200 000  
Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8



Source : Financière agricole du Québec, 2015  
Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
Septembre 2016



La MRC du Haut-Saint-Laurent, tout comme la plus grande partie du territoire habité du Québec, jouit d'un climat de type « continental humide », ce qui veut dire des étés chauds, des hivers froids et des précipitations abondantes qui varient entre 400 mm et 900 mm. Les températures moyennes varient en été entre 5 °C et 20 °C, alors que celles en hiver, qui dure entre 5 et 8 mois, varient entre -10 °C et -25 °C<sup>11</sup>.

### 3.1.4 Changements climatiques

Les changements climatiques appelés à se produire dans les prochaines années auront des effets notamment sur le régime hydrique de la MRC. Une étude du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2013) rapportée dans le Plan directeur de l'eau de la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC)<sup>12</sup>, identifie certains impacts potentiels des changements climatiques sur le territoire de la MRC et sur les activités agricoles :

- débits annuels moyens plus faibles, moins d'eau dans les cours d'eau, surtout l'été et l'automne;
- épisodes de pluies torrentielles et orages plus fréquents, plus soutenus, entraînant des crues soudaines l'été et l'automne;
- crues printanières moins intenses de par une plus faible épaisseur du couvert de neige;
- étiages plus sévères et plus longs en été et à l'automne (moins d'eau de surface disponible et moins de recharge pour l'eau souterraine);
- modification au cycle des saisons (printemps hâtifs, redoux hivernaux plus fréquents, hivers plus courts);
- augmentation globale de la température.

Ces effets pourront être positifs (augmentation de la saison de croissance) et négatifs (crues soudaines, sécheresses, arrivée de nouveaux prédateurs ou d'espèces envahissantes).

### 3.1.5 Caractéristiques et potentiel des sols agricoles

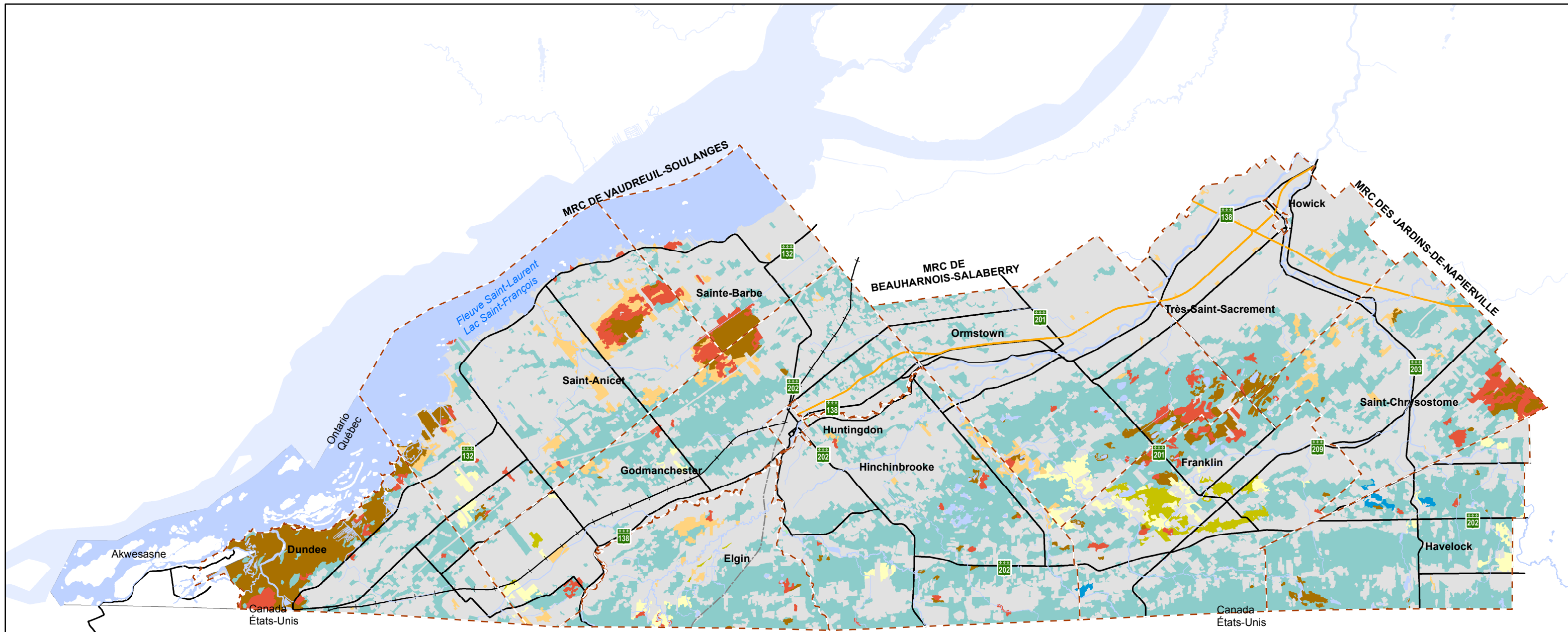
La géologie du territoire de la MRC est principalement constituée de dolomie et grès (groupe de Beekmantown et Formation de Romaine) sur la quasi-totalité du territoire. Seul le secteur de la Covey Hill est constitué d'affleurements rocheux (grès de Potsdam). Cette scission entre la plaine et le plateau tabulaire s'exprime également à travers les dépôts de surface. La majorité du territoire du Haut-Saint-Laurent est couvert par des dépôts marins, de la moraine et du till. Les dépôts marins se concentrent principalement tout au long des rivières Trout, Châteauguay, aux Outardes et des Anglais. Les sols des municipalités d'Elgin et de Franklin sont plutôt composés de moraine et de till. Enfin, un secteur à l'ouest de Sainte-Barbe est caractérisé par des terres humides. Les sols argileux et limoneux sont généralement dominants dans la région. Cette grande diversité des sols offre un excellent potentiel agricole qui se reflète dans la diversité des cultures présentes dans le Haut-Saint-Laurent.








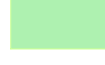
---

<sup>11</sup> Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent. 2012.

<sup>12</sup> Société de Conservation et d'Aménagement du Bassin de la Rivière Châteauguay, Plan directeur de l'eau, Portrait modifié, 2015.

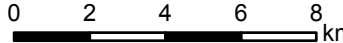




Dépôts glaciaires		Superficie (ha)	Dépôts marins		Superficie (ha)	Dépôts organiques		Superficie (ha)
	Sans morphologie particulière	39 333		Littoral : plage soulevée	78 495		Mince	1 995
	Moraine frontale	136		D'eau profonde	2 741		Épais	4 727
<b>Dépôts fluvioglaciaires</b>		<b>Superficie (ha)</b>	<b>Dépôts fluviaux</b>		<b>Superficie (ha)</b>			
	Juxtaglaciaire et Esker	778		Ancien	28			

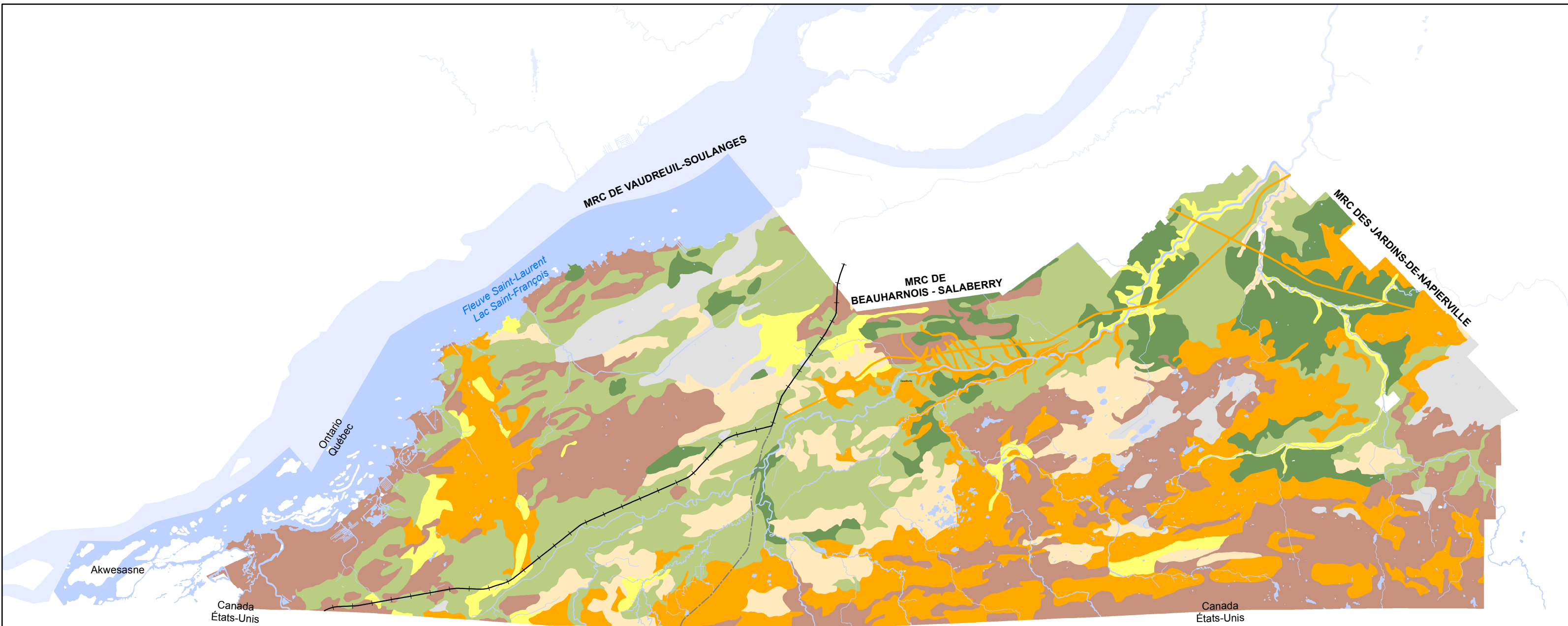
**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**  
**LES DÉPÔTS DE SURFACE**











Échelle 1:200 000  
Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8




Source : Ministère des Ressources Naturelles  
Forêt Québec. Direction d'inventaires forestiers  
Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
Septembre 2016

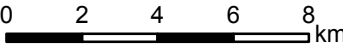




Superficie (ha)		Réseau routier		Autres Infrastructures	
	1 9 742		5 10 993		Voie ferrée
	2 29 817		7 28 644		Parc régional linéaire
	3 4 615		Organique 6 226		Emprise ferroviaire abandonnée
	4 24 326				

**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
LES CLASSES ARDA**

Échelle 1:200 000  
Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8




Source : Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimination du Québec. Infosols.  
Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
Septembre 2016



### 3.1.6 Hydrographie

Quatre bassins hydrographiques (bassins versants) sont présents sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent. À l'extrême ouest, se trouve le bassin versant de **la rivière aux Saumons**, dont l'embouchure se situe à la limite du territoire du Canton de Dundee et de la réserve d'Akwesasne. La majeure partie de ce bassin versant est située dans l'État de New York.

Le bassin versant de **la rivière Saint-Louis** prend naissance sur le territoire de la municipalité de Sainte-Barbe, aux abords du chemin de Planches. C'est à cet endroit que les eaux de la rivière La Guerre ont été canalisées vers la rivière Saint-Louis en raison de difficultés de drainage. En 1849, la construction de digues a entraîné le rehaussement du niveau du lac Saint-François. Ces digues visaient à maintenir les conditions de navigation dans l'ancien canal de Beauharnois et, plus tard, dans la voie maritime du Saint-Laurent ainsi qu'à favoriser la production hydroélectrique à la centrale de Beauharnois. À la suite de l'augmentation du niveau du lac Saint-François, l'embouchure de **la rivière La Guerre** s'est trouvée sous le niveau du lac, ce qui empêchait son écoulement et provoquait l'inondation des terres agricoles situées en amont.

Un barrage a été construit en 1912 à l'embouchure de la rivière La Guerre afin de prévenir le refoulement du lac Saint-François et réduire la fréquence d'inondation des terres agricoles. Entre 1929 et 1932, le canal La Guerre a été creusé de part et d'autre du chemin de Planches, vers la rivière Saint-Louis, afin de favoriser l'écoulement des eaux vers Beauharnois. Un ouvrage installé sous le chemin de Planches contrôle le débit des eaux.

Enfin, le bassin versant le plus important, celui de **la rivière Châteauguay**, couvre 89 290 ha (77,2 % de la superficie de la MRC). Ses principaux affluents sont la rivière Trout (15 903 ha, Huntingdon), la rivière Hinchinbrooke (3 007 ha, Huntingdon), la rivière aux Outardes (19 173 ha, Ormstown) et la rivière des Anglais (31 353 ha, Howick).

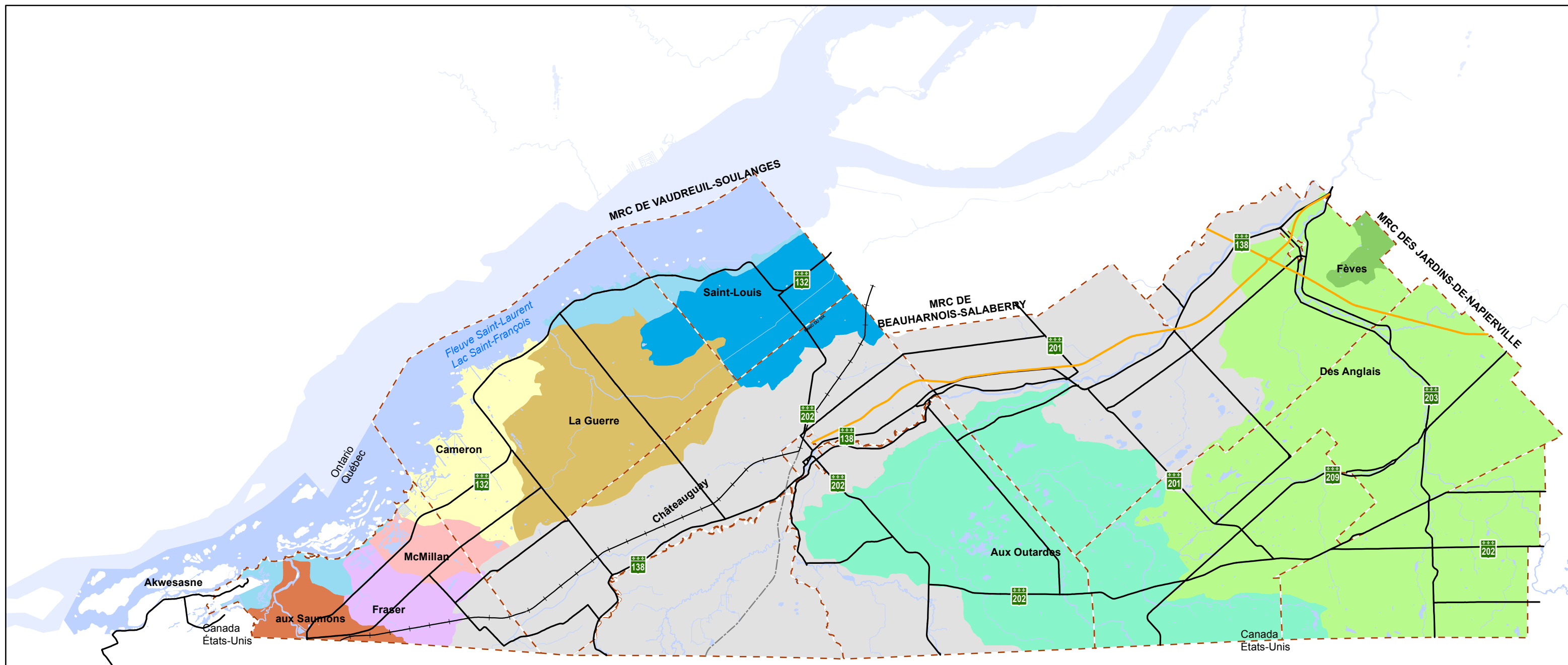
Au sein de la MRC, les municipalités de Dundee, de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe sont bordées par le fleuve Saint-Laurent du sud-ouest au nord-est.





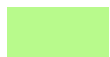





### 3.1.7 Milieux humides

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques définit ainsi les milieux humides : « Qu'il s'agisse d'étangs, de marais, de marécages ou de tourbières, les milieux humides représentent les mailles essentielles de la trame des milieux naturels du territoire québécois. Ces écosystèmes constituent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation »<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>.





	Superficie ( ha)		Superficie ( ha)		Superficie ( ha)
	Fèves	658		Tributaires directs au Lac Saint-François	2 015
	aux Outardes	19 173		La Guerre	8 366
	des Anglais	31 354		Cameron	3 989
	Châteauguay	38 764		Fraser	2 187
	<b>Châteauguay</b>	<b>89 949</b>		aux Saumons	1 675
				Saint-Louis	5 270
				<b>Tributaires Lac Saint-François</b>	<b>25 100</b>



À l'échelle de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, la MRC du Haut-Saint-Laurent compte la plus grande superficie de milieux humides (11 780 ha, 9,2 % de son territoire), soit près de la moitié de la superficie totale des milieux humides du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Selon la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, « La MRC du Haut-Saint-Laurent possède d'importants complexes de tourbières (Small et Large Teafield ainsi que le complexe au sud-est d'Orson) et de nombreux marécages et marais bordant le lac Saint-François dans la Réserve nationale de faune du lac Saint-François. ». De plus, entre 1990 et 2002, la superficie des milieux humides bordant le lac Saint-François s'est stabilisée à près de 2 043 ha. Ces données ne sont cependant pas actuelles.

Une étude réalisée pour le Ministère de l'Environnement (Pellerin, S. et Poulin, M., 2013) rapporte toutefois que près de 17,6 % de la superficie des milieux humides de la MRC a été perturbée entre 1999 et 2009<sup>14</sup>.

Les causes historiques de disparition des milieux humides sont associées à l'étalement urbain et à l'agriculture, notamment en raison du drainage des terres agricoles et de l'augmentation soutenue des superficies dédiées à la culture céréalière.

### **3.1.8 Couvert forestier**

Les forêts du Haut-Saint-Laurent sont très diversifiées et certaines des espèces qui y croissent sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. D'autres espèces, qui poussent plus au nord, sont également présentes comme l'érable à sucre, le sapin et les épinettes. Le territoire est recouvert de forêt à 34,5 % (environ 42 000 ha)<sup>15</sup>, ce qui en fait la MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent avec la plus grande superficie de forêt. Cette proportion est également plus élevée pour la MRC que pour la Montérégie, dont 29 % du territoire est couvert par la forêt.

Le territoire compte quatre boisés désignés comme des aires de concentration du cerf de Virginie par le Ministère de l'Environnement du Québec. Il s'agit des boisés de Hinchinbrooke, Havelock, Franklin et de Saint-Chrysostome qui se particularisent par leur habitat pour les activités vitales du cerf de Virginie. Seulement certains types de coupes et d'entretien sont permis par le schéma d'aménagement et de développement révisé dans ces boisés.

---

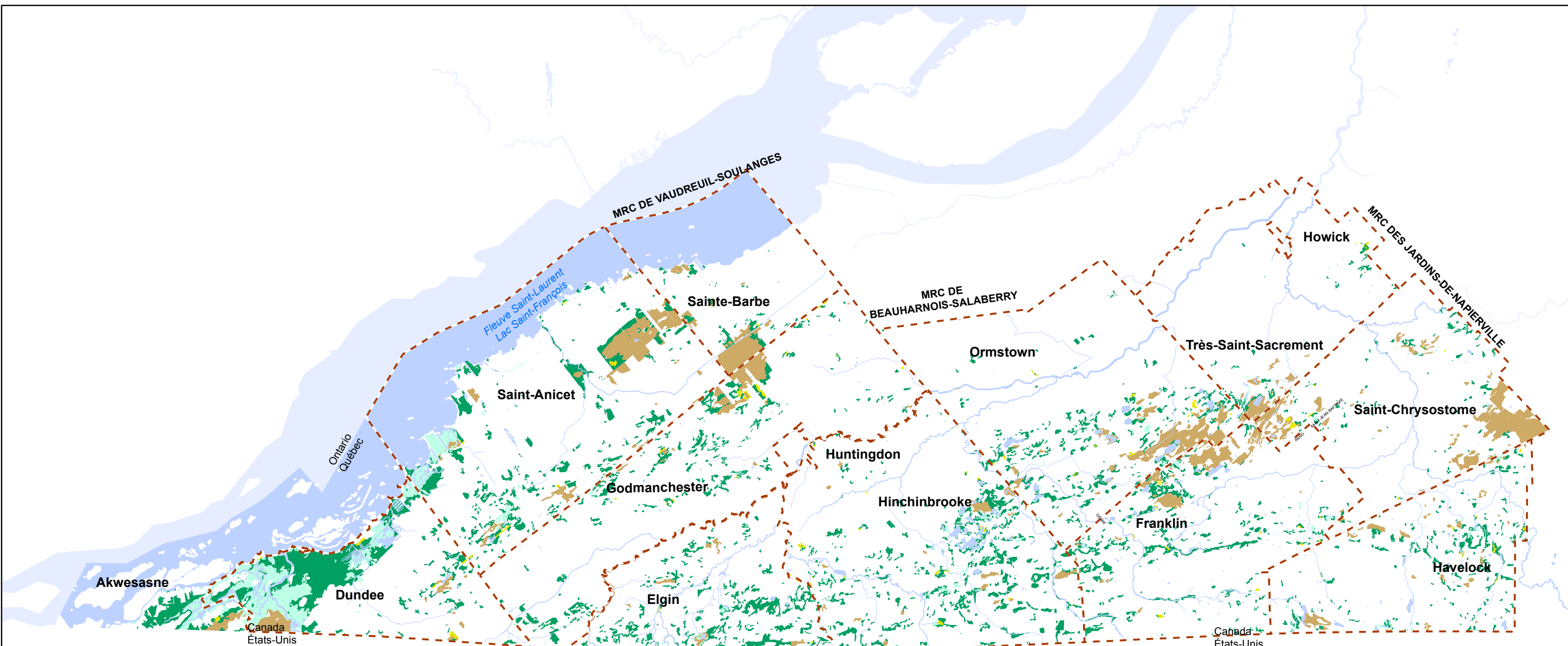
<sup>14</sup> Pellerin, S. et Poulin, M., (2013) Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/Analyse-situation-milieux-humides-recommandations.pdf>

<sup>15</sup> Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – MRC Haut-Saint-Laurent.

**TABLEAU 1 SUPERFICIES FORESTIÈRES DES DIFFÉRENTES MRC DE LA CRÉ DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT, 2001**

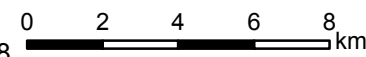
MRC	SUPERFICIES FORESTIÈRES	
	ha	%
Beauharnois-Salaberry	5 358	11,4
<b>Haut-Saint-Laurent</b>	<b>42 222</b>	<b>36,2</b>
Jardins-de-Napierville	21 040	26,3
Roussillon	3 068	7,3
Vaudreuil-Soulanges	22 340	26,2
Montréal	322 219	29

Source : PRDIRT Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BDTQ, 2001



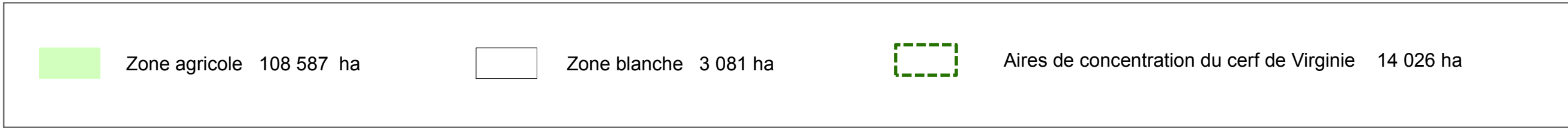
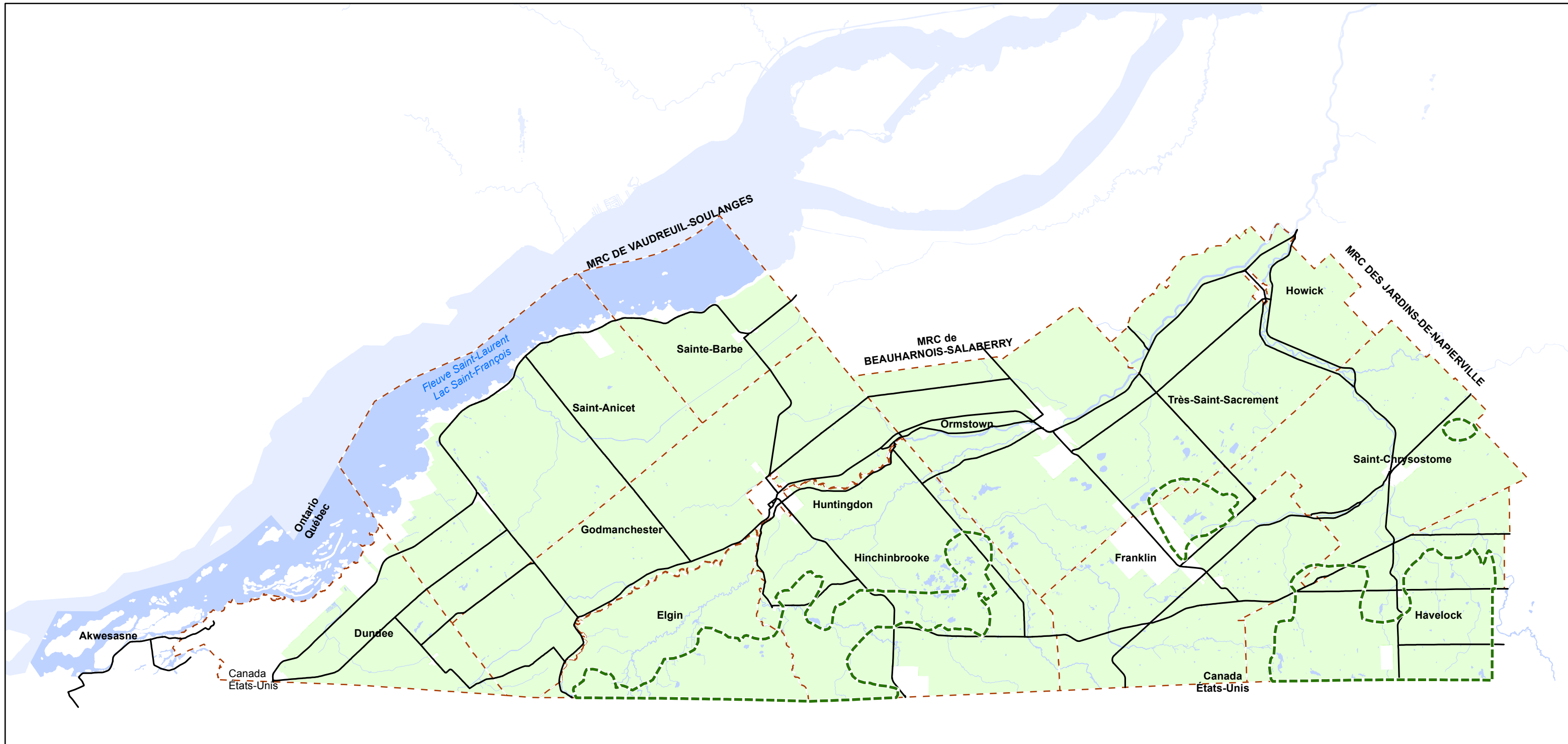
**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**  
**LES MILIEUX HUMIDES**

Échelle 1:200 000  
Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8



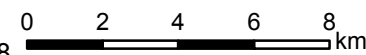
Source : Canards Illimités Canada, 2012. © Tous droits réservés.  
Aecom, 2010. © Tous droits réservés.  
Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
Septembre 2016





**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**  
**LES AIRES DE CONCENTRATION**  
**DU CERF DE VIRGINIE**

Échelle 1:200 000  
 Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8



Sources : Commission de protection du territoire agricole- CPTAQ.  
 © Gouvernement du Québec. Tous droits réservés.  
 MFFP- Forêt, Faune et Parcs.  
 Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
 Septembre 2016



## Un couvert forestier très présent au sud de la MRC

Entre 1996 et 2009 (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> inventaires écoforestiers), les superficies forestières de la MRC ont augmenté de 2 478 ha. Cette croissance est surtout due à la progression de friches et, dans une moindre mesure, au reboisement (131 ha)<sup>16</sup>.

Une analyse géomatique des parcelles boisées de la MRC a permis de les classer selon les catégories suivantes.

**TABLEAU 2 NOMBRE DE PARCELLES BOISÉES EN FONCTION DE LEUR SUPERFICIE**

SUPERFICIE DES PARCELLES	NOMBRE DE PARCELLES
<3 ha	299
3-5 ha	459
5-10 ha	1 528
10-25 ha	1 392
25-50 ha	146
>50 ha	0
<b>Total</b>	<b>3 824</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles – Forêt, 2002

Le couvert forestier de la MRC est donc très fragmenté, puisqu'aucun massif de plus de 50 ha ne se trouve sur le territoire. En effet, 76 % des parcelles sont d'une superficie allant de 5 à 25 ha.

## Un couvert forestier plutôt fragmenté

**TABLEAU 3 STADES DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSITION DU COUVERT FORESTIER DE LA MRC**

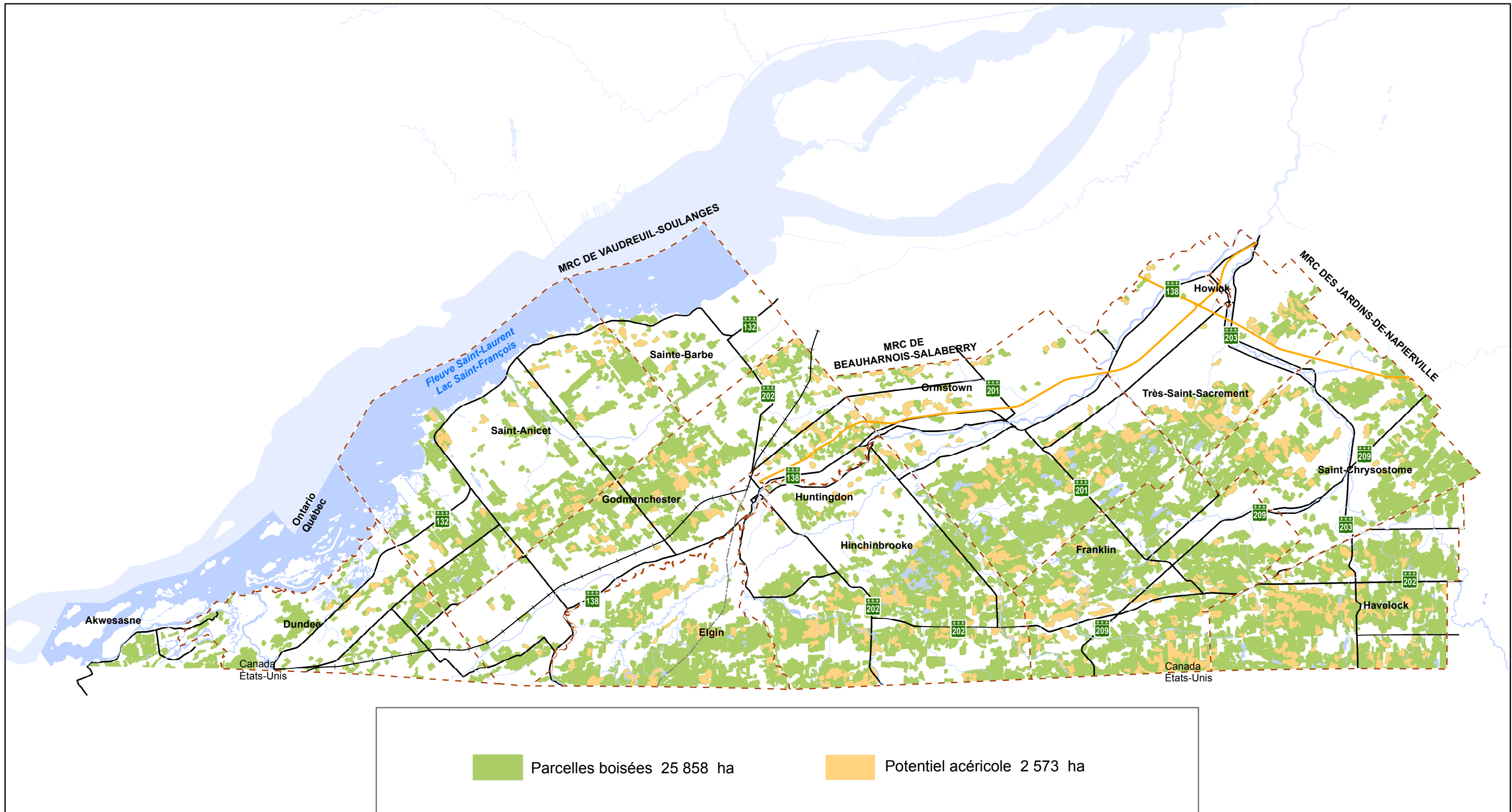
SUPERFICIE TOTALE DU COUVERT FORESTIER DE LA MRC (42 222 HA)					
Stade de développement			Composition		
Forêt en reconstruction	6 438 ha	15,2 %	Forêt de feuillus	23 712 ha	56,2 %
Forêt en transition	9 628 ha	22,8 %	Forêt mélangée	11 971 ha	28,4 %
Forêt exploitable mature	19 118 ha	45,3 %	Forêt résineuse	1 977 ha	4,7 %
Forêt âgée	3 811 ha	9,0 %	Non définie	4 559 ha	10,8 %

Source : PRDIRT – CRÉVSHL, Système d'information écoforestière, 2001

La forêt, surtout composée de feuillus, est considérée comme exploitable mature à près de 45%. La MRC dispose donc d'un potentiel sylvicole qu'il serait possible de développer. On constate également que le couvert forestier est très présent au sud de la MRC, le long de la frontière canado-américaine et sur la Covey Hill. Cette situation se reflète dans l'affectation agroforestière du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et est le résultat de la topographie particulière (relief plus prononcé) de ce secteur.

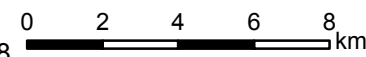
<sup>16</sup> Entretien téléphonique avec Jean-François Pépin, de l'Agence forestière de la Montérégie, 1<sup>er</sup> juin 2016.





**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**  
**LES PARCELLES BOISÉES ET**  
**POTENTIEL ACÉRICOLE**

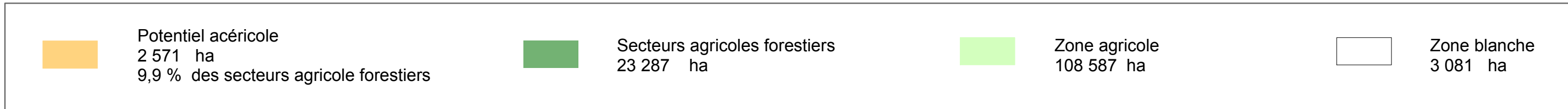
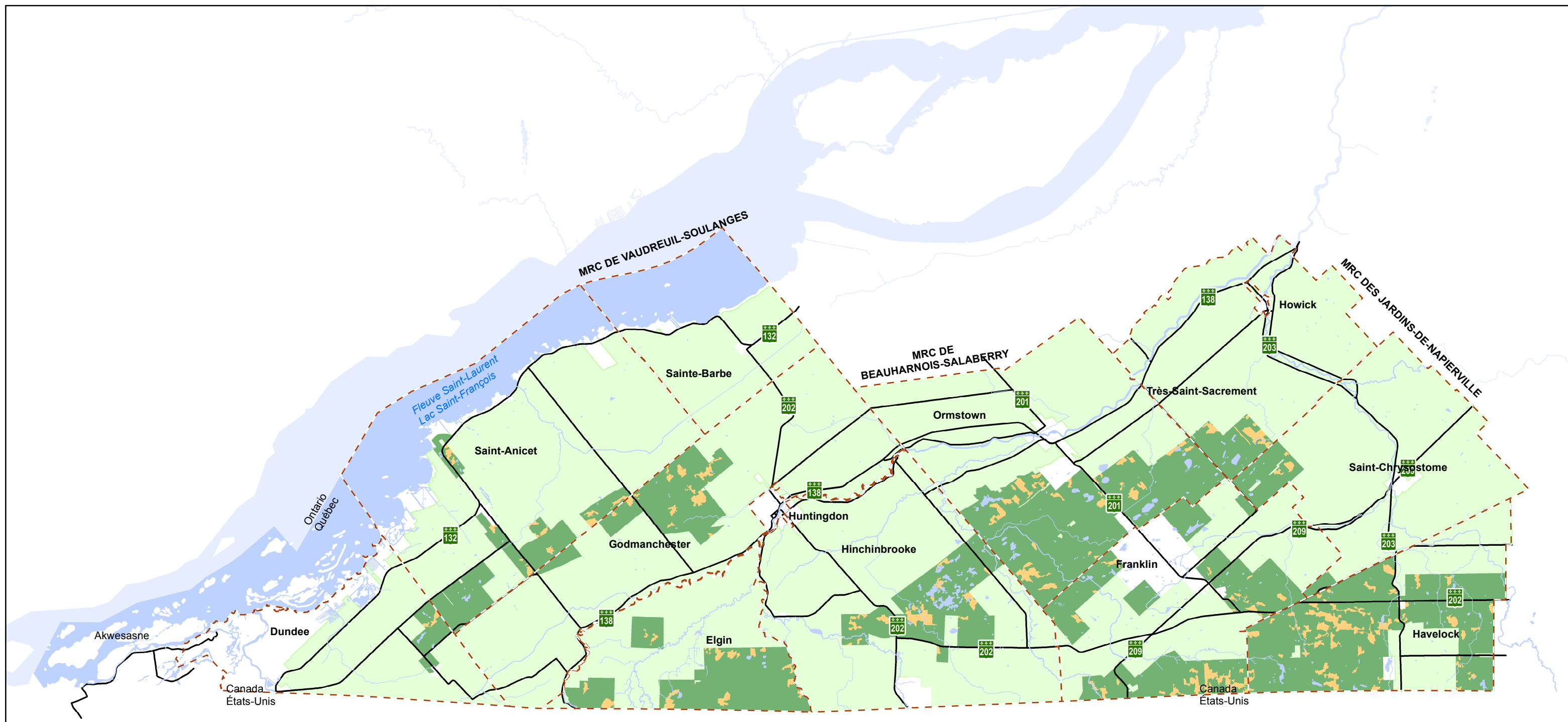
Échelle 1:200 000  
 Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8



Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)  
 4e Inventaire écoforestier. © Gouvernement du Québec.

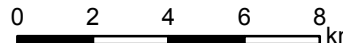
Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
 Septembre 2016





**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
LE POTENTIEL ACÉRIQUE ET LES  
SECTEURS AGRICOLES FORESTIERS**

Échelle 1:200 000  
Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8




Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)  
4e Inventaire écoforestier.  
© Gouvernement du Québec. © Tous droits réservés.  
Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
Septembre 2016



### 3.1.9 Écosystèmes forestiers exceptionnels

Selon le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) l'appellation « écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) » réfère à trois catégories d'écosystèmes forestiers, soit les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables. Cette classification vise à instaurer des mesures additionnelles de protection de certains écosystèmes forestiers rares. Elle est complémentaire au régime de conservation en vigueur au Québec. Depuis 1996, le MFFP caractérise et inventorie les territoires publics et privés qui accueillent des EFE<sup>17</sup>.

#### **Les forêts rares :**

Elles occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté peut être d'origine naturelle ou causée par l'intervention humaine et elle se mesure autant à l'échelle du Québec que d'unités territoriales plus petites.

#### **Les forêts anciennes :**

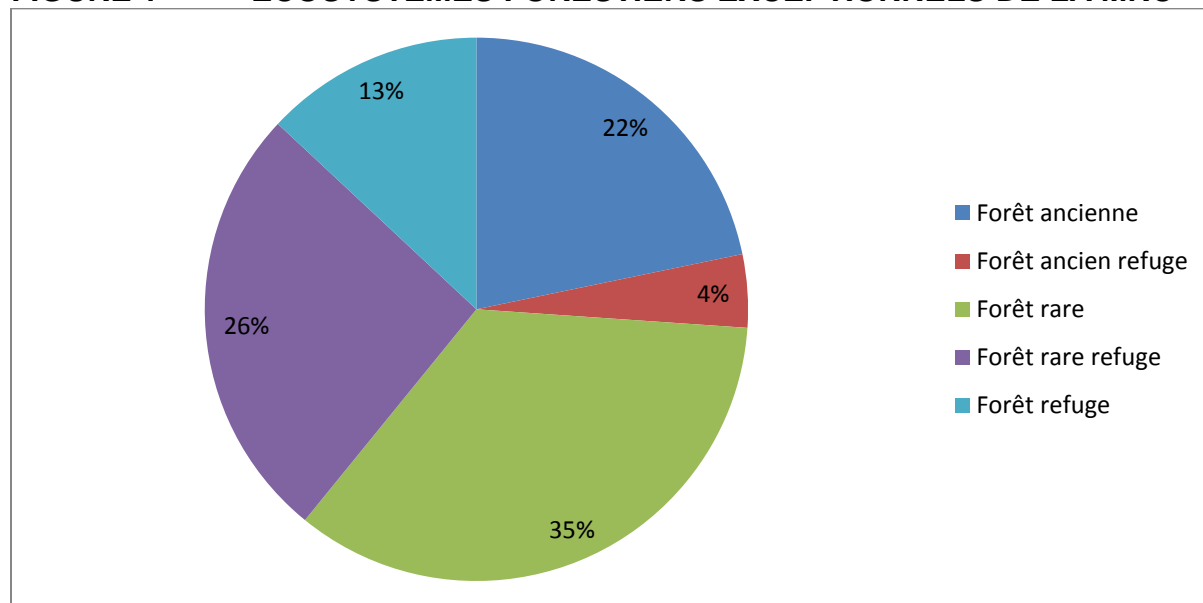
Ces forêts accueillent de très vieux arbres et ont été peu modifiées par l'action de l'être humain et les perturbations naturelles. Elles renferment à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. Ces forêts sont peu nombreuses au Québec. Dans le sud de la province, la plupart des forêts ont été affectées par la colonisation et l'urbanisation et au nord, les épidémies d'insectes et les feux les ont ravagées.

#### **Les forêts refuges :**

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables (et les espèces susceptibles d'être ainsi désignées). Peuvent s'y trouver, selon le cas, une espèce d'une grande rareté, au moins trois espèces menacées ou vulnérables ou encore une population remarquable d'une espèce menacée ou vulnérable.

<sup>17</sup> <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>.

**FIGURE 1 ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS DE LA MRC**



Vingt-trois écosystèmes forestiers exceptionnels se trouvent sur le territoire de la MRC. À l'échelle de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, seule la MRC de Vaudreuil-Soulanges en compte plus, soit 25. Il s'agit donc d'un patrimoine écologique important pour la région.

### 3.1.10 Conservation de milieux naturels

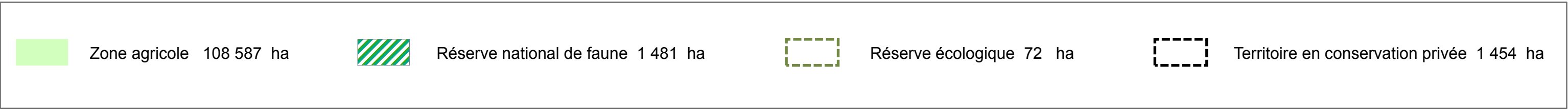
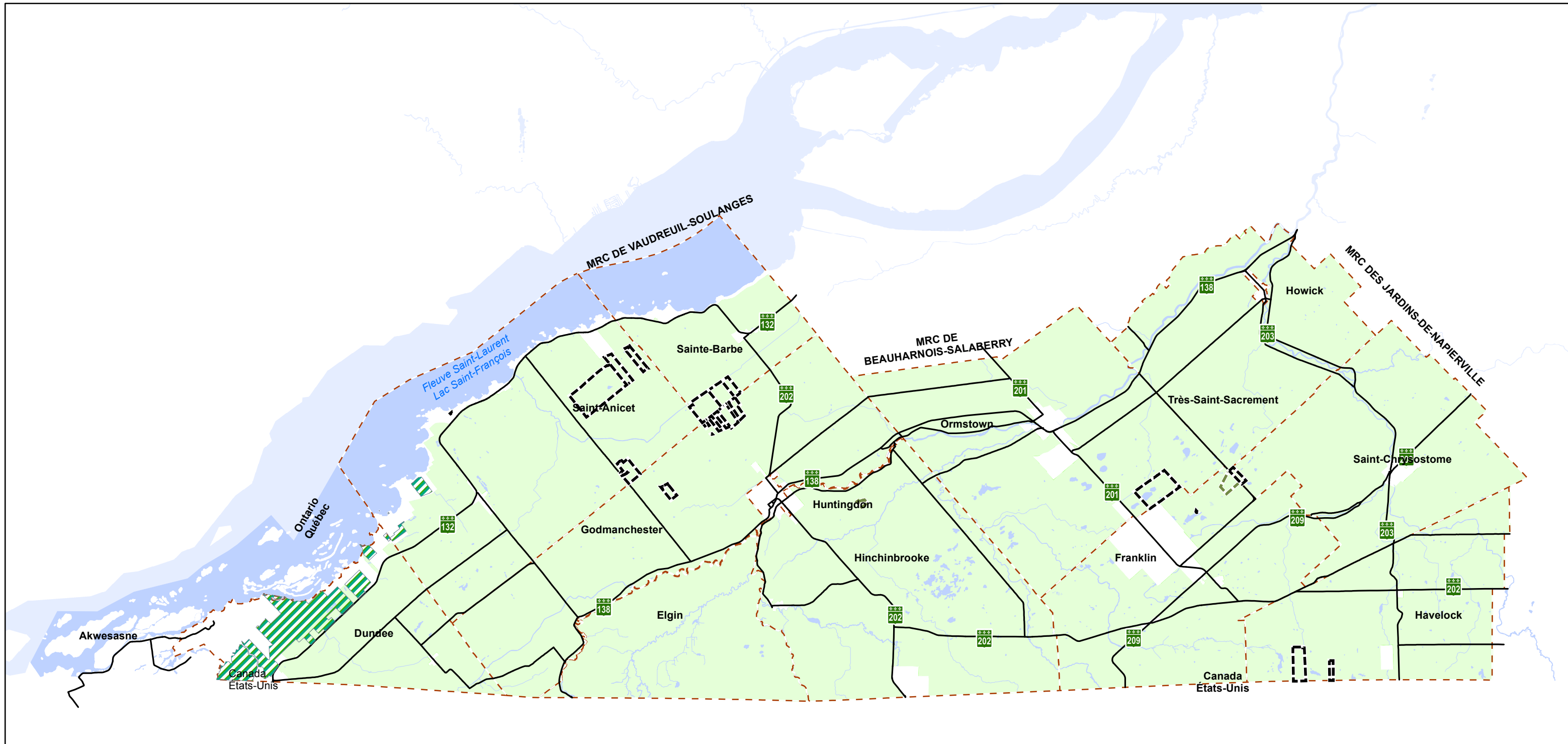
Divers milieux naturels sont protégés sur le territoire de la MRC. À l'extrême sud-ouest, se trouvent plusieurs secteurs qui constituent la Réserve nationale de Faune du Lac Saint-François (1 480,1 ha). Plusieurs territoires de conservation privée sont également présents (1 457,7 ha). Enfin, deux réserves écologiques (72,6 ha), soit la réserve du Boisé-des-Muir (municipalité de Hinchinbrooke) et la réserve du Pin-Rigide (municipalité de Franklin) sont localisées sur le territoire de la MRC. Au total, ce sont 3 010,4 ha de territoire qui sont protégés, soit 2,6 % du territoire du Haut-Saint-Laurent.

### 3.1.11 Règlementation municipale relative à l'abattage d'arbres

Le MAMOT indique qu'« une municipalité ou une MRC peut régir ou restreindre la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée. »<sup>18</sup>

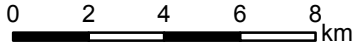
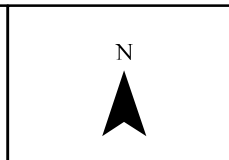
À cet effet, certaines municipalités ont intégré à leur règlement de zonage des dispositions visant à régir l'abattage des arbres sur leur territoire. Ces dispositions sont présentées sommairement à l'annexe 2. Le lecteur est invité à consulter le règlement de zonage de sa municipalité afin d'obtenir les dispositions exactes et complètes relatives à l'abattage des arbres.

<sup>18</sup> <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/plantation-et-abattage-des-arbres/>.



**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**  
**LES AIRES DE CONSERVATION**

Échelle 1:200 000  
 Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8

Sources : Commission de protection du territoire agricole - CPTAQ.  
 © Gouvernement du Québec. Tous droits réservés.  
 MFFP- Forêt, Faune et Parcs.  
 Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
 Septembre 2016



Hormis la municipalité de Saint-Anicet, aucune municipalité n'a de dispositions réglementaires qui visent spécifiquement la zone agricole. Les consultations publiques réalisées à l'hiver 2016 ont fait ressortir le besoin d'approfondir davantage cette question.

### **Portrait physique du territoire en bref**

- La MRC du Haut-Saint-Laurent, d'une superficie de 1 156 km<sup>2</sup> est située à l'extrême sud-ouest du Québec, dans une enclave formée par le fleuve Saint-Laurent et la frontière canado-américaine;
- le climat de la MRC est particulièrement propice à l'agriculture, avec une des plus longues saisons de croissance de la province (215 jours dans la région de Châteauguay). La période sans gel s'étend de 110 à 125 jours le long de la frontière canado-américaine);
- les sols, composés de dépôts marins, de moraine et de till, sont propices à l'agriculture;
- de nombreux cours d'eau et fossés drainent adéquatement le territoire; le bassin versant de la rivière Châteauguay couvre 77,2 % du territoire de la MRC;
- au sein de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, la MRC du Haut-Saint-Laurent possède le couvert forestier le plus étendu, avec plus de 42 000 ha de forêt;
- le couvert forestier est toutefois plutôt fragmenté, 76 % des parcelles ont une superficie de 5 à 25 ha.

## **3.2 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

### **3.2.1 Démographie<sup>19</sup>**

En 2015, 21 263 personnes habitaient le territoire de la MRC, réparties dans 13 municipalités locales<sup>20</sup>. Il s'agit d'une baisse de 2,6 % par rapport à la population recensée en 2008. Howick et Franklin sont les deux seules municipalités ayant enregistré une hausse de leur population. Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome et Huntingdon concentrent plus de 5 personnes sur 10 de la MRC.

La population de la MRC se fait également vieillissante, puisque à l'exception des 55 ans et plus, tous les autres segments de la population ont affiché une baisse d'effectifs entre 2006 et 2011. On estime que la population âgée de plus de 65 ans croîtra de 35,8 % d'ici 2023, ce qui reste tout de même sous la moyenne régionale (46,2 %) et provinciale (39,9 %). En 2023, une personne sur quatre aura plus de 65 ans alors que cette proportion est actuellement de 18,9 %. La proportion de personnes âgées de plus de 65 ans sera plus élevée au sein de la MRC que dans la Montérégie et le reste de la province (21,4 % et 21,6 % respectivement).

---

<sup>19</sup> Portrait du marché du travail MRCHSL.

<sup>20</sup> Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) Décrets de population, 2015 et 2008.

La population active (15 à 64 ans) a décliné entre 2006 et 2011 (-5,0 %). Enfin, la densité de population est assez faible (22 habitants/km<sup>2</sup> pour la MRC du Haut-Saint-Laurent, 136,1 habitants/km<sup>2</sup> pour la MRC Beauharnois-Salaberry, 33,7 habitants/km<sup>2</sup> pour la MRC des Jardins-de-Napierville et 135,7 habitants/km<sup>2</sup> pour la Montérégie).

**TABLEAU 4 POPULATION PAR MUNICIPALITÉ**

MUNICIPALITÉ	POPULATION (2007)	POPULATION (2015)	VARIATION
Dundee	406	410	+0,9 %
Elgin	463	407	-12 %
Franklin	1 601	1 737	+8,5 %
Godmanchester	1 512	1 401	-7,3 %
Havelock	853	745	-12,7 %
Hinchinbrooke	2 425	2 212	-8,7 %
Howick	589	650	+10,4 %
Huntingdon	2 695	2 408	-10,6 %
Ormstown	3 742	3 556	-5 %
Saint-Anicet	2 736	2 545	-7 %
Saint-Chrysostome	2 689	2 618	-2,6 %
Sainte-Barbe	1 407	1 409	+0,1 %
Très-Saint-Sacrement	1 250	1 190	-4,8 %
<b>Total</b>	<b>22 368</b>	<b>21 263</b>	<b>-4,9 %</b>

**La population de la MRC est vieillissante, se concentre dans les centres urbains et est en décroissance**

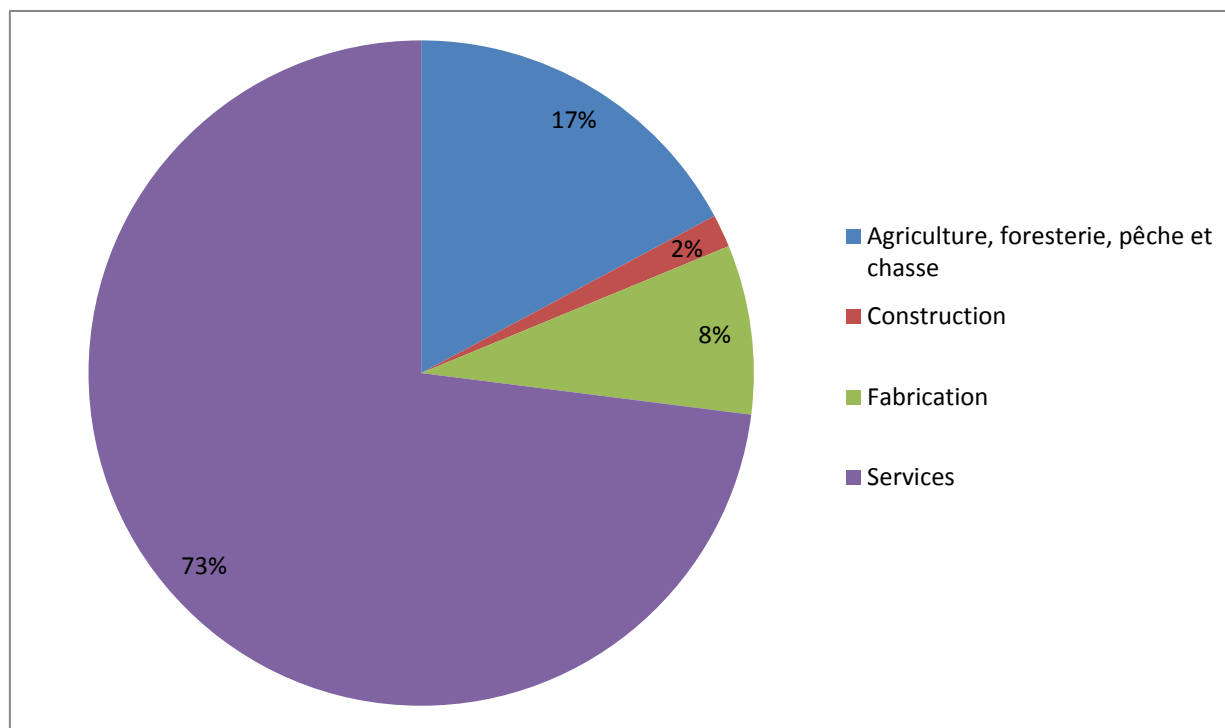
Le scénario démographique de l'Institut de la statistique du Québec le plus susceptible de se réaliser prévoit que la population active devrait diminuer de 12,4 % entre 2011 et 2031, alors que dans l'ensemble de la Montérégie, on s'attend à une croissance de la population active de l'ordre de 0,7 %. La population active de la MRC devrait toutefois croître à nouveau à partir de 2033.

En 2011, seulement 4 % de la population de la MRC était issue de l'immigration. Le Haut-Saint-Laurent accueillait pour sa part 0,7 % de l'ensemble des immigrants de la Montérégie, ce qui est comparable à Beauharnois-Salaberry (0,7 %) et aux Jardins-de-Napierville (0,6 %), mais loin derrière Vaudreuil-Soulanges (12,2 %) et Roussillon (11,4 %).

Notons également que 31,8 % des habitants de la MRC du Haut-Saint-Laurent sont d'expression anglaise, un taux supérieur à la moyenne régionale (11,2 %) et provinciale (13,5 %).

D'ici 2031, la population active diminuera de 12,4 %

**FIGURE 2 EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**



### 3.2.2 Scolarité

Par rapport à l'ensemble de la Montérégie, la population des 25 à 64 ans de la MRC du Haut-Saint-Laurent est moins scolarisée. En effet, le pourcentage de la population n'ayant pas de diplôme est plus élevé (30 % par rapport à 19,2 % en Montérégie). De plus, le taux de diplômés universitaires (baccalauréat et plus) est moins élevé (13 % par rapport à 24,5 % en Montérégie). Par contre, la proportion de la population de la MRC (23 %) dont le diplôme d'études secondaires ou professionnelles est le plus haut diplôme obtenu est supérieure à celle de l'ensemble de la Montérégie (21,4 %), ce qui semble aller de pair avec la structure de l'emploi territorial<sup>21</sup>. L'information spécifique au niveau de scolarité des producteurs agricoles est disponible seulement pour la relève au sein de la MRC. 44 % des producteurs de la relève ont un DEC, 21 % détiennent un DEP et 17 % un DES.

### 3.2.3 Emploi et économie locale

Au sein de la MRC, le taux d'activité (58,6 %) et le taux d'emploi (53,5 %) sont plus faibles que pour la Montérégie, tandis que le taux de chômage y est plus élevé (8,8 % pour la MRC et 5,8 % pour la Montérégie). Entre 2006 et 2011, le taux de chômage de la MRC s'est accru (de 7,7 % à 8,8 %).

<sup>21</sup> Idem.

Le secteur des services occupe le plus de main-d'œuvre sur le territoire de la MRC (71,6 %). Les sous-secteurs du commerce de détail (13,1 %), des soins de santé et assistance sociale (14,3 %) et de l'enseignement (8,6 %) sont les plus importants. Le secteur de la fabrication emploie 8,5 % de la main d'œuvre et le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse regroupe 16,8 % des travailleurs. Concernant ce dernier secteur d'emploi, la proportion est beaucoup plus grande sur le territoire de la MRC que pour la Montérégie dans son ensemble (3 %) <sup>22</sup>. Mentionnons qu'au sein du secteur de la fabrication, la fabrication d'aliments emploie 200 personnes selon le portrait du marché du travail – MRC du Haut-Saint-Laurent.

### **L'agriculture emploie une personne sur six, le taux de chômage est de 8,8 %**

Globalement, les employeurs (incluant les travailleurs autonomes) de la MRC donnaient du travail à 6 380 personnes en 2011. C'est 1,2 % de tous les emplois localisés en Montérégie. À titre indicatif, lors du recensement de 2006, on comptait 6 285 emplois localisés dans la MRC, soit 1,3 % de tous les emplois localisés en Montérégie (496 310). L'emploi a donc cru légèrement plus rapidement dans le reste de la Montérégie entre 2006 et 2011 que dans la MRC.

Dès 2014, 17,7 % des entreprises de la MRC éprouvaient des difficultés à recruter de la main-d'œuvre et cette situation devrait se maintenir dans les prochaines années avec le déclin de la population active qui est prévu <sup>23</sup>.

#### **3.2.4 Le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse**

Le secteur de l'agriculture et des ressources naturelles employait 4,5 % de la population occupée lors du recensement de 2011. C'est trois fois plus que pour l'ensemble de la Montérégie (1,5 %) et du Québec (1,6 %). Ce secteur d'emploi occupe donc une place importante au sein de la MRC. <sup>24</sup>

Avec 1 075 emplois, ce secteur est le plus grand employeur de la MRC. Il représente 16,8 % de tous les emplois locaux de la MRC, ce qui est une part beaucoup plus importante qu'en Montérégie, où seulement 3 % des emplois font partie de ce secteur.

Comme le démontre le tableau 5, la demande de main-d'œuvre se dessine surtout dans les groupes professionnels des métiers, du transport et de la machinerie (29,1 %), de la vente et des services (26,0 %) ainsi que dans celui de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique (17,9 %).

Dans l'ensemble, la demande globale de main-d'œuvre dans la MRC est asymétrique par rapport à celle qui est observée en Montérégie. En proportion de l'emploi localisé, on observe une plus forte demande dans la MRC pour les groupes professionnels de la gestion et des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion et une plus faible demande dans le secteur primaire ainsi que dans les arts, la culture, les sports et les loisirs.

---

<sup>22</sup> Portrait du marché du travail – MRC du Haut-Saint-Laurent, Emploi Québec Montérégie, décembre 2014, 53p.

<sup>23</sup> Idem.

<sup>24</sup> Beaudry-Godin, M. (2014). Les données extraites du recensement de 2011 doivent toutefois être utilisées avec précaution. Des données n'étaient pas disponibles pour plusieurs municipalités à cause d'un taux de réponse trop faible.

**TABEAU 5 DEMANDES GLOBALE DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LA MRC ET LA MONTÉRÉGIE**

GENRE DE COMPÉTENCE	MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT			MONTÉRÉGIE		
	TOTAL		EMBAUCHE SUR EMPLOI LOCALISÉ	TOTAL		EMBAUCHE SUR EMPLOI LOCALISÉ
	Nombre	%	%	Nombre	%	%
Total	429	100	6,7	63 853	100	12,2
Gestion	6	1,4	0,5	382	0,6	0,7
Affaires, finance et administration	35	8,2	4,4	7 789	12,2	9,3
Sciences naturelles et appliquées	3	0,7	3,9	2 161	3,4	7,0
Secteur de la santé	19	4,4	3,6	3 600	5,6	10
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	12	2,7	1,3	3 632	5,7	6,0
Arts, culture, sports et loisirs	6	1,4	9,8	2 520	3,9	23,1
Vente et services	111	26	9,6	23 904	37,4	18,6
Métiers, transport et machinerie	125	29,1	13,9	12 680	19,9	18,2
Secteur primaire	36	8,3	9,1	2 394	3,7	29,9
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	77	17,9	20,8	4 782	7,5	12,7
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>100</b>	<b>7,7</b>	<b>63 844</b>	<b>100</b>	<b>13,6</b>

Source : Portrait du marché du travail, MRC du Haut-Saint-Laurent, Emploi Québec 2014

**Proportionnellement, le secteur de l'agriculture offre peu de nouveaux emplois, mais fournit du travail à une proportion importante des travailleurs de la MRC**

### 3.2.5 Revenu d'emploi moyen de la MRC

Le revenu moyen d'emploi des résidents de la MRC est moins élevé que celui de l'ensemble de la Montérégie (38 426 \$ vs 52 285 \$ soit un écart d'environ 13 900 \$ (2011))<sup>25</sup>.

Dans le secteur des ressources naturelles, de l'agriculture et de la production connexe (niveau élémentaire), les revenus sont plus élevés au sein de la MRC (33 129 \$) que dans le reste de la Montérégie (29 297 \$), mais restent inférieurs au revenu moyen.

Bref, chez les particuliers du Haut-Saint-Laurent, le revenu moyen d'emploi est plus faible qu'ailleurs en Montérégie. Le revenu moyen d'emploi tiré du secteur agricole est plus élevé dans le Haut-Saint-Laurent qu'en Montérégie, mais reste tout de même plus faible que le revenu moyen d'emploi de tous les secteurs de la MRC.

<sup>25</sup> Portrait du marché du travail – MRC du Haut-Saint-Laurent.

**TABLEAU 6 COMPARAISON DES REVENUS MOYENS D'EMPLOI DES PARTICULIERS ET DES TRAVAILLEURS AGRICOLES**

	REVENU MOYEN D'EMPLOI (2011)	REVENU MOYEN D'EMPLOI TIRÉ DE L'AGRICULTURE
MRC du Haut-Saint-Laurent	38 426 \$	33 129 \$
Montérégie	52 285 \$	29 297 \$

### 3.2.6 Entreprises et économie locale

Avec 196 entreprises, le secteur primaire représentait 26,2 % de l'ensemble des entreprises du territoire alors que cette proportion au sein de la Montérégie est plutôt de 6,4 %. Ces chiffres excluent toutefois les entreprises agricoles, au nombre de 601 sur le territoire de la MRC.

Le secteur des services comprend le plus d'entreprises, soit 58,4 %. Parmi celles-ci, une emploie 100 personnes et plus.

Au plan de la transformation, seulement cinq entreprises font partie du sous-secteur « Aliments, boissons et produits du tabac ».

On constate donc que le secteur agricole, avec ses 601 entreprises, est un important vecteur de développement économique pour le Haut-Saint-Laurent.

De plus, le territoire du Haut-Saint-Laurent compte trois zones industrielles (Saint-Chrysostome, Franklin et Ormstown) et un parc industriel de plus grande importance (Huntingdon). Les municipalités du territoire disposent de terrains industriels vacants d'une superficie de plus de 7,3 millions de pi<sup>2</sup> offrant tous les services nécessaires. Un important potentiel de développement industriel existe donc sur le territoire de la MRC, qui pourrait notamment accueillir de nombreuses entreprises du secteur de la transformation alimentaire.

Certaines industries du secteur manufacturier et certains secteurs d'activités économiques, comme le secteur primaire, sont particulièrement touchés par le vieillissement de la main-d'œuvre. Une partie de celle-ci devra être remplacée au cours des prochaines années. Cette rareté relative de main-d'œuvre pourrait donner lieu à des pressions à la hausse sur les salaires.<sup>26</sup>

### Portrait socio-économique de la MRC en bref

- La population de la MRC s'élève à 21 263 (2015) et se concentre surtout à Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome et Huntingdon;
- la proportion de la population d'expression anglaise est de 38 %;
- la population est vieillissante et la population active diminue graduellement;
- le taux d'activité (58,6 %) et le taux d'emploi (53,5 %) y sont plus faibles qu'au sein de la Montérégie, le taux de chômage (8,8 %) est également plus élevé;

<sup>26</sup> Portrait du marché du travail MRC du Haut-Saint-Laurent.

- le revenu moyen d'emploi des résidents de la MRC est moins élevé que celui de l'ensemble de la Montérégie, les revenus moyens tirés de l'agriculture sont toutefois plus élevés dans le Haut-Saint-Laurent;
- la proportion de la population de la MRC ayant un diplôme d'études secondaires ou professionnelles est supérieure à celle de l'ensemble de la Montérégie (40,1 %), ce qui semble aller de pair avec la structure de l'emploi territorial;
- le secteur des services emploie 71,6 % de la main-d'œuvre, celui de l'agriculture 16,8 %, le taux de chômage est de 8,8 %;
- la demande en main-d'œuvre est plus forte dans le secteur des services;
- les entreprises du secteur primaire représentent 26,2 % de l'ensemble des entreprises du territoire;
- les espaces disponibles en zone blanche offrent un intéressant potentiel de développement industriel.

### **3.3 CARACTÉRISTIQUES ET PLANIFICATION DE LA ZONE AGRICOLE**

#### **3.3.1 Lois et règlements en matière d'agriculture**

Plusieurs lois et règlements encadrent le milieu agricole au Québec. Quelques-uns des plus importants sont présentés brièvement afin d'éclairer le lecteur.

##### **Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)**

L'objet de la loi est d'assurer la pérennité du territoire pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement à long terme des activités et des entreprises agricoles en zone agricole. La loi identifie une zone agricole désignée à l'intérieur de laquelle les activités non agricoles sont régies.

La loi institue également la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), qui est responsable de décider des demandes d'autorisation, de surveiller l'application de la loi et d'émettre au gouvernement des avis relatifs à la protection du territoire et des activités agricoles. Afin de décider d'une demande d'autorisation, la loi édicte des critères et un processus à respecter. Enfin, la loi prévoit aussi que les MRC puissent faire une demande à portée collective concernant les îlots déstructurés et des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole.

##### **Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents**

Comme son nom l'indique, cette loi a pour but d'interdire l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents. Toute personne qui désire acquérir une terre agricole au Québec doit être citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et avoir séjourné au moins 1 095 jours au cours des 48 mois précédant immédiatement la date d'acquisition d'une terre agricole.

## Règlement sur les exploitations agricoles

Ce règlement vise à favoriser le développement durable de l'agriculture en assurant la qualité de l'environnement en milieu agricole et celle de la santé publique. Il favorise l'atteinte d'un équilibre des sols en phosphore en tenant compte des besoins nutritifs des plantes et se base sur le calcul réel des déjections animales produites à la ferme. Il édicte un ensemble de normes relatives aux installations d'élevage, au stockage, à l'élimination ou à la valorisation des déjections animales, au retrait des animaux des cours d'eau et des bandes riveraines et à l'augmentation des superficies cultivées dans les bassins versants dégradés, etc. L'article 50.3 de ce règlement prohibe notamment la mise en culture de nouvelles superficies sur le territoire des municipalités du Haut-Saint-Laurent afin de protéger le bassin versant de la rivière Châteauguay. En effet, la remise en culture de nouvelles parcelles ne serait permise que dans le cas où une parcelle aurait été cultivée au moins une fois entre 1990 et 2004. Certaines cultures sont toutefois exclues de l'application de cet article, dont la culture des arbres, des arbustes, des bleuets, des canneberges, des fraises, des framboises et des raisins (vignes). Cette disposition réglementaire a pour effet indirect de limiter le déboisement sur le territoire du Haut-Saint-Laurent.

## Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Ce règlement remplace le *Règlement sur le captage des eaux de surface* et détermine différentes aires de protection des sources d'eau ainsi que les conditions auxquelles sont assujetties les activités agricoles qui y sont exercées. Ces conditions visent notamment le pâturage et l'épandage de déjections animales, de compost de ferme ou de matières résiduelles fertilisantes.

D'autres lois et règlements régissent les activités et le territoire agricoles. Pour les connaître, consultez le site Internet du MAPAQ<sup>27</sup>.

### 3.3.2 Superficie de la zone agricole

La zone agricole couvre actuellement 108 744 ha, soit 94 % du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Désignée à l'origine par le décret du gouvernement du Québec du 9 novembre 1978, la zone agricole a depuis été révisée en 1989 (décret 821-89 du 29 mars 1989) à la suite de la création des MRC et de l'élaboration de leur premier schéma d'aménagement et de développement. Cette révision avait pour but de modifier les limites de la zone agricole pour tenir compte des besoins et les objectifs d'aménagement et de développement des MRC et des municipalités tout en assurant la cohérence avec les objectifs de protection du territoire agricole.

À titre comparatif, la zone agricole couvre 79 % du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, 97 % du territoire de la MRC Jardins-de-Napierville et 86 % du territoire de la Montérégie<sup>28</sup>.

### La zone agricole couvre 94 % du territoire de la MRC, il s'agit d'un trait distinctif

<sup>27</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Lois/Pages/loisetreglements.aspx>.

<sup>28</sup> PDZA, MRC Beauharnois-Salaberry, 2014, données tirées de la CPTAQ, 31 mars 2013.

Le tableau suivant présente les différentes municipalités de la MRC en fonction de la superficie de leur territoire qui constitue la zone agricole.

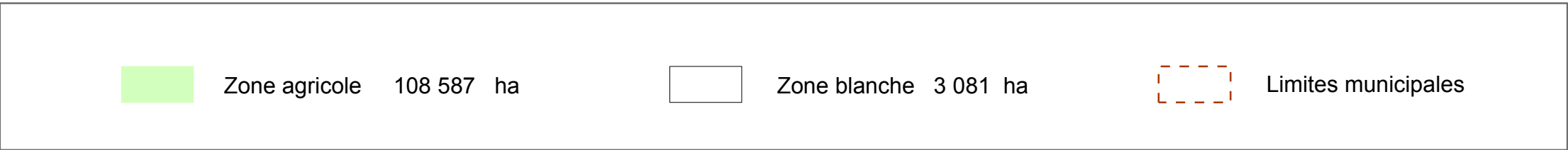
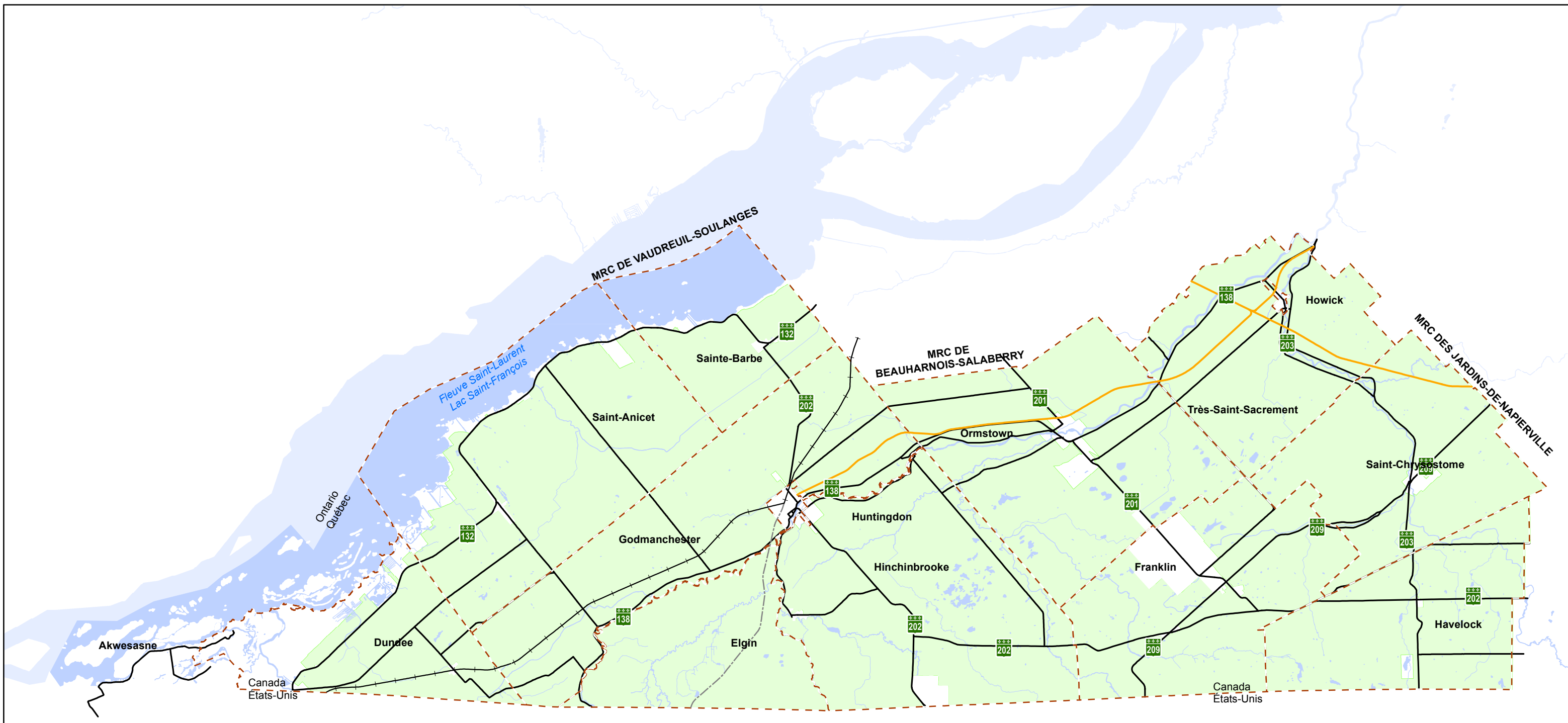
**TABLEAU 7 SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE PAR MUNICIPALITÉ**

MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE	
	ha	%
Dundee	4 717	64,7
Elgin	6 987	100
Franklin	9 937	88,2
Godmanchester	13 875	99,8
Havelock	8 802	98,9
Hinchinbrooke	14 578	97,4
Howick	26	28,3
Huntingdon	11	3,8
Ormstown	13 824	96
Saint-Anicet	12 482	92,2
Saint-Chrysostome	9 876	98,4
Sainte-Barbe	3 766	93,6
Très-Saint-Sacrement	9 876	100

Source : CPTAQ, 2014

Les municipalités d'Elgin et de Très-Saint-Sacrement sont entièrement situées en zone agricole, tandis que les municipalités de Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Ormstown et Saint-Chrysostome le sont à plus de 95 %. Huntingdon possède la plus petite superficie agricole de la MRC (11 ha ou 3,8 % de son territoire).







### 3.3.3 Demandes d'autorisation, d'inclusion et d'exclusion en territoire agricole

Entre 1979 et 2015, la MRC a obtenu 10 exclusions à la zone agricole (266 ha, dont 159,8 ha pour le secteur Davignon, à Hinchinbrooke, sur un total de 37 demandées) et 8 inclusions (70,98 ha, sur un total de 10 demandées). Depuis 1999, 32,36 ha ont été inclus à la zone agricole tandis que 8,59 ha en ont été exclus.

**TABLEAU 8 SOMMAIRE DES DEMANDES D'INCLUSION ET D'EXCLUSION, 1979-2015**

MUNICIPALITÉ	DATE	DOSSIER	SUPERFICIE (HA)
<b>INCLUSIONS</b>			
Dundee	4 août 2011	365979	32,36
Dundee	12 février 1997	242616	8,01
Saint-Anicet	9 octobre 1992	187780	1,31
Saint-Chrysostome	30 mars 1993	164567	2,41
Franklin	16 mars 1988	121148	0,52
Saint-Chrysostome	9 septembre 1988	116020	7,75
Sainte-Barbe	6 octobre 1985	082360	3,24
Dundee	6 avril 1983	055301	15,38
<b>Total</b>			<b>70,98</b>
<b>EXCLUSIONS</b>			
Franklin	22 octobre 2013	402159	0,32
Saint-Anicet	1 décembre 2003	332557	4,55
Franklin	Mai 2000	309030	3,5
Sainte-Barbe	30 avril 1999	308686	0,2201
Dundee	18 mars 1998	244545	4,8
Dundee	14 octobre 1992	161314	10,93
Saint-Chrysostome	5 septembre 1989	150892	9,32
Hinchinbrooke	8 octobre 1987	105126	29,1
Ormstown	20 mai 1987	080229	82,68
Hinchinbrooke	5 février 1985	069955	120,72
<b>Total</b>			<b>266,14</b>

En plus des demandes visant l'inclusion ou l'exclusion d'un lot ou d'une partie de lot de la zone agricole et des demandes à portée collectives portant sur les îlots déstructurés à l'agriculture et les secteurs agricoles forestiers (voir ci-après), il est possible de faire des demandes à la CPTAQ afin de faire autoriser des usages non agricoles en zone agricole. Ces demandes d'autorisation, faites en vertu des articles 26, 27, 28, 29, 70 ou 72 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, doivent être déposées à la municipalité locale par la personne qui désire faire un usage non agricole en zone agricole. La municipalité locale étudie alors la demande et la transmet à la CPTAQ. Cette dernière doit ensuite rendre sa décision.

C'est ainsi qu'entre 1979 et 2008, 1 645<sup>29</sup> demandes d'autorisation ont également été déposées à la CPTAQ. De ce nombre, 1 132 ont été acceptées (69,7 %) et 513 refusées (30,3 %). Ces demandes portaient sur une multitude d'objets, comme le démontre le tableau suivant.

**TABLEAU 9 SOMMAIRE DES DEMANDES D'AUTORISATION, 1979-2015**

TYPE DE DEMANDE D'AUTORISATION	ACCEPTÉES	REFUSÉES	TOTAL
Aliénation agricole	303	91	394
Commerce agricole accessoire	4	2	6
MRF	1	0	1
Utilisation accessoire	19	2	21
Utilisation résidentielle	251	277	528
Aliénation résidentielle	178	53	231
Multi résidentiel	0	4	4
Utilisation commerciale	48	23	71
Aliénation commerciale	24	2	26
Centre d'interprétation/conservation	5	3	8
Récréation extensive	4	0	4
Accessoire industrielle	18	0	18
Utilisation industrielle	9	0	9
Utilité publique	113	7	120
Acquisition par un non-résident	33	0	33
Sablère gravière	52	0	52
Ressource eau	0	1	1
Gaz naturel	1	0	1
Inclusion	8	2	10
Exclusion	10	27	37
Villégiature	0	1	1
Droits acquis	20	5	25
Ordonnance	1	4	5
Enlèvement de sol arable	18	8	26
Remblai	1	0	1
Érablière	9	1	10
Abris forestier	2	0	2
<b>Total</b>	<b>1 132</b>	<b>513</b>	<b>1 645</b>

En excluant les données relatives à l'aliénation (vente d'une partie de la propriété), les demandes d'autorisation acceptées par la CPTAQ pour le territoire de la MRC portent sur une superficie de 77 280,44 ha. Des superficies visées, 51 % l'ont été dans le cadre d'une demande relative à l'usage *Utilité publique*, tandis que 38 % des superficies ont été visées par l'usage *Aliénation<sup>30</sup> résidentielle*. Parmi les plus importantes catégories, viennent ensuite : *Acquisition par un non-résident* (4,9 %), *Aliénation industrielle* (1,7 %), *Utilisation commerciale* (0,8 %), *Sablère gravière* (0,43 %) et *Utilisation résidentielle* (0,39 %).

<sup>29</sup> Sans compter les inclusions et exclusions.

<sup>30</sup> Aliénation entendu ici comme vente ou transmission à autrui.

### 3.3.4 Demandes à portée collective

La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) permet aux MRC, en vertu de l'article 59, de déposer une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec. La MRC peut se prévaloir de cette disposition après la révision de son schéma d'aménagement et de développement révisé et la caractérisation de sa zone agricole. Elle peut alors déterminer à quelles conditions un nouvel usage résidentiel est permis en zone agricole. La MRC du Haut-Saint-Laurent s'est prévaluée de cette disposition législative à trois reprises, dans un processus de concertation avec l'UPA et la CPTAQ.

Le 10 juin 2009, la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une demande à portée collective portant sur des îlots déstructurés de la zone agricole et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (secteurs de 20 ha). Cette demande visait 10 municipalités locales (les municipalités de Huntingdon, Dundee et Howick ne se sont pas impliquées lors de cette première demande). Le résultat de cette demande est que 254 nouvelles résidences pourraient être implantées dans 86 îlots déstructurés et que 134 résidences pourraient être implantées sur des lots d'une superficie minimale de 20 ha situés au sein de secteurs agricoles désignés par la CPTAQ.

#### **Les îlots déstructurés**

Au nombre de 86, ces îlots sont constitués d'au moins six bâtiments regroupés au sein d'une aire géographique restreinte et d'espaces vacants. Il s'agit d'un secteur de faible superficie, identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé, situé en zone agricole, bien délimité dans l'espace et déjà occupé majoritairement par des usages non agricoles. La désignation d'îlots déstructurés vise donc la consolidation foncière plutôt que le démembrement des propriétés agricoles.

#### **Les secteurs agricoles forestiers**

Les secteurs agricoles forestiers sont des secteurs situés en zone agricole, identifiés au schéma d'aménagement et de développement révisé, pouvant accueillir de nouvelles résidences sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole. Pour la MRC du Haut-Saint-Laurent, la superficie minimale d'un lot a été établie à 20 ha.

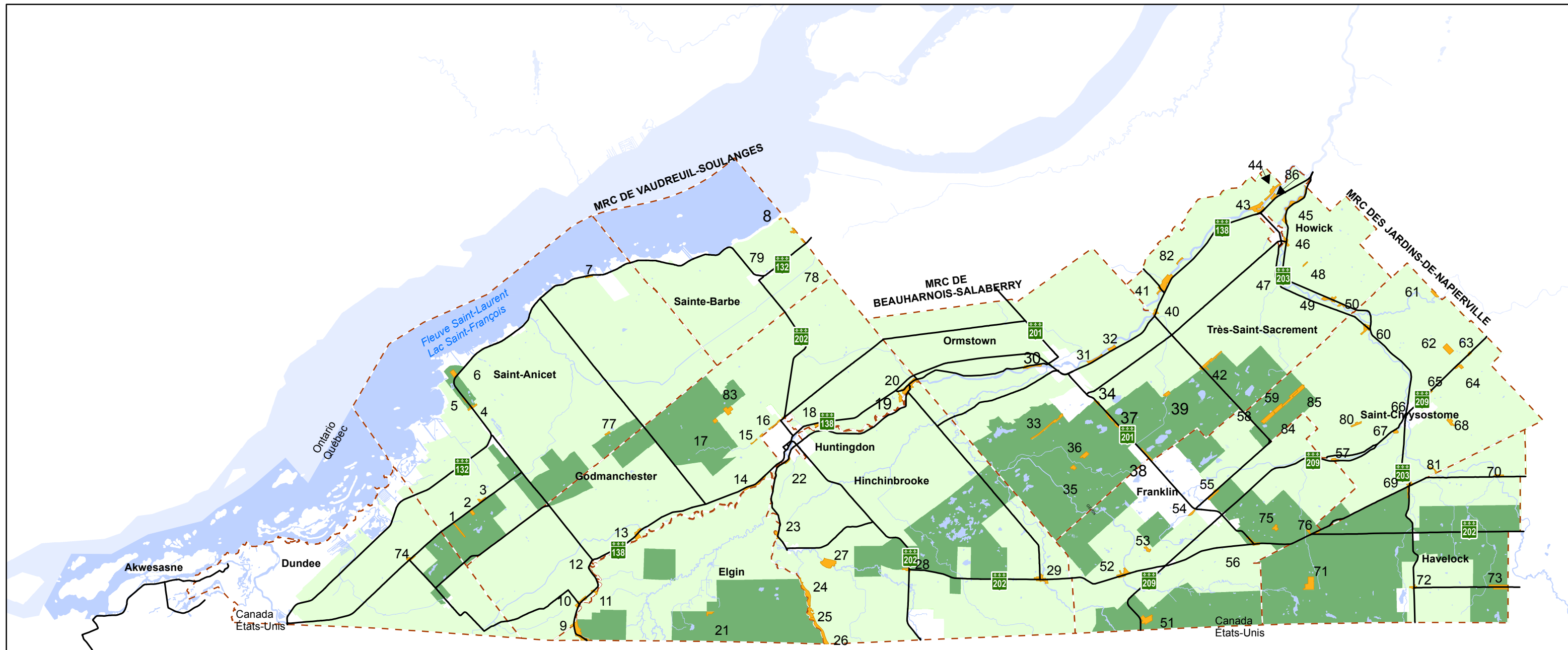
Une analyse géomatique de ces secteurs agricoles forestiers permet d'en constater le potentiel acéricole et sylvicole (voir carte 10).

Le 10 avril 2013, la MRC déposait une deuxième demande à portée collective concernant des îlots déstructurés qui n'avaient pas été traités lors de la première demande, notamment au sein de la municipalité de Dundee. Cette deuxième demande permet l'implantation de 22 nouvelles résidences dans 15 îlots déstructurés.

Enfin, le 20 août 2014, la MRC a déposé une troisième demande à portée collective pour des lots d'une superficie minimale suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (secteurs de 20 ha). Concrètement, la demande vise à revoir l'affectation agroforestière sur le territoire des municipalités de Dundee, Hinchinbrooke et Ormstown. Ainsi, trois secteurs initialement localisés dans l'affectation agricole dynamique ont été intégrés dans l'affectation agroforestière, car ils répondent davantage aux caractéristiques de cette affectation.

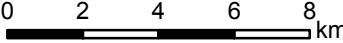
Au total, 276 nouvelles résidences sont permises au sein de 86 îlots déstructurés et 134 résidences sont permises sur des lots d'une superficie minimale de 20 ha, pour un total de 411 résidences. Depuis 2010, 22 résidences ont été implantées au sein d'îlots déstructurés et huit l'ont été dans des secteurs agricoles forestiers. Un suivi annuel est assuré à cet effet par la MRC.

**Les îlots déstructurés et les secteurs agricoles constituent une opportunité intéressante d'occupation et de revitalisation du territoire en zone agricole**



**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS À  
L'AGRICULTURE ET SECTEURS  
AGRICILES FORESTIERS  
( en vertu de l'article 59 de la LPTAA )**

Échelle 1:200 000  
Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8




Source : CPTAQ décisions 363199, 377747 et 381166  
MRC du Haut-Saint-Laurent  
Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
Septembre 2016



### 3.3.5 Morcellement foncier

En analysant la superficie des terrains situés dans la zone agricole désignée de la MRC, il est possible de connaître l'état de morcellement et de la déstructuration de la zone agricole. Le tableau 10 présente le nombre de terrains en fonction de leur superficie, par municipalité.

**TABLEAU 10 NOMBRE DE LOTS EN ZONE AGRICOLE PAR MUNICIPALITÉ, PAR CLASSES DE SUPERFICIE**

NOMBRE DE LOTS EN ZONE AGRICOLE PAR MUNICIPALITÉ							
Municipalité	Superficie de la municipalité (km <sup>2</sup> )	0-5 ha	5-20 ha	20-60 ha	60-100 ha	> 100 ha	Total des lots
Dundee	72,95	9	20	38	14	11	92
Elgin	69,87	17	29	70	21	8	145
Franklin	112,68	48	56	142	27	8	281
Godmanchester	139,09	30	54	159	54	14	311
Havelock	89,01	31	32	107	28	7	205
Hinchinbrooke	149,61	27	55	169	39	20	310
Howick	0,92	0	2	0	0	0	2
Huntingdon	2,92	1	3	0	0	0	4
Ormstown	144,08	52	89	201	32	8	382
Saint-Anicet	135,44	27	40	119	40	15	241
Saint-Chrysostome	100,39	30	95	154	25	3	307
Sainte-Barbe	40,23	11	11	49	11	3	85
Très-Saint-Sacrement	98,77	39	68	152	27	4	290
<b>Total</b>	<b>1 155,94</b>	<b>322</b>	<b>554</b>	<b>1 360</b>	<b>318</b>	<b>101</b>	<b>2 655</b>

Source : CPTAQ, 2014, Rôle d'évaluation foncière, 2015

Plus de 50 % des lots situés en zone agricole sont d'une superficie se situant entre 20 et 60 ha, tandis que le tiers est d'une superficie inférieure à 20 ha et 15 % sont d'une superficie supérieure à 60 ha. Le territoire, composé de 2 655 lots, est donc assez morcelé.

Rappelons qu'un des objectifs de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* est de favoriser le regroupement d'entités foncières afin de rendre celles-ci plus attrayantes pour les agriculteurs. La loi prévoit la possibilité d'aliéner une superficie d'au moins 100 hectares, si la superficie résiduelle contigüe forme une entité foncière d'au moins 100 hectares. Il s'agit d'une manière indirecte d'indiquer qu'une entité foncière de 100 hectares d'un seul tenant constitue une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

### **3.3.6 Orientations figurant au schéma d'aménagement et de développement révisé**

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC identifie une orientation qui porte sur le territoire agricole. L'orientation 1 : « Protéger et mettre en valeur le potentiel agroforestier de la MRC » est présentée ici brièvement par le biais de ses objectifs.

#### **Objectifs au plan agricole :**

- assurer la protection des bons sols, des activités agricoles et des exploitations existantes;
- assurer le développement durable des ressources agricoles;
- favoriser la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles par des orientations d'aménagement;
- favoriser la production animale pour un meilleur équilibre environnemental;
- favoriser la production de biomasse sur les parcelles délaissées par l'agriculture;
- reconnaître des espaces qui ont perdu la vocation agricole de zone rurale tout en assurant que les usages permis et les nouveaux usages n'engendrent pas d'impacts négatifs sur l'agriculture;
- reconnaître qu'un mode de développement traditionnel lié à la colonisation du territoire a laissé dans le paysage du Haut-Saint-Laurent la présence de hameaux;
- interdire toute forme de prélèvement du sol arable et encore bien davantage dans les terres noires;
- éviter la construction permanente dans les établissements de camping;
- déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles peuvent être implantées.

#### **Objectifs au plan de la forêt :**

- assurer le développement durable de la ressource forestière;
- assurer la mise en valeur de la forêt et du potentiel faunique;
- favoriser la plantation d'arbres pour la production de bois de haute valeur commerciale;
- contribuer à la valorisation de la forêt sur le territoire.

La réalisation du PDZA par la MRC constitue l'occasion d'amorcer une réflexion portant sur la révision de son schéma d'aménagement et de développement révisé et ainsi, formuler éventuellement de nouvelles orientations et de nouveaux objectifs.

### 3.3.7 Grandes affectations du territoire

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire<sup>31</sup> définit une affectation comme : « l'attribution à un territoire, ou à une partie de celui-ci, d'une utilisation, d'une fonction ou d'une vocation déterminée ». Le schéma d'aménagement et de développement révisé (2001) de la MRC du Haut-Saint-Laurent identifie trois affectations à caractère agricole sur son territoire. Ces affectations autorisent certains usages sur différentes parties du territoire.

L'affectation agricole 1 désigne une première portion (60 %) du territoire défini par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Cette affectation se caractérise particulièrement par des sols à fort potentiels, de classes 1, 2 et 3, une agriculture très dynamique et un territoire de très faible densité d'habitations, malgré quelques secteurs déstructurés. Cette affectation est réservée principalement à des activités agricoles, au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

L'affectation agricole 2 désigne une portion (23,1 %) du territoire agricole, également défini par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Cette affectation se caractérise par des sols de faible qualité, un mélange d'agriculture et de forêt, une cohabitation de plusieurs usages non reliés à l'agriculture et la forêt, dont la présence de gravières/sablières. La population y est de faible densité.

#### **Les classes de sol ARDA**

Aménagement rural et développement de l'agriculture (ARDA). Il s'agit d'un classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole (potentiel agricole). L'inventaire des terres du Canada couvre environ un million de miles carrés, dont l'ensemble des secteurs habités du Québec. La MRC a utilisé ces données afin d'établir les affectations de la zone agricole dans son schéma d'aménagement et de développement révisé.

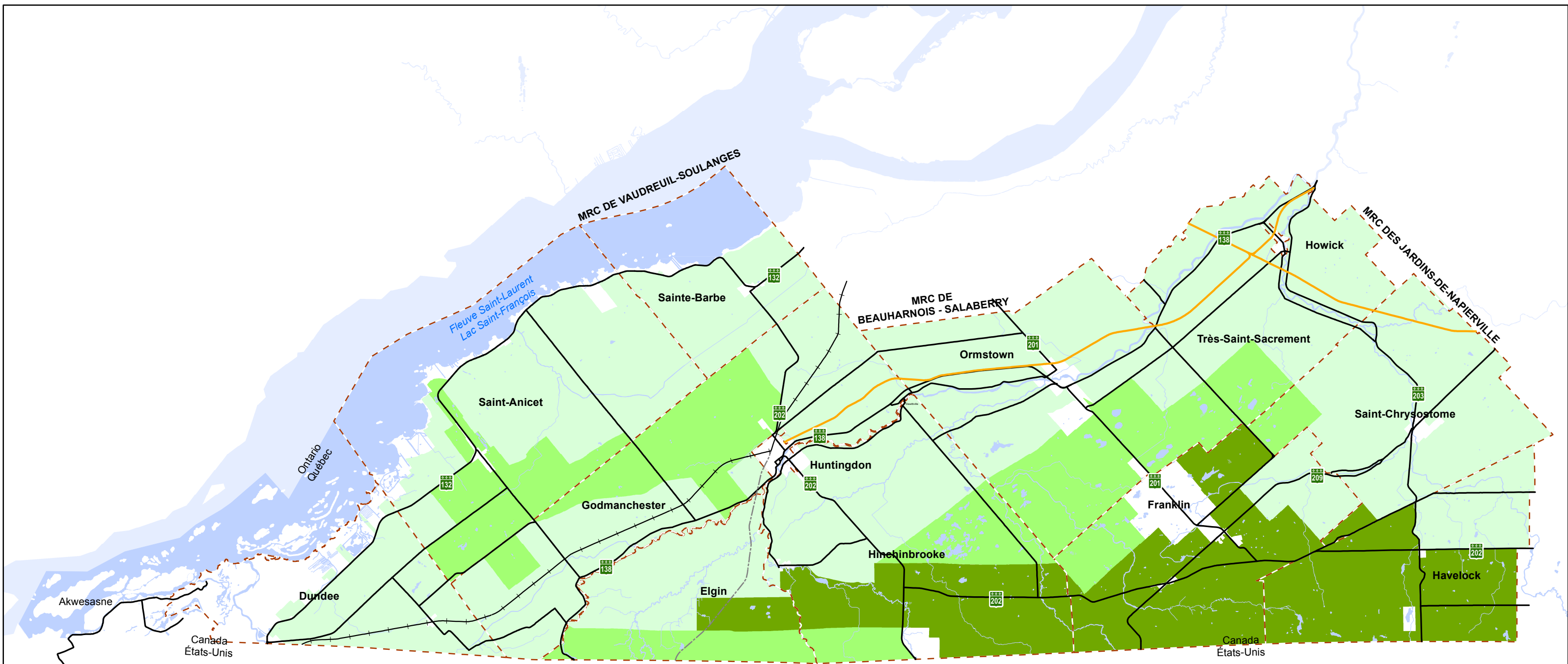
L'affectation agricole 2 est réservée principalement à des activités agricoles. Cependant, considérant la faible qualité des sols, de classe 4, 5 et 6, pour de l'agriculture et considérant la présence d'activités autres qu'agricoles, certains autres usages et activités sont autorisés et sont considérés compatibles avec la vocation agricole.

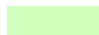
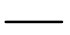

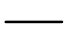



L'affectation agroforestière désigne une portion (16,7 %) du territoire agricole, définie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Elle se caractérise par des sols de moindre qualité, un territoire dominé par la forêt, une agriculture très diversifiée, une cohabitation de plusieurs usages non reliés à l'agriculture ou à la forêt, tels des carrières/sablières, deux établissements de camping et la présence de hameaux. Le territoire est de très faible densité.

L'affectation agroforestière est réservée principalement à des activités agricoles et aux activités de mise en valeur de la forêt.

<sup>31</sup> MAMOT, Guide La prise de décision en urbanisme, outils de planification, Grandes affectations du territoire, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/grandes-affectations-du-territoire/>.

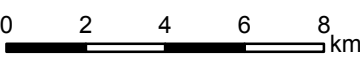




Superficie (ha)		Réseau routier	Autres Infrastructures	
	Agricole 1	67 419		Voie ferrée
	Agricole 2	20 965		Parc régional linéaire
	Agroforestière	20 203		Emprise ferroviaire abandonnée
	Zone Blanche	3 081		

**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**  
**LES AFFECTATIONS AGRICOLES**

Échelle 1:200 000  
Projection Mercator transverse modifiée (MTM), zone 8




Source : Ministère de Ressources Naturelles  
Forêt Québec, Direction d'inventaires forestiers  
Commission de protection du territoire agricole du Québec - CPTAQ  
Réalisé par le Service d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent.  
Septembre 2016



**TABLEAU 11 USAGES PERMIS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ EN FONCTION DES AFFECTATIONS**

AFFECTATION AGRICOLE 1 (60 %)	AFFECTATION AGRICOLE 2 (23,1 %)	AFFECTATION AGROFORESTIÈRE (16,7 %)
<b>Constructions résidentielles reliées aux droits et privilèges consentis par la LPTAA</b>	<b>Activités permises dans l'affectation agricole 1</b>	<b>Activités permises dans l'affectation agricole 1</b>
Transformation, vente, entreposage et conditionnement de produits agricoles	Exploitation de carrières et de sablières	Exploitation de carrières et de sablières
Activités reliées à l'agriculture	Exploitation de la ressource eau	Exploitation de la ressource eau
Activités temporaires de vente de semences et d'engrais	Récréation intensive (camping, golf)	Récréation intensive (camping, golf)
Gîtes touristiques comme usage domestique relié à un usage résidentiel	Cimetières automobiles	Commerces à vocation agrotouristiques
Activités récréatives extensives	Sites d'enfouissement	Consolidation des activités dans certains hameaux
Activités récréatives intensives reliées à l'agriculture		
Utilités publiques		
Consolidation des activités dans les hameaux		
Désignation de zone rurale		
Entreposage sous certaines conditions		

Le portrait et le diagnostic réalisés dans le cadre du PDZA permettra à la MRC, lors de la révision de son schéma d'aménagement et de développement, de mieux tenir compte de la réalité du monde agricole dans ses prochaines affectations.

### **Caractéristiques et planification de la zone agricole en bref**

- La zone agricole couvre 94 % du territoire (108 744 ha);
- entre 1983 et 2015, la MRC a obtenu 10 exclusion (266 ha) à la zone agricole et huit inclusions (70, 98 ha);
- près de 84 % des lots en zone agricole sont d'une superficie inférieure à 60 ha, ce qui offre plus de possibilités à la relève;
- depuis 1999, 32,36 ha ont été inclus à la zone agricole tandis que 8,59 ha ont été exclus. Compte tenu de l'évolution démographique, des espaces disponibles dans les périmètres urbains, les îlots déstructurés et les secteurs agricoles forestiers et du rythme d'émission des permis de construction, la pression de développement sur la zone agricole est assez faible;
- entre 1979 et 2008, 1 423 demandes d'autorisation pour des usages non agricoles en zone agricole ont été déposées à la CPTAQ : 941 (66 %) ont été acceptées et 482 (34 %) ont été refusées;
- la zone agricole de la MRC est divisée en trois affectations du territoire, agricole 1, agricole 2 et agro-forestière.

## 3.4 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES

### 3.4.1 Évolution des activités agricoles dans la MRC du Haut-Saint-Laurent

Entre 2004 et 2010, la superficie exploitée de la zone agricole a légèrement augmenté de 72 477 ha à 73 095 ha. Sur cette même période, le nombre d'exploitations agricoles a diminué, passant de 669 à 601. La superficie moyenne des exploitations a donc augmenté de 14 ha pour s'établir à 122 ha par entreprise. Ces données ne concernent toutefois que les exploitations agricoles enregistrées (EAE) auprès du MAPAQ. Statistique Canada indique plutôt que le nombre d'exploitations agricoles s'élevait à 626 en 2011. La différence est donc constituée d'exploitations agricoles non enregistrées auprès du MAPAQ. Le tableau suivant présente la répartition d'EAE par municipalité, dans le Haut-Saint-Laurent et en Montérégie, ainsi que leur superficie.

**TABLEAU 12 NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LEUR SUPERFICIE**

TERRITOIRE	NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENREGISTRÉES		SUPERFICIE CULTIVÉE TOTALE (HA)		SUPERFICIE CULTIVÉE MOYENNE (HA)		SUPERFICIE EXPLOITÉE TOTALE <sup>32</sup> (HA)		SUPERFICIE EXPLOITÉE MOYENNE (HA)	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Dundee	20	19	2 750	2 569	137	135	3 685	3 689	184	194
Elgin	33	36	2 506	2 837	76	79	3 877	4 438	117	123
Franklin	90	82	3 167	3 116	35	40	6 157	6 168	68	75
Godmanchester	73	61	7 458	7 225	102	108	10 134	9 842	139	161
Havelock	48	46	1 409	1 584	29	32	3 684	3 564	77	77
Hinchinbrooke	70	66	5 742	5 765	82	86	8 869	9 143	127	139
Howick	1	0	c <sup>33</sup>	c	c	0	0	0	0	0
Huntingdon	0	0	c	c	0	0	0	0	0	0
Ormstown	95	90	6 530	6 724	69	73	8 772	9 333	92	104
Saint-Anicet	62	47	7 084	7 081	114	134	9 352	8 740	151	186
Saint-Chrysostome	81	68	4 661	4 696	58	67	6 660	6 843	82	101
Sainte-Barbe	22	18	2 646	2 613	120	145	0	0	0	0
Très-Saint-Sacrement	74	68	6 970	6 994	94	100	7 990	8 089	108	119
<b>MRC Haut-Saint-Laurent</b>	<b>669</b>	<b>601</b> (-10,2 %)	<b>51 013</b>	<b>51 253</b> (+0,5 %)	<b>76</b>	<b>83</b> (+9,2 %)	<b>72 477</b>	<b>73 095</b> (+0,8 %)	<b>108</b>	<b>122</b> (+12,9 %)
<b>Montérégie</b>	<b>7438</b>	<b>7 009</b> (-5,8 %)	<b>541 878</b>	<b>551 569</b> (+1,8 %)	<b>73</b>	<b>79</b> (+8,2 %)	<b>630</b> <b>640</b>	<b>691 805</b> (+9,7 %)	<b>85</b>	<b>99</b> (+16,5 %)

<sup>32</sup> Superficie exploitée totale : superficie déclarée par les exploitants incluant les superficies cultivées et non-cultivées, louées ou possédées.

<sup>33</sup> Donnée confidentielle.

Le phénomène de consolidation des terres agricoles, qui consiste en une réduction du nombre d'entreprises agricoles, mais en une augmentation de leur superficie, se produit au sein de la MRC (-10 % du nombre d'entreprises), tout comme en Montérégie et dans l'ensemble du Québec. On constate que la superficie exploitée moyenne des EAE de la MRC est plus élevée de 22 % que la superficie exploitée moyenne des EAE de la Montérégie. La plus grande baisse du nombre d'entreprises a été observée dans la municipalité de Saint-Anicet (-24 %), qui s'est reflétée également dans une baisse des superficies exploitées (-6,5 %). Les municipalités d'Ormstown, de Franklin, de Saint-Chrysostome et de Très-Saint-Sacrement regroupent plus de la moitié (51 %) des entreprises agricoles.

Le MAPAQ fournit aussi de l'information relativement à la répartition des exploitations agricoles en fonction de leur superficie. Cette information provient des fiches d'enregistrement 2010, version décembre 2013 et montre que le tiers des entreprises a une superficie inférieure à 50 ha. Le cinquième des entreprises a une superficie supérieure à 160 ha.

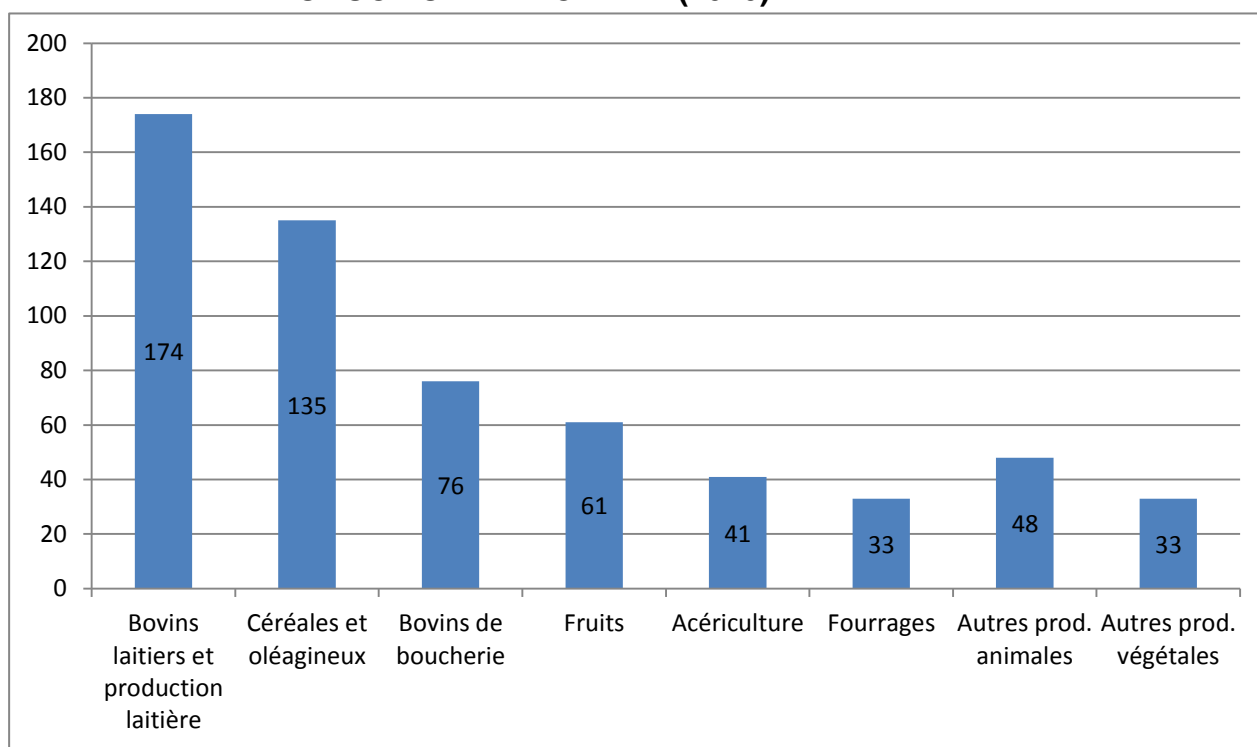
**TABLEAU 13 RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LEUR SUPERFICIE EN 2013**

<b>SUPERFICIES (HA)</b>	<b>NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES</b>
648 et +	8
453,5 à 647,6	15
307,5 à 453,2	24
227 à 307,2	27
162 à 226,4	54
97 à 161,5	124
52 à 96,7	160
0 à 51,6	208
<b>Total</b>	<b>620</b>

Six cent une entreprises agricoles sont présentes sur le territoire, elles ont une superficie moyenne de 122 ha, 20 % des exploitations ont une superficie supérieure à 160 ha et 33 % ont une superficie de moins de 50 ha.

Les 601 exploitations agricoles du Haut-Saint-Laurent étaient réparties comme suit en 2010 :

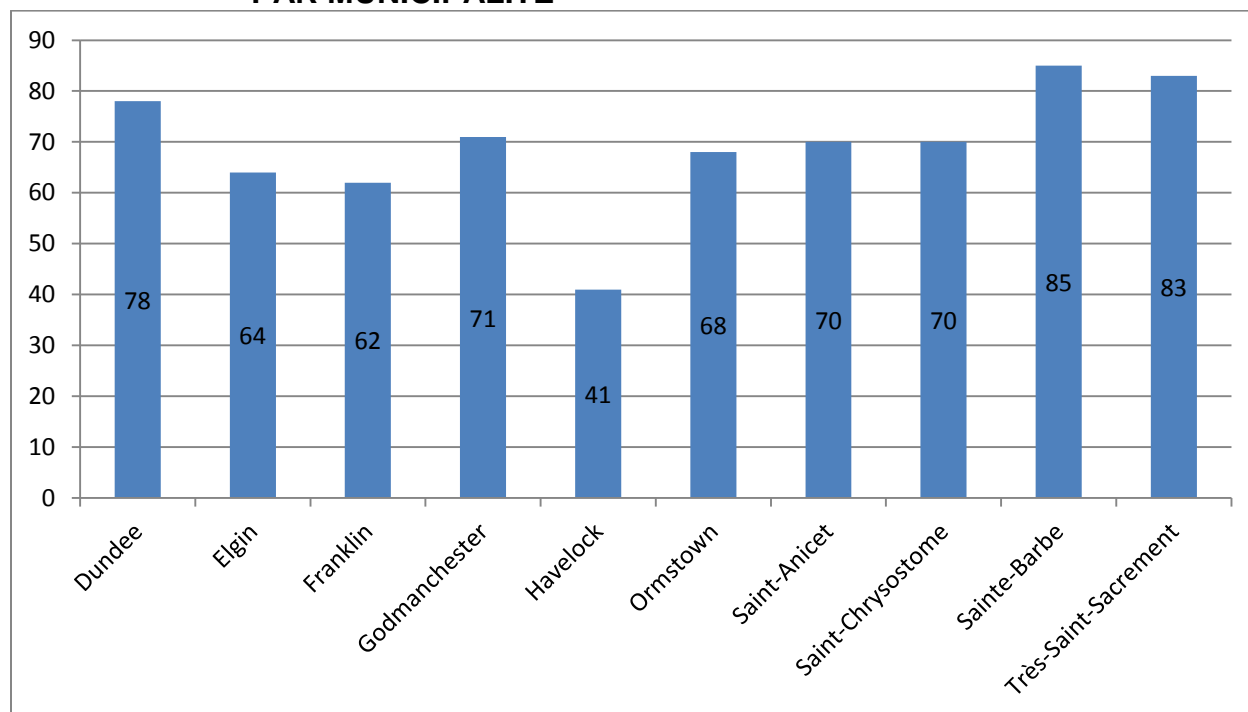
**FIGURE 3 NOMBRE D'EXPLOITATIONS RÉPARTIES SELON LA PRODUCTION PRINCIPALE (2010)**



Le taux d'occupation de la zone agricole par les EAE est de 68 % sur le territoire de la MRC (soit 73 437 ha). Il s'agit de la proportion de la zone agricole (107 997 ha) qui est exploitée à des fins agricoles. La proportion restante (32 %) est surtout constituée de parcelles sous couvert forestier (environ 42 000 ha) et de milieux humides.

Le taux d'occupation de la zone agricole par les EAE sur le territoire de la MRC est plus faible que la moyenne de la Montérégie (73 %), ce qui peut s'expliquer par l'importance du couvert forestier et les contraintes imposées par le règlement sur les exploitations agricoles (voir section 3.3.1). Les taux d'occupation de la zone agricole de Sainte-Barbe, Très-Saint-Sacrement et Dundee sont tous au-dessus de 78 %, tandis que le plus faible taux (en excluant Huntingdon et Howick) se trouve à Havelock (41 %).

**FIGURE 4 TAUX D'OCCUPATION<sup>34</sup> DE LA ZONE AGRICOLE PAR LES EAE, PAR MUNICIPALITÉ**



**Soixante-huit pour cent (68 %) de la zone agricole est occupé, 47 % est cultivée**

Le taux de location<sup>35</sup> des terres agricoles a augmenté entre 2004 et 2010, passant de 28 % à 38 % (+36 %). Cette augmentation s'est manifestée plus fortement dans les municipalités de Dundee, Franklin, Hinchinbrooke, Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome, Sainte-Barbe et Très-Saint-Sacrement. Ce phénomène, en hausse également à l'échelle du Québec (+45 %) et en Montérégie (+34 %), semble être le reflet de l'évolution de la forme juridique des entreprises agricoles et non la manifestation d'un problème d'accès à la propriété. On distingue la location apparentée de la location pure. La location apparentée se rapporte à une entente de location conclue entre deux entités légales liées à un même exploitant ou à un individu ayant la même adresse que l'exploitant. Parmi les superficies louées dans le Haut-Saint-Laurent en 2013, 66,6 % étaient de nature apparentée, soit plus qu'en Montérégie (55 %).

Enfin, la superficie cultivée des terres agricoles de la MRC a faiblement augmenté entre 2004 et 2010, passant de 51 013 ha à 51 253 ha (+0,5 %), ce qui est légèrement inférieur à la Montérégie (+1,8 %). La portion cultivée des exploitations agricoles de la MRC est restée stable à 70 % alors qu'elle a diminué en Montérégie (passant de 85,9 % à 79,7 %).

<sup>34</sup> Taux d'occupation : superficie totale exploitée/superficie de la zone agricole.

<sup>35</sup> Taux de location : superficie louée/superficie exploitée totale. Les superficies louées comprennent des ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles pourrait contribuer à l'augmentation du taux de location.

Des statistiques portant sur la localisation des entreprises agricoles démontrent que seulement 5 % des terres sont exploitées par des entreprises enregistrées hors MRC. Ce taux est le plus faible des MRC analysées jusqu'à maintenant. Cette situation pourrait s'expliquer par la localisation enclavée de la MRC, entre le fleuve Saint-Laurent au nord et la frontière canado-américaine au sud, ainsi que par l'absence de lien autoroutier direct entre la MRC et le reste du Québec.

**Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des terres agricoles exploitées le sont par des exploitants d'ici, ce qui contribue au sentiment d'appartenance à la région des producteurs**

#### **Un bref historique**

En 1941, 80 % de la population du comté de Huntingdon tirait ses revenus de l'agriculture. Cette proportion n'est plus que de 16 % aujourd'hui. Le nombre de fermes s'élevait à 1 588 alors qu'il n'est plus que de 601. Les superficies en culture avoisinaient les 33 000 ha, les pâturages couvraient 10 000 ha et les boisés 12 900 ha<sup>1</sup>. Depuis 70 ans, le portrait agricole de la MRC a donc énormément changé, avec une diminution importante du nombre d'exploitants et une augmentation substantielle des superficies cultivées.

#### **3.4.2 Production animale**

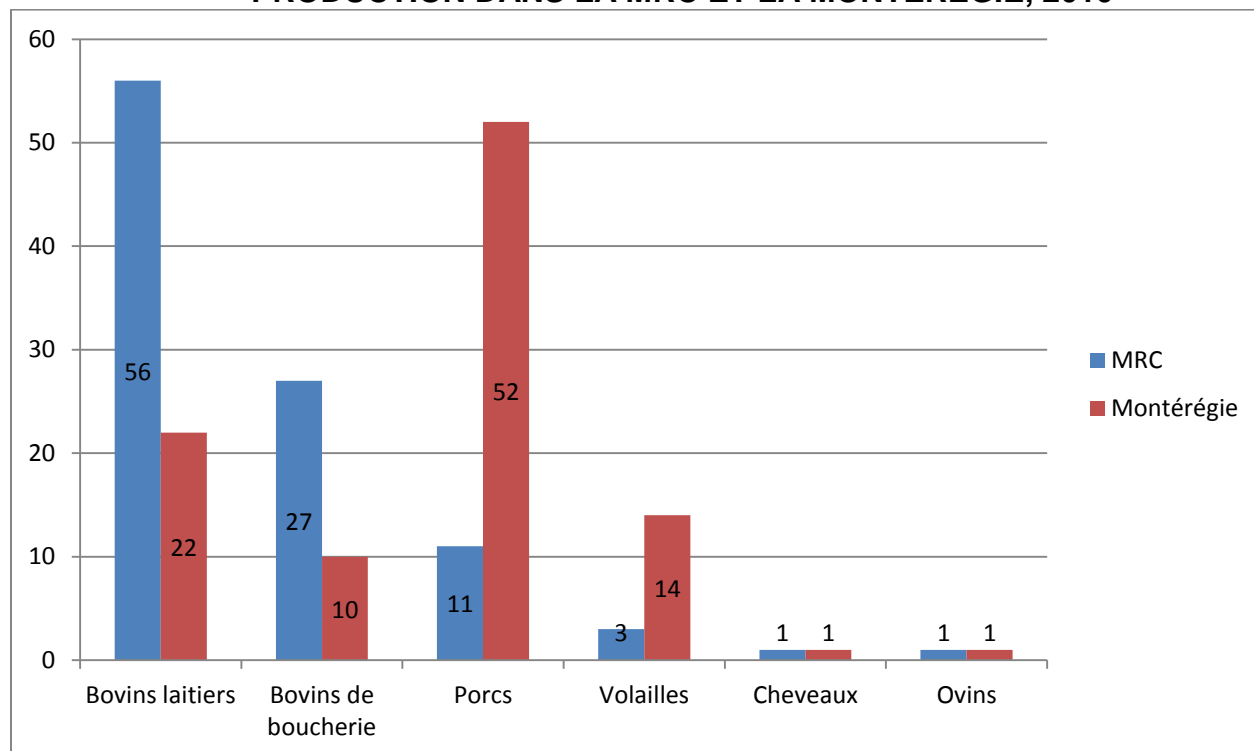
En 2010, le nombre d'exploitation ayant une production animale comme exploitation principale était de 298 (en baisse de 17 % par rapport à 2004). Les baisses ont eu lieu dans la plupart des municipalités de la MRC, à l'exception d'Elgin (+2 EAE), Havelock et Sainte-Barbe (aucun changement). La part relative de ce type de production a également diminué entre 2004 et 2010, pour s'établir à 50 % des types d'exploitations. Les exploitations de bovins laitiers représentent l'activité la plus répandue chez les exploitants ayant une production animale comme activité principale (58 %). Viennent ensuite les bovins de boucherie (26 %), les ovins (4 %), les porcs (3 %) et la volaille (2 %). Comparativement à la Montérégie, la MRC du Haut-Saint-Laurent fait bonne figure concernant la production de bovins laitiers (en proportion, 2,5 fois plus d'unités animales) et de bovins de boucherie (en proportion, 2,7 fois plus d'unités animales).

#### **Le nombre de productions animales et d'unités animales a diminué entre 2004 et 2010 principalement en production laitière**

En 2010, 29 672 unités animales ont été produites, soit une diminution de 4% par rapport à 2004. Cette diminution s'explique par une baisse des effectifs de type bovins laitiers (18 496 à 16 494 unités animales). La part relative des bovins de boucherie (25 % à 27 %), des porcs (10 % à 11 %) et de la volaille a quant à elle augmenté (2 % à 3 %). Pour ces quatre productions animales, le portrait de la MRC du Haut-Saint-Laurent est très différent du portrait de la Montérégie, à l'intérieur duquel la volaille et

les porcs sont beaucoup plus présents, tandis que les bovins laitiers et de boucherie le sont moins. Les participants aux consultations publiques ont avancé que le bilan phosphore relativement bas des sols de la MRC permettrait d'accueillir un plus grand nombre d'unités animales sur le territoire.

**FIGURE 5 RÉPARTITION DES UNITÉS ANIMALES PAR TYPE DE PRODUCTION DANS LA MRC ET LA MONTÉRÉGIE, 2010**



#### Qu'est-ce qu'une unité animale ?

Une unité animale correspond au nombre d'animaux équivalant à un bovin adulte (500 kg) en ce qui concerne le rejet d'azote. Un tableau de correspondance est présenté à l'annexe 3.

#### 3.4.3 Production végétale

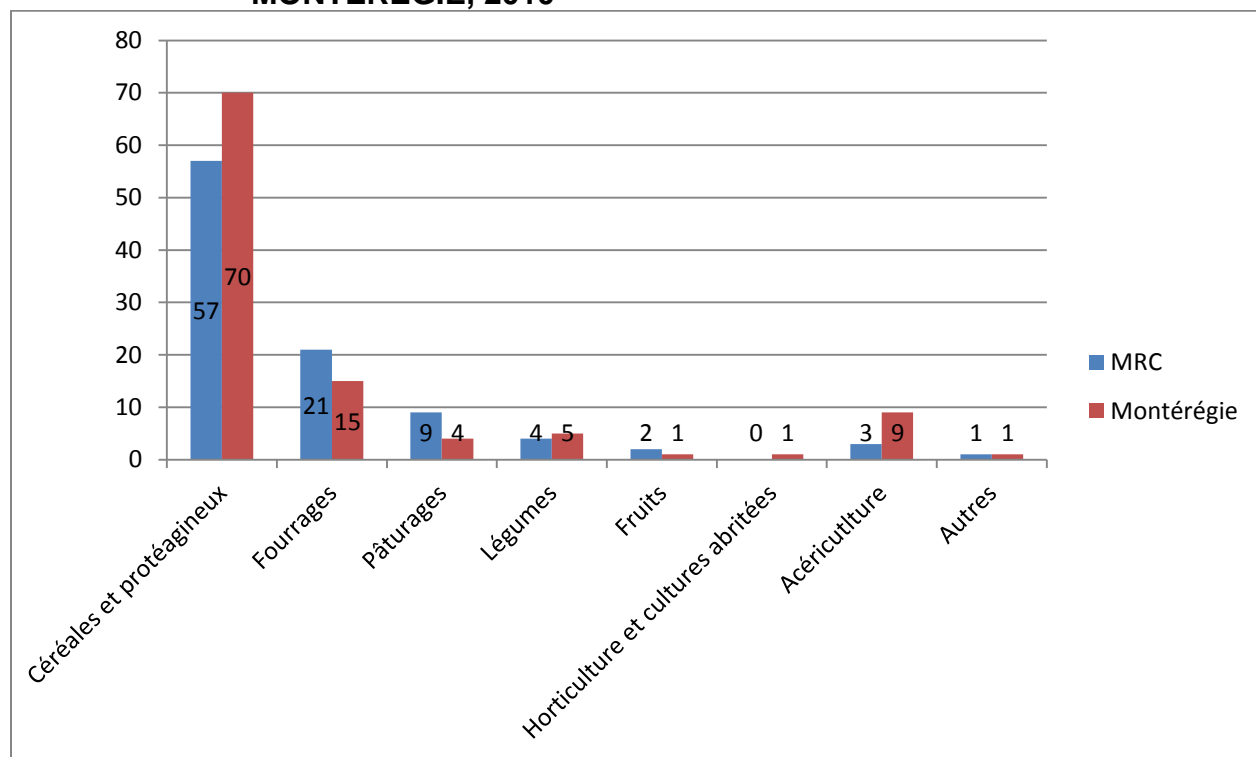
Le nombre d'EAE ayant une production végétale comme activité principale a légèrement diminué entre 2004 et 2010 pour s'établir à 303 (-3 %). Trois municipalités ont connu une hausse du nombre d'exploitations végétales, soit Elgin (+1 exploitation), Hinchinbrooke (+4) et Ormstown (+2) tandis que Dundee et Très-Saint-Sacrement ont maintenu le même niveau. La culture des céréales et protéagineux est la plus répandues (135 exploitations ayant cette production comme activité principale, soit 45 % des productions végétales). Avec les céréales et les protéagineux, les fruits (20 %), l'acériculture (14 %), les fourrages (11 %) et les légumes (10 %) composent près de la totalité des productions végétales de la MRC. Les cultures

abritées, l'horticulture ornementale et des cultures diverses complètent le portrait, mais sont des productions qui semblent encore être en développement. Elles bénéficient donc d'un potentiel de croissance appréciable.

Concernant les superficies cultivées, on constate une légère hausse des superficies totales entre 2004 et 2010, passant de 53 808 ha à 54 872 ha (+2 %). Ainsi, la hausse se traduit dans les superficies allouées à la culture des céréales et des protéagineux (+3 %) et à l'acériculture (+29 %). En termes de superficie, les cultures les plus importantes sont les céréales et les protéagineux (31 133 ha, 57 % des cultures), les fourrages (11 416 ha, 21 %), les pâturages (4 677 ha, 9 %), l'acériculture (3 619 ha, 7 %) et les légumes (2 461 ha, 4 %) (MAPAQ, 2010).

### Les principales cultures sont les céréales et protéagineux et les fourrages

**FIGURE 6 RÉPARTITION DES CULTURES PAR SUPERFICIE, MRC ET MONTÉRÉGIE, 2010**



Encore ici, la MRC du Haut-Saint-Laurent se démarque du reste de la Montérégie, où les superficies en culture sont davantage allouées aux céréales et protéagineux et moins aux pâturages, aux fourrages et à l'acériculture. Les participants aux consultations publiques ont aussi rapporté l'importante présence de monocultures sur le territoire de la MRC (Céréales et protéagineux : 57 % des superficies, 31 133 ha).

### 3.4.4 Acériculture

Un potentiel acéricole peut être défini comme un secteur qui offre plus de 175 entailles à l'hectare (Horizon Multiressource inc, 2001)<sup>36</sup>. Cette étude de 2001 a démontré que la MRC du Haut-Saint-Laurent comptait pour plus de la moitié des entailles potentielles totales (740 892) des trois MRC étudiées (Vaudreuil-Soulanges, Jardins-de-Napierville et Haut-Saint-Laurent). Cette étude estimait également que 2 994 ha de superficie disposaient d'un potentiel acéricole (2,6 % de la superficie de la MRC, 6,1 % des superficies forestières).

**TABLEAU 14 VENTILATION PAR MUNICIPALITÉS DU POTENTIEL ACÉRIQUE (175 ENTAILLES/HA ET +), 2001**

MUNICIPALITÉ	NOMBRE D'ENTAILLES PAR HECTARE		NOMBRE D'HECTARES À POTENTIEL ACÉRIQUE	NOMBRE D'ACÉRICULTEURS	NOMBRE D'ENTAILLES	POURCENTAGE DU POTENTIEL ENTAILLÉ
	151-175	175 et plus				
Dundee	0	15 514	61	0	0	0
Franklin	85 044	129 770	529	29	183 400	100 <sup>37</sup>
Godmanchester	3 946	71 887	290	4	7 775	10.9
Havelock	73 608	129 077	521	17	69 920	54.2
Hinchinbrooke	34 061	92 580	371	16	39 300	42.4
Ormstown	81 701	130 473	530	8	40 350	31
Saint-Chrysostome	45 232	36 420	149	12	31 700	87
Elgin	2 764	40 343	163	3	4 750	5,5
Sainte-Barbe	2 426	6 498	27			
Saint-Anicet	50 863	38 792	158			
Très-Saint-Sacrement	13 282	49 538	196	10	12 020	24.3
<b>Total</b>	<b>392 927</b>	<b>740 892</b>	<b>2 994</b>	<b>99</b>	<b>389 215</b>	<b>52,5</b>

En 2001, Horizon Multiressource estimait que les potentiels à venir allaient s'illustrer surtout dans les municipalités d'Ormstown, Havelock, Saint-Chrysostome, Franklin et moindrement à Saint-Anicet. Le potentiel de la MRC pourrait s'accroître de plus de 400 000 entailles entre 2001 et 2011. Le manque de données récentes ne permet pas de vérifier cette projection. À l'époque, le MAPAQ évaluait que 52 % de ce potentiel était exploité, ce qui laissait présager un potentiel de croissance intéressant.

On observe également que les entreprises acéricoles de la MRC sont de taille moyenne. La moyenne d'entailles est près de 4 000 entailles par producteur alors que la moyenne provinciale se situe à 3 600 entailles par producteur. Sur un potentiel de 740 000 entailles, 389 000 (52,5 %) étaient exploitées en 2001.

<sup>36</sup> Potentiels acéricoles des forêts privées des MRC de Vaudreuil-Soulanges, Le Haut-Saint-Laurent et Les Jardins-de-Napierville, 44p. 2001.

<sup>37</sup> Ce chiffre très élevé s'explique par le fait que certains acériculteurs enregistrés à Franklin possèdent des terrains dans d'autres municipalités. Le nombre d'entailles déclarées dépasse donc le nombre réel.

## Contingent

Au Québec, le sirop d'érable vendu en contenant de plus de 5 litres doit faire l'objet d'un contingent, c'est-à-dire une autorisation de vente. La Fédération des producteurs acéricoles du Québec, qui regroupe les syndicats d'acériculteurs du Québec, applique le plan conjoint et organise la production et la mise en marché du sirop d'érable et de l'eau d'érable. Les données les plus récentes (2015) à cet effet sont présentées au tableau suivant.

**TABLEAU 15 NOMBRE D'ENTREPRISES, D'ENTAILLES, TAILLE DES ENTREPRISES ET CONTINGENT DÉTENU PAR MRC EN MONTÉRÉGIE OUEST, 2015**

MRC	ENTREPRISES	ENTAILLES	ENTAILLES/ ENTREPRISE	CONTINGENT (LIVRES DE SIROP)
Beauharnois-Salaberry	19	67 800	3 568	149 083
Haut-Richelieu	28	64 435	2 301	102 954
<b>Haut-Saint-Laurent</b>	<b>98</b>	<b>595 210</b>	<b>6 084</b>	<b>1 700 078</b>
Jardins-de-Napierville	10	21 600	2 160	35 357
Roussillon	3	12 700	4 233	25 108
Vaudreuil-Soulanges	20	102 651	5 133	183 726
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>864 396</b>	<b>4 856</b>	<b>2 196 306</b>

On constate que le plus grand nombre d'entreprises acéricoles détenant un contingent est dans le Haut-Saint-Laurent et que cela se traduit autant dans la quantité totale de sirop (nombre de livres produites) que dans la taille des entreprises (entailles/entreprise). À l'échelle de la Montérégie, seulement la Haute-Yamaska se rapproche du Haut-Saint-Laurent, avec 103 entreprises, 664 141 entailles et 1 535 907 livres de contingent. La production acéricole, dans le Haut-Saint-Laurent, est donc un secteur dynamique, où les entreprises sont de taille plus importante en 2015 qu'en 2001. En tenant compte que le potentiel d'entailles était estimé à plus de 650 000 en 2008<sup>38</sup>, il s'agirait donc d'un secteur économique qui pourrait encore se développer dans les prochaines années, d'autant plus que la Fédération des producteurs acéricoles du Québec a ajouté plus de 5 millions d'entailles dans les dernières années.

### **La topographie, le climat et l'important potentiel inexploité d'entailles font de la MRC un territoire très propice à la croissance de l'acériculture**

#### **3.4.5 Production biologique**

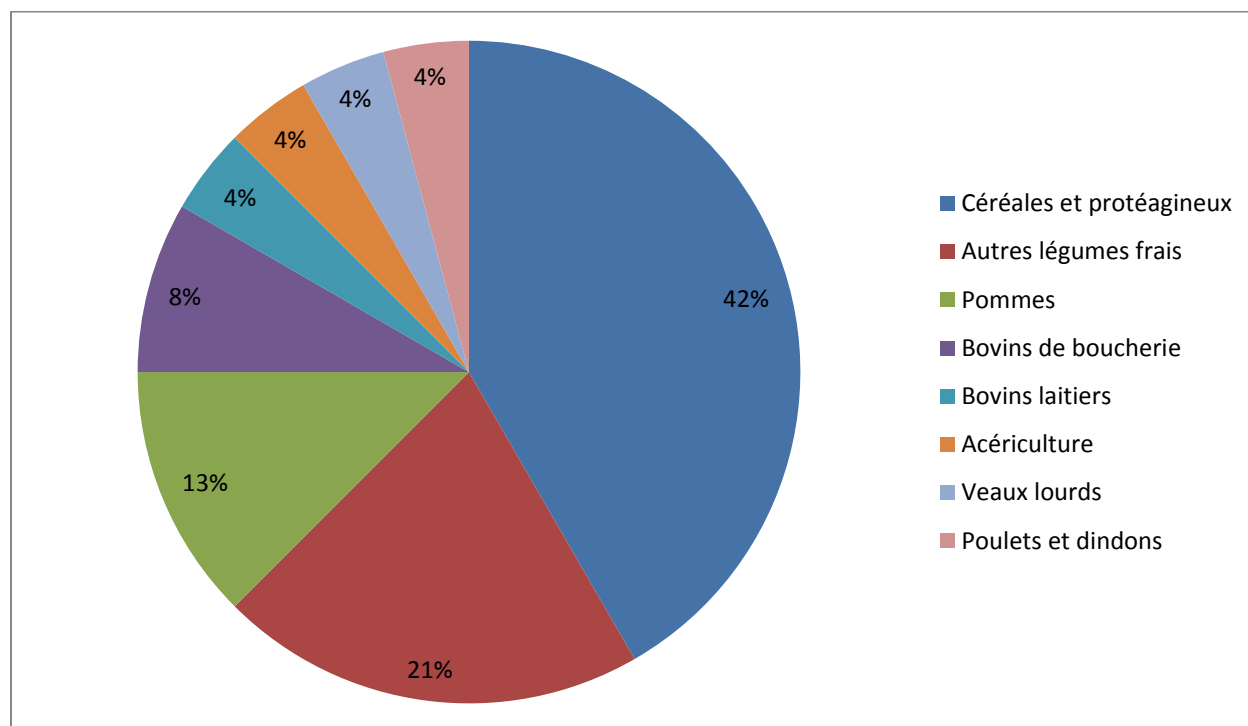
Concernant les productions biologiques, l'information accessible laisse entrevoir une augmentation du nombre d'exploitants qui s'engagent dans ce mode de production. Entre 2007 et 2010, il y a eu une hausse de 26 % des exploitants de la filière biologique sur le territoire de la MRC (passant de 19 à 24 exploitants), tandis qu'à l'échelle de la Montérégie, cette hausse était de 30 % et à l'échelle du Québec, de 38 %. On constate

<sup>38</sup> CRÉVHSL.

donc un certain ralentissement dans le développement de la filière biologique sur le territoire de la MRC par rapport au reste de la province, même si toute proportion gardée, la MRC compte plus d'entreprises certifiées biologiques (4 %) que le reste de la Montérégie (2,2 %) ou du Québec (3,8 %). Des données plus récentes, provenant du portail Bio Québec<sup>39</sup> laissent cependant voir que 29 entreprises sont certifiées biologiques dans le Haut-Saint-Laurent et que quatre entreprises sont en précertification. La hausse d'entreprises certifiées en production biologique semble donc se maintenir depuis 2010.

Les céréales et protéagineux comptent pour 42 % des cultures biologiques (10 exploitations sur un total de 24). Viennent ensuite les légumes (21 %), les pommes (13%) et les bovins de boucherie (8 %). L'acériculture, les bovins laitiers et la production laitière, les veaux lourds ainsi que les poulets et dindons ne comptent qu'une seule production biologique chacun<sup>40</sup>.

**FIGURE 7 RÉPARTITION DES EXPLOITATION EN PRODUCTION BIOLOGIQUES**



Les municipalités d'Elgin, d'Ormstown (5 exploitations chacune) et de Godmanchester (4 exploitations) regroupent la majorité (58 %) des exploitations biologiques.

<sup>39</sup> Portail Bio Québec, 2016 <http://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=98>

<sup>40</sup> MAPAQ, 2010.

## L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) biologique

L'ASC est une forme de mise en marché qui vise à soutenir les agriculteurs en demandant aux acheteurs de payer pour la récolte avant qu'elle ne soit plantée. Une fois les produits récoltés, ceux-ci sont livrés aux acheteurs sous forme de paniers hebdomadaires. Cette forme d'agriculture a notamment été popularisée au Québec par Équiterre et son réseau de fermiers de famille, en activité depuis 1995. Le réseau regroupe actuellement plus d'une centaine de fermes qui fournissent des aliments biologiques à plus de 52 000 abonnés<sup>41</sup>. Sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, au moins six producteurs s'adonnent à cette mise en marché<sup>42</sup>.

**La production biologique de la MRC est en hausse, mais marque malgré tout un léger ralentissement par rapport à la Montérégie**

### 3.4.6 Exploitation forestière

L'information relative à l'exploitation forestière démontre qu'entre 2001 et 2005, le volume et la valeur du bois récolté sur le territoire de la MRC ont bondi de 280 %. L'absence de données plus récentes ne permet pas de tirer un portrait adéquat de la situation actuelle.

**TABLEAU 16 ÉVOLUTION DES VOLUMES DE BOIS RÉCOLTÉS DANS LES FORÊTS DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT ENTRE 2001 ET 2005 SELON LES DÉCLARATIONS DES INDUSTRIELS**

MRC	ANNÉE									
	2001		2002		2003		2004		2005	
	m <sup>3</sup> s*	\$	m <sup>3</sup> s	\$	m <sup>3</sup> s	\$	m <sup>3</sup> s	\$	m <sup>3</sup> s	\$
Beauharnois-Salaberry	1 976	2 371	1 090	1 308	970	1 164	347	417	3 424	4 108
Haut-Saint-Laurent	538	646	522	627	3 490	4 188	1 988	2 385	2 045	2 454
Jardins-de-Napierville	1 935	2 322	4 042	4 850	1 798	2 157	658	790	831	997
Roussillon	893	1 072	536	643	693	831	-	-	244	293
Vaudreuil-Soulanges	101	122	928	1 113	1 131	1 358	4 055	4 866	5 906	7 087
<b>Total</b>	<b>5 443</b>	<b>6 532</b>	<b>7 117</b>	<b>8 540</b>	<b>8 082</b>	<b>9 698</b>	<b>7 049</b>	<b>8 459</b>	<b>12 584</b>	<b>15 101</b>

\* m<sup>3</sup>s : mètre cube solide

Source des données : Agence forestière de la Montérégie, 2006.

Toutefois, l'AFM indique que le nombre de producteurs forestiers enregistrés sur le territoire de la MRC était de 229 en 2014. Il s'agit d'une baisse de 26 % par rapport à 2005 (311 producteurs à l'époque).<sup>43</sup> Cette situation semble être une conséquence directe de la diminution du budget alloué aux producteurs forestiers par le gouvernement du Québec. Au sein de la Montérégie, la MRC du Haut-Saint-Laurent se classe au deuxième rang, derrière Brome-Missisquoi en termes du nombre de producteurs. De plus, les données de 2005 démontrent qu'un plus grand volume de bois était récolté au sein des MRC Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges et

<sup>41</sup> Équiterre, 2016 <http://www.equiterre.org/projet/reseau-des-fermiers-de-famille>

<sup>42</sup> Communication personnelle, Ian Ward (Les Jardins Glenelm) et Olivier Lamoureux (Coop Les Jardins de la Résistance).

<sup>43</sup> Agence forestière de la Montérégie, Rapport annuel des activités 2013-2014, trouvé à la page suivante : [http://www.afm.qc.ca/AFM\\_MEDIA/Rapport%20annuel%20AFM%202013-2014.pdf](http://www.afm.qc.ca/AFM_MEDIA/Rapport%20annuel%20AFM%202013-2014.pdf).

ce, malgré le fait que la MRC du Haut-Saint-Laurent dispose d'un couvert forestier beaucoup plus important. Il y a donc un potentiel de croissance très intéressant pour ce secteur. Des discussions avec différents intervenants présents lors de la consultation du 3 février 2016 apportent toutefois quelques précisions. Les statistiques fournies par l'AFM seraient incomplètes puisqu'un nombre grandissant de producteurs opéreraient en dehors du processus d'inscription. Le portrait présenté ici est donc partiel. Il apparaît que la production forestière est une activité économique viable, mais qui serait pratiquée de manière accessoire à une activité principale. La consultation du 3 février 2016 a permis de faire ressortir quelques enjeux de ce secteur, présentés au diagnostic.

Afin de soutenir le secteur, la Coop des Frontières a lancé un secteur agroforestier, visant à rassembler les propriétaires et producteurs forestiers et agricoles de la Montérégie-Ouest. L'objectif du secteur est de créer une structure opérationnelle qui permettra aux propriétaires de boisés de se regrouper sous une même organisation. La Coop des Frontières offre également des services au niveau de la formation, de l'accès aux différents programmes gouvernementaux en agroforesterie et d'achat et de vente de bois, d'équipements et de machinerie. Enfin des services d'analyse de sol, de martelage et foresterie urbaine sont aussi offerts.

**L'exploitation forestière est viable, mais surtout pratiquée comme activité secondaire à l'agriculture**

### 3.4.7 Revenu agricole

Les revenus totaux tirés de l'agriculture ont augmenté entre 2004 et 2010 pour s'établir à 154 615 539 \$ (+42 %). Les revenus moyens par exploitant ont progressé plus rapidement (+58 %) et les revenus par hectare cultivé ont progressé au même rythme (+42 %). Comme le montre le tableau suivant, le revenu moyen (par exploitation) est plus faible dans le Haut-Saint-Laurent qu'en Montérégie et que dans le reste du Québec. Ceci s'explique probablement par la présence de nombreuses entreprises en démarrage ou de petite taille.

**TABLEAU 17 NOMBRE D'EAE, REVENU TOTAL PAR MRC ET REVENU MOYEN – MONTÉRÉGIE**

DÉCOUPAGE TERRITORIAL	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES	REVENU TOTAL (\$)	REVENU PAR EXPLOITATION (\$)
MRC du Haut-Saint-Laurent	601	154 615 539	257 263
MRC Beauharnois-Salaberry	312	116 007 735	371 819
MRC Roussillon	192	57 104 168	297 417
MRC Les Jardins-de-Napierville	614	296 280 000	482 540
<b>Total Montérégie</b>	<b>7 009</b>	<b>2 942 658 486</b>	<b>419 843</b>
<b>Total Québec</b>	<b>28 433</b>	<b>8 935 084 878</b>	<b>314 250</b>

Source : MAPAQ, 2011

Comme le montre le tableau suivant, la production de bovins laitiers est la production qui génère le plus de revenus avec un total de 57,44 M\$ en 2010 (38 % des revenus totaux de l'agriculture pour la MRC). La production qui génère le plus de revenus par exploitant est la production porcine (près de 623 000 \$ par exploitant). La production végétale qui génère le plus de revenus totaux et le plus de revenus par exploitant est la production de céréales et de protéagineux (156 881\$ par exploitant, 65 % des revenus totaux de production végétale). Malgré la hausse des revenus tirés de l'agriculture entre 2004 et 2010, les coûts de production ont également augmenté. Cette information n'est toutefois pas disponible pour la MRC.

**TABLEAU 18 ÉVOLUTION DES REVENUS ENTRE 2004 ET 2010 PAR PRODUCTION**

PRODUCTION	2004	2010	VARIATION
Animale	68 485 573 \$	87 454 142 \$	+28 %
Végétale	40 283 970 \$	67 161 397 \$	+68 %

Source : MAPAQ, 2011

**La production de bovins laitiers génère les revenus agricoles les plus élevés dans la MRC, suivie des céréales et protéagineux**

En 2010, 43 % des revenus agricoles provenaient de la production végétale (en hausse de 37 % en 2004), ce qui est similaire à la situation qui prévaut dans le reste de la Montérégie (40 %).

Concernant la répartition des exploitants par strate de revenu, le tableau suivant présente la situation de la MRC.

**TABLEAU 19 RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR STRATE DE REVENU ENTRE 2004 ET 2010 (%)**

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR STRATE DE REVENU												
	0 à 5 000 \$		5 000 à 50 000 \$		50 000 à 100 000 \$		100 000 à 250 000 \$		250 000 à 500 000 \$		500 000 \$ et plus	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
MRC du Haut-Saint-Laurent	4 %	2 %	37 %	32 %	13 %	14 %	24 %	19 %	16 %	19 %	5 %	14 %
Montérégie	5 %	3 %	29 %	28 %	13 %	13 %	24 %	21 %	17 %	16 %	12 %	18 %
Québec	4 %	3 %	34 %	34 %	14 %	13 %	24 %	19 %	15 %	16 %	9 %	14 %

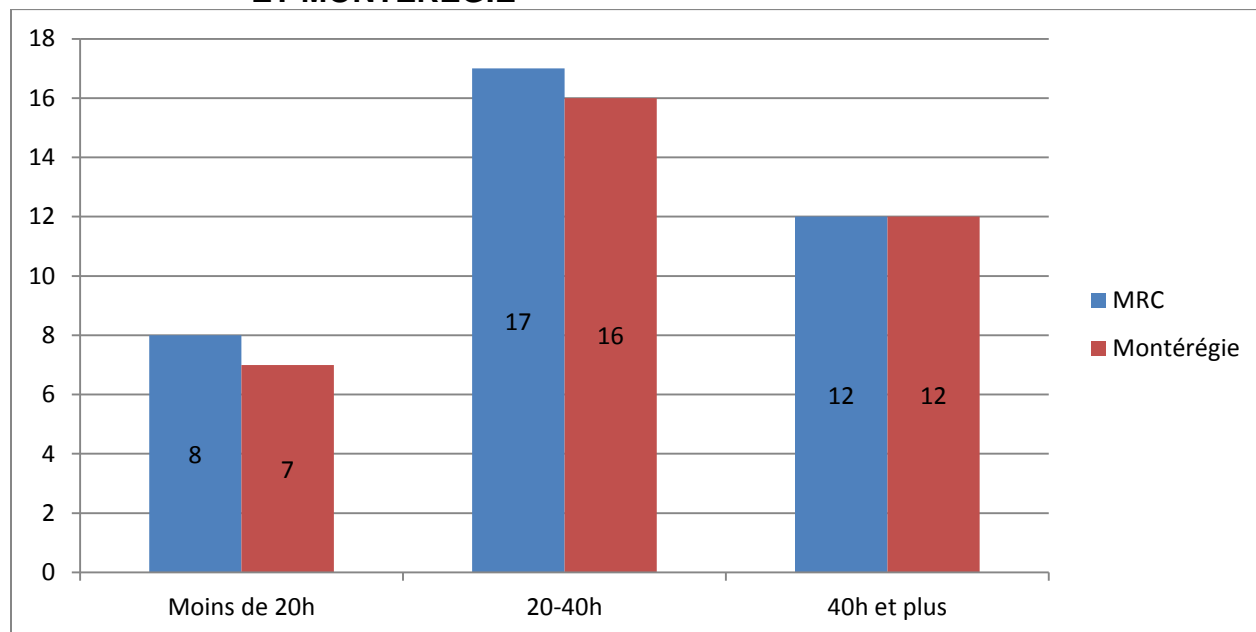
Ainsi, 34 % des EAE génèrent moins de 50 000 \$ de revenu annuel. Les statistiques démontrent également que la proportion d'exploitants gagnant entre 5 000 \$ et 50 000 \$ et entre 250 000 \$ et 500 000 \$ est plus élevée dans la MRC que dans le reste de la Montérégie. Par contre, concernant les EAE déclarant des revenus entre 100 000 \$ et 250 000 \$, la proportion au sein de la MRC a chuté entre 2004 et 2010, ce qui laisse peut-être croire à une hausse des revenus qui serait notamment expliquée par la consolidation des entreprises (augmentation de la proportion d'EAE générant des revenus supérieurs à 500 000 \$).

En 2010, 34 % des EAE déclaraient un revenu brut de moins de 50 000 \$ et 33 % un revenu brut de plus de 250 000 \$. Parmi les EAE déclarant moins de 50 000 \$ de revenu brut, les bovins de boucherie (23 %), les fourrages (14 %), les céréales et protéagineux (14 %) et l'acériculture (9,6 %) étaient les productions les plus importantes. Chez les EAE déclarant plus de 250 000 \$ de revenu brut, les productions les plus importantes étaient les bovins laitiers et la production laitière (59 %) et les céréales et protéagineux (19 %). En termes de superficie, les EAE qui déclaraient des revenus bruts inférieurs à 50 000 \$ occupaient 15 % des terres agricoles. Les EAE qui déclaraient des revenus bruts supérieurs à 250 000 \$ (soit, 33 % des EAE) occupaient 60 % des terres agricoles. Le revenu brut semble donc être directement proportionnel à la superficie des exploitations.

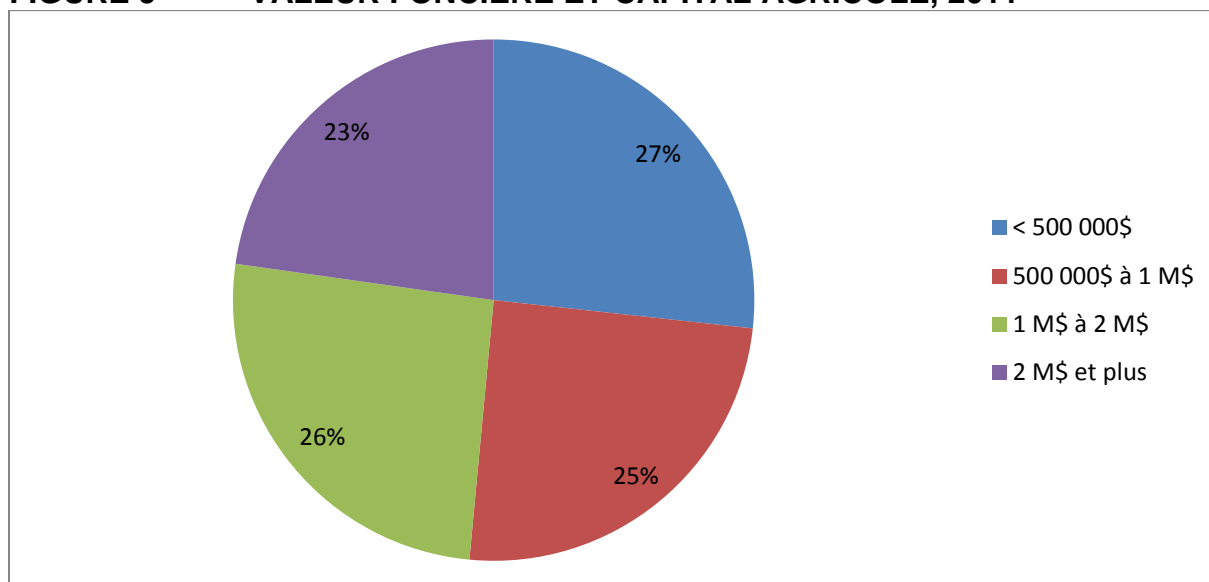
Chez les exploitants déclarant moins de 50 000 \$ de revenu, 50 % ont entre 40 et 60 ans et 31 % entre 60 et 80 ans. À l'égard des revenus supérieurs à 250 000 \$, 16 % ont entre 20 et 40 ans, 53 % ont entre 40 et 60 ans et 25 % ont entre 60 et 80 ans.

À l'égard des revenus issus du travail non agricole, les exploitants de la MRC du Haut-Saint-Laurent suivent la tendance montréalaise comme le démontre les figures suivantes.

**FIGURE 8 PROPORTION DES EXPLOITANTS DÉCLARANT DU TRAVAIL NON AGRICOLE RÉMUNÉRÉ SELON LE NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES PAR SEMAINE – MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET MONTÉRÉGIE**



**FIGURE 9 VALEUR FONCIÈRE ET CAPITAL AGRICOLE, 2011**



Source : Statistiques Canada, recensement de l'agriculture 2011.

Les statistiques montrent que plus de 50 % des fermes ont une valeur (incluant le capital agricole) qui se situe entre 500 000 \$ et 2 M\$ et que 27 % ont une valeur inférieure à 500 000 \$ et 23 % supérieure à 2 M\$.

En ce qui a trait aux EAE, les revenus moyens d'exploitations étaient de 257 264 \$ dans le Haut-Saint-Laurent comparativement à 419 840 \$ en Montérégie et 314 806 \$ pour l'ensemble du Québec<sup>44</sup>. Il semble donc que même dans le secteur agricole, les revenus (sans tenir compte des coûts d'exploitation) sont plus bas dans la MRC que dans le reste de la Montérégie.

### 3.4.8 Richesse foncière

Du côté de la richesse foncière, le rôle d'évaluation foncière de la MRC du Haut-Saint-Laurent (2015) indique une valeur de 965 786 055 \$ pour la catégorie agricole, soit 35% de la richesse foncière totale de la MRC (35 % en 2012 également). Les municipalités où se trouve le plus de richesse foncière agricole sont Ormstown (173 M\$), Très-Saint-Sacrement (128 M\$), Franklin (109 M\$), Saint-Anicet (92 M\$) et Godmanchester (91 M\$).

Le tableau suivant présente l'évolution de l'évaluation de la richesse foncière par municipalités et par catégories, entre 2012 et 2015. En proportion de la richesse foncière totale de chacune des municipalités, c'est à Elgin (74 %), Havelock (63 %), Très-Saint-Sacrement (59 %) et Godmanchester (57 %) que la richesse foncière est la plus importante. En comparant avec les autres MRC de la région, le Haut-Saint-Laurent est la MRC qui possède, proportionnellement, le plus de richesse foncière agricole (35 %). En effet, en 2014, la MRC des Jardins-de-Napierville se classait en deuxième (30 %), la MRC Beauharnois-Salaberry en troisième (8,8 %), la MRC Vaudreuil-Soulanges en quatrième (3,9 %) et la MRC Roussillon (1,9 %) en cinquième position.

<sup>44</sup> MAPAQ, communication personnelle. Portrait statistique agricole 2010.

**TABLEAU 20 RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT (2015)**

MUNICIPALITÉ	RICHESSE FONCIÈRE (M\$)		RÉSIDENTIEL VILLAGE ET VILLÉGIATURE (M\$)		%		RÉSIDENTIEL VILLAGE ET VILLÉGIATURE (M\$)		%		AGRICOLE (M\$)		%		COMMERCIAL INDUSTRIEL INSTITUTIONNEL (CII) (M\$)		%		CII (M\$)		%	
	2015	2012	2015		2012		2015		2012		2015		2012		2015		2012		2015		2012	
	Dundee	53	49	37	53	27	55	29	41	21	43	3	5	1	2							
Elgin	82	48	19	23	14	29	60	74	32	67	2	3	2	4								
Franklin	247	164	111	45	86	52	109	44	55	34	26	11	23	14								
Godmanchester	151	146	65	41	57	39	91	57	85	58	3	2	4	3								
Havelock	131	89	46	35	36	40	82	63	49	55	2	2	4	4								
Hinchinbrooke	191	187	109	57	102	55	76	40	76	41	8	3	9	5								
Howick	46	41	55	89	35	85	0	0	0	0	6	11	6	15								
Huntingdon	155	113	112	73	88	78	1	1	1	1	40	26	24	21								
Ormstown	446	268	215	48	159	59	173	39	84	31	57	13	25	9								
Saint-Anicet	388	374	379	77	278	74	92	19	73	20	22	5	23	6								
Saint-Chrysostome	228	216	162	64	134	62	75	30	67	31	17	7	15	7								
Sainte-Barbe	228	162	176	77	128	79	44	19	25	15	7	3	9	6								
Très-Saint-Sacrement	154	149	85	39	58	39	128	59	90	60	3	1	1	1								
<b>Haut-Saint-Laurent</b>	<b>2 744</b>	<b>2 006</b>	<b>1 577</b>	<b>57</b>	<b>1 202</b>	<b>58</b>	<b>965</b>	<b>35</b>	<b>658</b>	<b>35</b>	<b>201</b>	<b>7</b>	<b>146</b>	<b>7</b>								

Source : MRC du Haut-Saint-Laurent, 2015, 2012

Une analyse rapide montre que la part relative des immeubles agricoles dans la richesse foncière s'est accrue, entre 2012 et 2015, dans les municipalités de Havelock, Elgin, Franklin, Sainte-Barbe et Ormstown, mais que pour l'ensemble de la MRC, cette part est restée stable à 35 %.

### 3.4.9 Valeur des terres agricoles

Lorsque seule la valeur des terres agricoles est examinée, les statistiques démontrent une hausse année après année, et ce, depuis au moins 2003. Le tableau suivant présente la valeur moyenne d'un hectare de terre pour différentes régions du Québec.

**TABLEAU 21 VALEUR RÉGIONALE MOYENNE DES TERRES EN CULTURE ET AGRICOLES TRANSIGÉES EN 2012 ET 2013 AU QUÉBEC\***

RÉGION ADMINISTRATIVE	TERRES EN CULTURE			TERRES AGRICOLES		
	2014	2013	ÉCART	2014	2013	ÉCART
	Moyenne \$/ha	Moyenne \$/ha	Variation 2013-2014	Moyenne \$/ha	Moyenne \$/ha	Variation 2013-2014
Bas-Saint-Laurent	3 583	3 088	16 %	3 152	2 952	7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 191			4 113	3 115	32 %
Capitale-Nationale	6 324	4 860	30 %	5 693	4 449	28 %
Mauricie	9 937	8 234	21 %	7 737	6 774	14 %
Estrie				4 040	3 522	15 %
Outaouais	6 049	5 099	19 %	4 029	4 028	0 %
Abitibi-Témiscamingue	2 155	1 505	43 %	1 329	1 179	13 %
Chaudière-Appalaches Nord	7 058	7 589	-7 %	6 154	6 437	-4 %
Chaudière-Appalaches Sud	5 599	5 819	-4 %	6 509	7 481	-13 %
Lanaudière	26 774	19 722	36 %	20 059	16 833	19 %
Laurentides	20 387	15 163	34 %	14 898	11 148	34 %
Centre-du-Québec	10 514	9 382	12 %	7 828	8 004	-2 %
Montérégie Est	27 310	21 125	29 %	22 624	18 440	23 %
Montérégie Ouest	24 539	24 400	1 %	20 212	19 417	4 %
Québec	15 657	12 332	27 %	12 113	9 809	23,5 %

\*Minimum de huit transactions par région par année

Source : Financière agricole du Québec : <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2015.pdf>

On constate notamment qu'entre 2013 et 2014, la valeur des terres en culture en Montérégie Ouest a augmenté de 1 %, alors que la valeur des terres agricoles a cru de 4 %. Cette stabilisation fait suite à une montée des prix entre 2012 et 2013 (+10 % et +17 %). C'est maintenant en Montérégie Est que la valeur des terres en culture et agricole est la plus élevée au Québec (27 310 \$/ha). Il peut donc s'agir d'une contrainte à l'accessibilité aux terres pour la relève.

Financement agricole Canada, dans son rapport « Valeur des terres agricoles 2014 », souligne que les terres situées en Montérégie ont continué de se vendre à un prix élevé, malgré les prix moins élevés du maïs et du soya<sup>45</sup>. Les années 2012, 2013 et 2014 ont vu des augmentations importantes du prix des terres pour l'ensemble du Québec, respectivement de 27,4 %, 24,7 % et 15,7 %.

### **Portrait des activités agricoles en bref**

- La zone agricole est exploitée à 68 % (78 095 ha), dont 47 % est cultivé (51 253 ha);
- en 2010, 601 entreprises agricoles étaient enregistrées, une baisse par rapport à 2004 (669);
- la superficie moyenne d'une entreprise agricole est de 122 ha (en hausse de 14 ha depuis 2004);
- les grandes cultures sont caractérisées par l'importante présence des céréales et protéagineux (57 % des superficies cultivées, 31 133 ha);
- la moitié des EAE sont situées à Ormstown, Franklin, Saint-Chrysostome et Très-Saint-Sacrement;
- 95% des terres agricoles sont exploitées par des exploitants d'ici, ce qui contribue au sentiment d'appartenance à la région des producteurs;
- le nombre de productions animales et d'unités animales a diminué entre 2004 et 2010, principalement en production laitière;
- les principales cultures sont les céréales et protéagineux et les fourrages;
- les entreprises agricoles de la MRC se spécialisent surtout dans la production laitière (174), de céréales et protéagineux (135) et de bovins de boucherie (76);
- au sein de la Montérégie, la MRC se démarque pour ses superficies dédiées à la pomiculture (19%) et à l'acériculture (19%);
- les revenus moyens par entreprise de la MRC (257 263 \$) sont plus faibles que les revenus moyens par entreprise de la Montérégie (419 843 \$);
- la topographie, le climat et l'important potentiel inexploité d'entailles font du sud de la MRC un territoire très propice à la croissance de l'acériculture;
- la production biologique de la MRC est en hausse;
- le domaine sylvicole offre un bon potentiel, mais la sylviculture est surtout pratiquée comme activité secondaire à l'agriculture;
- la production de bovins laitiers fournit les revenus les plus élevés, suivie par les céréales et protéagineux;
- la valeur foncière tirée de l'agriculture en 2015 compte pour 35 % de la richesse foncière de la MRC.

---

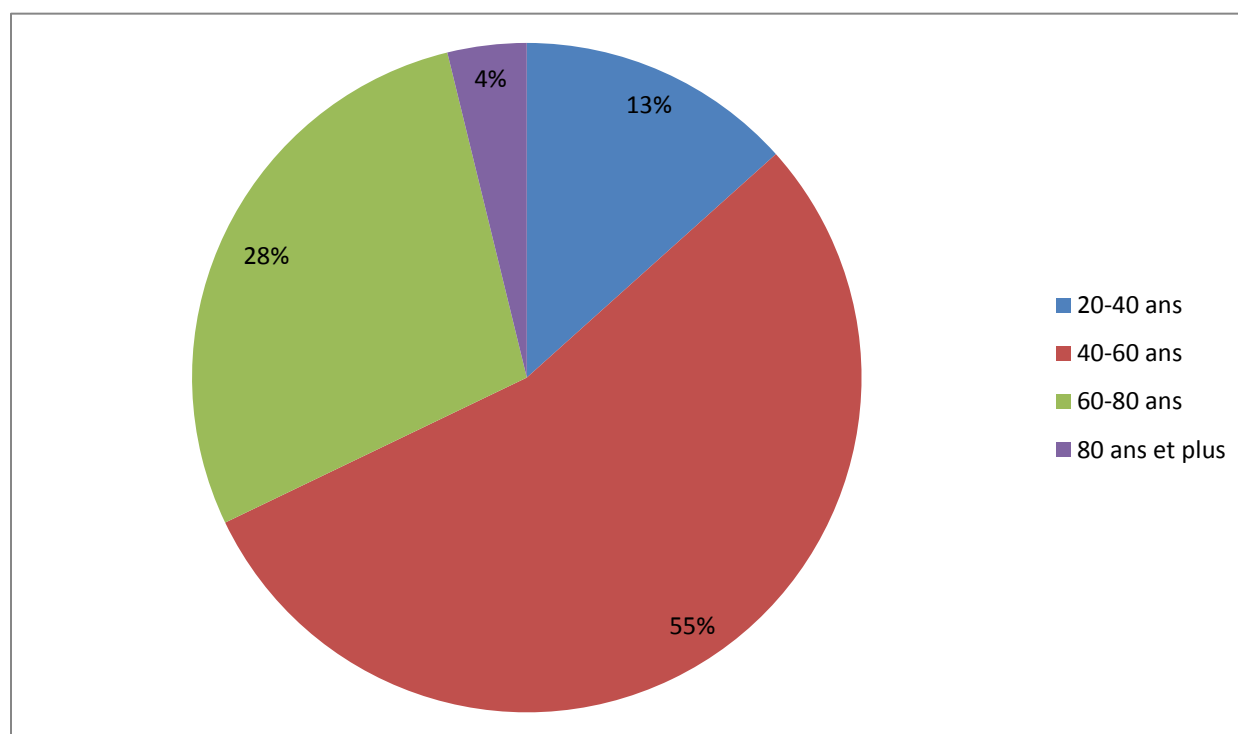
<sup>45</sup> Financement agricole Canada (2014). Rapport Valeur des terres agricoles 2014, <https://www.fcc-fac.ca/fcc/about-fcc/corporate-profile/reports/farmland-values/rapport-valeur-des-terres-agricoles-2014.pdf> (Consulté le 7 avril 2016).

### 3.5 PORTRAIT DES EXPLOITANTS, DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA RELÈVE AGRICOLE

#### 3.5.1 Âge des exploitations agricoles, identité linguistique et situation de la relève

L'âge moyen des exploitants sur le territoire de la MRC est de 54,1 ans selon des statistiques de 2014. C'est à Très-Saint-Sacrement que l'âge moyen est le plus élevé (56,3 ans) et à Saint-Anicet qu'il est le plus bas (51,5 ans). Cette situation est comparable à l'âge moyen des exploitants agricoles de la Montérégie (54,1 ans). Notons également que 356 producteurs (59 %) sont d'expression francophone et que 247 (41 %) sont d'expression anglophone.

**FIGURE 10 RÉPARTITION DES EXPLOITANTS EN FONCTION DE L'ÂGE (2011)**



À l'égard du nombre de fermes avec des membres de moins de 40 ans, la proportion est la plus élevée à Saint-Anicet (31 %) et la plus faible à Sainte-Barbe (0 %). À l'échelle de la MRC, cette proportion est de 20 %. Soulignons que 18 % de la relève est féminine, soit une proportion plus faible qu'en Montérégie (24 %) et qu'au Québec (26 %).

Selon l'information fournie par le MAPAQ (2010), aucune exploitation agricole de la MRC n'a de membre ayant moins de 20 ans. Cinquante-quatre pourcent (54 %) des exploitants ont entre 40 et 60 ans, ce qui en fait la tranche d'âge la plus populeuse. La deuxième tranche d'âge la plus populeuse se situe entre 60 et 80 ans (28 %). Les statistiques démontrent également que 25 % des exploitants sont des femmes.

**TABLEAU 22 RÉPARTITION DES EXPLOITANTS PAR STRATES D'ÂGE ET MUNICIPALITÉS**

ÂGE	ORMSTOWN	FRANKLIN	TRÈS-SAINT-SACREMENT	HINCHINBROOKE	SAINT-CHRYSOSTOME	GODMANCHESTER	SAINT-ANICET	HAVELOCK	ELGIN	DUNDEE	SAINTE-BARBE	TOTAL
20-40 ans	15	18	11	15	19	7	15	10	9	4	3	126
40-60 ans	86	66	54	54	51	59	51	32	24	25	12	514
60-80 ans	36	36	37	39	26	21	20	17	18	5	12	267
80 ans et plus	7	6	9	3	3	2	2	3	1			36
Non défini	4		4		1	2	2		2		1	16
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>126</b>	<b>115</b>	<b>111</b>	<b>100</b>	<b>91</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>54</b>	<b>34</b>	<b>28</b>	<b>959</b>

Source : MAPAQ, 2011

\*Il peut y avoir plus d'un exploitant par exploitation

En 2010, 12 % des exploitants prévoient vendre à l'intérieur d'un délai de cinq ans alors que cette proportion était de 8 % en 2004. À l'échelle de la Montérégie, cette proportion était de 12 % en 2010 et de 10 % en 2004. La situation prévalant à la MRC semble donc s'ajuster à celle de la Montérégie. La situation de la relève semble également s'améliorer puisque la part d'exploitants disposant d'une relève identifiée et prévoyant vendre dans une période de cinq ans s'est améliorée sur cette période (60 % en 2004 et 72 % en 2010). On constate finalement que la situation en cours à la MRC est similaire à la situation de la Montérégie et de l'ensemble du Québec.

En 2011, le taux de renouvellement des générations (moins de 35 ans/55 ans et plus) représentait une relève agricole pour 3,5 cédants. Il s'agit d'un taux légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la Montérégie. Il y a à peine cinq ans, il était pourtant d'un pour 2,85.<sup>46</sup>

À l'égard de la main-d'œuvre, les statistiques démontrent que 570 exploitants agricoles (95 %) emploient de la main-d'œuvre familiale et que 150 exploitants (25 %) embauchent de la main-d'œuvre non-familiale. Les secteurs des bovins laitiers et de la production laitière, des céréales, oléagineux, légumineuses, des bovins de boucherie, de l'acériculture et de la pomiculture sont les plus importants employeurs de main-d'œuvre familiale (440 EAE). Ces mêmes secteurs, en plus des légumes frais, embauchent également le plus de main-d'œuvre non-familiale (127 EAE). Certains exploitants embauchent donc ces deux types de main-d'œuvre à la fois, mais la main-

<sup>46</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/mrchautstlaurent/Pages/MRCHautSaintLaurentLareleve.aspx>.

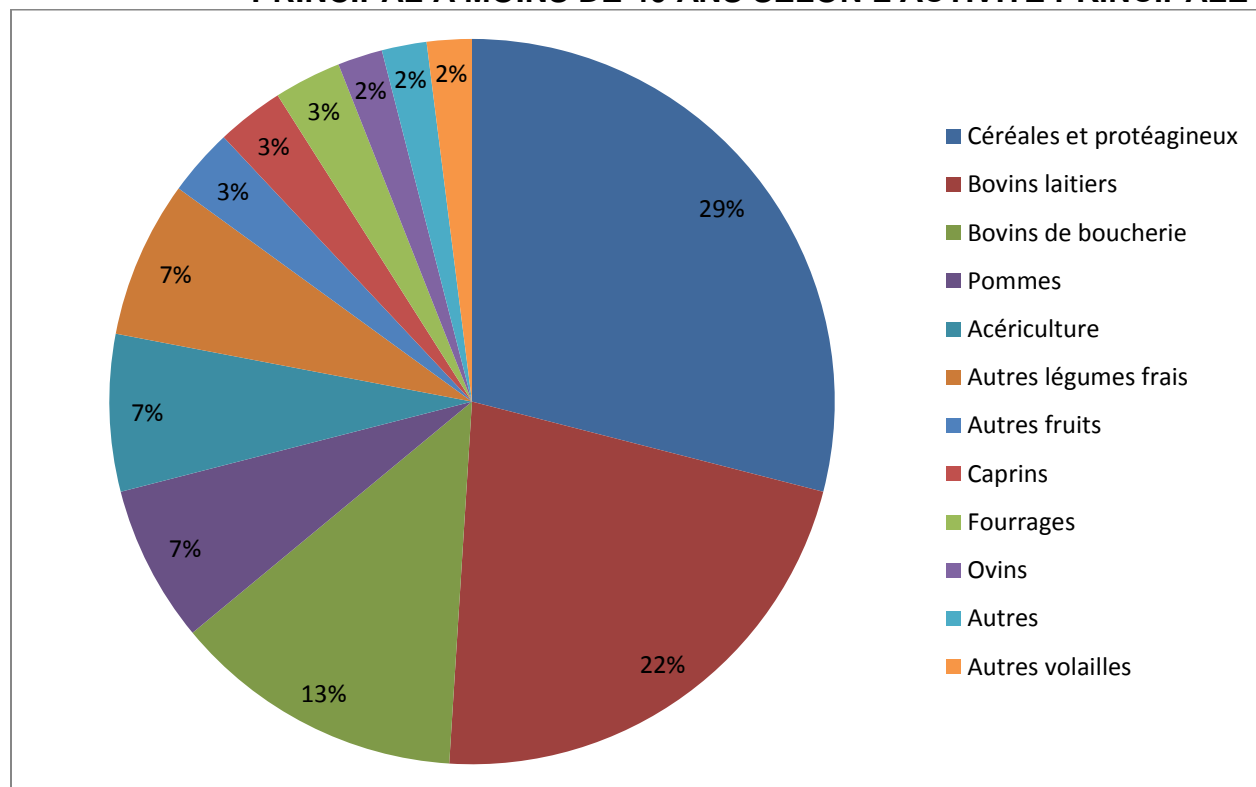
d'œuvre familiale demeure de loin la plus employée, particulièrement dans les secteurs des bovins laitiers, des céréales et protéagineux et des bovins de boucherie. Notons que l'emploi de main-d'œuvre non-familiale provenant de l'extérieur du Québec se fait principalement dans le secteur des pommes (9 EAE) et des autres légumes frais (6 EAE) (Tiré des fiches d'enregistrement du MAPAQ, 2016).

### 3.5.2 Établissement de la relève

À l'égard de la relève établie (exploitation dont le membre principal ou un membre secondaire a moins de 40 ans<sup>47</sup>), les statistiques démontrent que 16 % des exploitations de la MRC disposent d'une relève. Cette relève est constituée à 61 % de membres principaux. Vingt-deux pourcent (22%) des exploitations de bovins laitiers disposent d'une relève établie, ce qui en fait le secteur le mieux pourvu de la MRC. La plupart des exploitations disposant d'une relève ont toutefois déclaré des revenus de moins de 50 000 \$ (47 %). Par contre, 31 % de la relève est présente au sein d'exploitations ayant déclaré des revenus de plus de 250 000 \$.

La relève est également très présente dans les exploitations actives en transformation, en agrotourisme et en circuits courts.

**FIGURE 11 RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS DONT LE MEMBRE PRINCIPAL A MOINS DE 40 ANS SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE**



<sup>47</sup> Toutes les agricultrices et tous les agriculteurs du Québec âgés de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole. Ces personnes représentent les jeunes de la relève agricole établie.

Le secteur biologique dispose également d'une relève chez l'ensemble des exploitants de bovins de boucherie et de productions laitières, ainsi que chez 40 % des producteurs de légumes et de céréales et protéagineux (voir tableau 23).

**TABLEAU 23 NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉCLARANT UNE PRODUCTION BIOLOGIQUE SELON L'ÂGE DES MEMBRES ET L'ACTIVITÉ PRINCIPALE**

ACTIVITÉ PRINCIPALE	< 40 (ANS)	DE TOUS ÂGES	POURCENTAGE DE CE TYPE D'EXPLOITATION COMPRENANT UN MEMBRE DE 40 ANS ET MOINS
Bovins de boucherie	2	2	100 %
Bovins laitiers et production laitière	1	1	100 %
Autres légumes frais	2	5	40 %
Céréales et protéagineux	4	10	40 %
Acériculture		1	
Pommes		3	
Veaux lourds		1	
Poulets et dindons		1	
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>38 %</b>

La COOP des Frontières offre également un programme pour la relève. Il s'agit du Fond coopératif d'aide à la relève agricole, en partenariat avec la Coop fédérée, Desjardins et la Fédération de la relève en agriculture du Québec (FRAQ). L'aide est d'une durée maximale de trois ans et se compose de quatre volets : support financier, développement des compétences, support professionnel et produits pétroliers.

L'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest est créée en 1982 et compte actuellement environ 80 membres. Cette association s'adresse à la relève agricole et produit de façon trimestrielle la « Lettre à la relève » qui traite des différents programmes du MAPAQ, des résolutions, des activités des groupes locaux et de divers sujets d'intérêt pour la relève. Un groupe local (relève agricole du Haut-Saint-Laurent) dessert la relève agricole de la région.

### 3.5.3 Formation, perfectionnement et accompagnement de la main-d'œuvre

Dans la région, le Centre de formation professionnelle des Moissons, à Beauharnois, offre différents programmes touchant le secteur agricole, notamment sur les grandes cultures, la mécanique agricole, la production animale (volets équin et laitier) et la production horticole. Spécifiquement à la MRC du Haut-Saint-Laurent, le Centre de formation professionnelle des Moissons opère un pavillon à Saint-Chrysostome qui offre de la formation en production acéricole, en transformation agroalimentaire et en mécanique agricole. Le territoire de la ville de Huntingdon héberge également le Huntingdon Adult Education and Community Centre, qui offre une formation en horticulture d'une durée de 10 mois (équivalent d'un diplôme d'études secondaires). Le

CÉGEP de Saint-Jean-sur-Richelieu offre de la formation technique en gestion et technologies d'entreprise agricole et gestion et exploitation d'entreprise agricole. À Saint-Hyacinthe, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) offre de la formation technique, des attestations d'études collégiales et un diplôme de technologie agroalimentaire. Au niveau universitaire, l'université McGill dispose du campus Macdonald, à Sainte-Anne-de-Bellevue, dédié aux sciences de l'agriculture et de l'environnement. Ainsi, une multitude d'institutions offrant de la formation variée se trouvent à proximité du Haut-Saint-Laurent.

D'autres organismes offrent également de la formation agricole de qualité. Les Collectifs régionaux en formation agricole (CRFA) évoluent dans le cadre du Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Il s'agit d'un mécanisme de concertation mis en place en 1981 afin de tenir compte de la dispersion de la clientèle, de l'évolution rapide des connaissances et des techniques et du besoin d'améliorer sans cesse la productivité des entreprises agricoles. Il réunit des représentants du MAPAQ, du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et de la Commission des partenaires du marché du travail. Un CRFA est présent en Montérégie Ouest (CRFA-MO) et s'associe avec un représentant de la Fédération régionale de l'UPA, un représentant de la direction régionale du MAPAQ, un représentant régional d'Emploi-Québec, quatre représentants des commissions scolaires de la région, un représentant du Réseau Agri-conseils Montérégie Ouest et un représentant de la CRÉ. L'UPA et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole (AGRIcarrières) sont aussi des partenaires provinciaux.

### **3.5.4 Infrastructures de soutien aux entreprises agroalimentaires**

#### **Le Gouvernement du Québec et le MAPAQ**

En 2015, le Gouvernement du Québec a adopté la Stratégie de croissance du secteur biologique. Cette stratégie s'accompagne d'un investissement de 9 M\$ sur trois ans. Elle s'articule autour de quatre axes principaux :

- une source d'innovation pour les entreprises;
- des occasions d'affaires à saisir;
- un allié pour l'environnement;
- un levier pour l'occupation dynamique du territoire.

Avec une croissance annuelle moyenne de 10 %, le secteur de l'agriculture biologique du Québec est très dynamique. Il ne représente toutefois que 30 % de l'approvisionnement en produits biologiques sur le territoire du Québec. Il s'agit donc d'un marché intéressant pour les entrepreneurs québécois.<sup>48</sup>

---

<sup>48</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/Produirebio.aspx>.

Le MAPAQ a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et de promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable pour le mieux-être de la société québécoise. Le MAPAQ accompagne les agriculteurs du Québec dans la réalisation de leurs objectifs en fournissant de l'expertise relative au développement économique, à l'agroenvironnement, à la mise en valeur du territoire, des produits et des activités agricoles et à l'orientation du développement régional.

Le MAPAQ opère un bureau régional à Sainte-Martine qui permet à plusieurs conseillers, très présents sur le territoire, d'offrir leurs services et leur soutien aux producteurs agricoles de la MRC.

### **Le réseau Agriconseils Montérégie Ouest**

Les réseaux Agriconseils offrent toute une gamme de services aux producteurs de la région. Mis en place en 2006, ils sont un lieu d'échange entre les producteurs et les professionnels. Présent en Montérégie Ouest, le réseau Agriconseils régional joue un rôle clé dans le développement des entreprises agricoles de la MRC, comme le démontre le tableau suivant.

**TABLEAU 24 UTILISATION DES SERVICES CONSEILS PAR LES PRODUCTEURS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, 2013-2015**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Nombre de producteurs ayant utilisé des services conseils	148	154	175
Moyenne de l'aide financière versée par personnes	1 709 \$	1 808 \$	1 650 \$
<b>Secteurs d'activités</b>			
Gestion	18 %	21 %	15 %
Technique	44 %	37 %	37 %
Agroenvironnement	38 %	42 %	48 %

Le nombre de producteurs utilisateurs de services conseils est en hausse et on constate que les services les plus utilisés sont associés à l'agroenvironnement.

### **Les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ)**

Cinq CCAÉ desservent les producteurs agricoles du territoire (Suroît, Nova-Terre, Howick, Agri-Link et Bassin Laguerre) et offrent du service-conseil notamment en matière :

- d'adoption de pratiques culturales de conservation;
- d'amélioration de la biodiversité et de cohabitation harmonieuse;
- d'amélioration de la gestion des matières fertilisantes;
- d'aménagement et de protection des cours d'eau;
- d'atténuation des gaz à effet de serre;
- de réduction de l'utilisation et d'une gestion raisonnée des pesticides.

## **Les agricultrices de la Montérégie Ouest**

En avril 1992, le Syndicat des Agricultrices de Val-Jean prenait vie pour devenir en 2015 les Agricultrices de la Montérégie Ouest.

Il s'agit d'un regroupement de femmes en agriculture qui défendent leurs préoccupations auprès de l'UPA et d'autres instances et veillent à améliorer les conditions de vie des familles agricoles en agissant comme influenceurs de discours.

Elles contribuent à :

- valoriser toutes les agricultrices comme professionnelles de l'agriculture;
- faire reconnaître la contribution économique de toutes les agricultrices;
- développer une prise de conscience individuelle et collective de l'importance de la contribution des femmes à l'agriculture;
- participer aux orientations de l'agriculture québécoise en définissant une place aux femmes dans le secteur agricole;
- surveiller et inspirer toute législation intéressant ses membres;
- faire reconnaître l'importance et la dimension sociale et humaine de l'agriculture.

Les agricultrices travaillent sur les dossiers tels que la sécurité à la ferme, le droit aux congés parentaux, le statut des femmes dans l'entreprise. Elles organisent des formations collectives adaptées, des activités de visites des fermes et un gala « Hommage aux agricultrices ». Cet événement réunit près de 300 personnes annuellement pour saluer le travail des femmes en agriculture.

## **L'association de la pomme des Cantons du Sud-Ouest**

Il s'agit d'une association de pomiculteurs dynamiques dont la mission est d'offrir une expérience agrotouristique de grande qualité. Elle regroupe plus de 20 membres sous sa bannière répartis sur un vaste territoire du Haut-Saint-Laurent (Hinchinbrooke, Franklin, Havelock) et des Jardins-de-Napierville (Hemmingford). Chacun des vergers et cidreries de l'association s'apprête à accueillir des milliers d'excursionnistes qui désirent participer à cette activité leur permettant de cueillir des pommes fraîches au verger, de se procurer des produits de la pomme au kiosque ou même de goûter un cidre artisanal.

De plus, ces pomiculteurs s'engagent dans une Pomiculture Raisonnée, un programme de certification qui favorise une approche écologique. Pour chaque étape de production, le programme propose des pratiques écologiques qui favorisent la protection de l'environnement et la santé et sécurité des personnes tout en produisant des pommes de haute qualité.

## **L'association des producteurs de bleuets en corymbe de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent**

La majorité des entreprises de l'association des producteurs de bleuets en corymbe sont localisées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Les producteurs ont décidé d'associer leurs efforts d'abord pour se donner des services mais aussi et surtout pour assurer la qualité des fruits qu'ils offrent. Ils se doteront bientôt d'une charte des normes de qualité, leurs objectifs étant entre autres de limiter le plus possible l'utilisation des produits chimiques et d'offrir des fruits de la meilleure qualité.

## **La coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) Haut-Saint-Laurent**

Une CUMA est une coopérative agricole de services qui fournit à ses membres du matériel agricole. La CUMA Haut-Saint-Laurent existe depuis 2005 et compte un total de 16 membres qui se partagent de l'équipement comme des débroussailleuses, des semoirs, des rouleaux, des applicateurs d'azote liquide, des pulvérisateurs remorqués et des applicateurs d'engrais solide.

## **Le Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-Laurent**

Les centres locaux de développement (CLD) ont été créés en 1998 par le gouvernement du Québec. Depuis, les CLD de la province sont devenus de véritables centres de première ligne dans le développement économique des régions, se voulant un guichet unique multiservice en matière d'entrepreneuriat.

Considérant l'importance de l'industrie bioalimentaire dans la région, le CLD du Haut-Saint-Laurent a ajouté à son mandat le développement et la diversification de ce secteur. Depuis avril 2003, le CLD emploie une ressource à cet effet.

Plusieurs projets ont été mis en place par l'agent de développement bioalimentaire du CLD en partenariat avec les acteurs du milieu agricole :

- le Suroît en Saveurs;
- le Marché Fermier du Comté de Huntingdon;
- le Marché de la Vallée.net;
- le Guide Gourmand du Haut-Saint-Laurent;
- le Camp d'un jour en agriculture;
- la branche main-d'œuvre de la CUMA (démarche pour le démarrage d'un CUMO);
- les Journées de démonstration;
- des conférences, formations, séances d'information annuelles et d'autres initiatives locales.

## **La Société d'aide au développement des collectivités (SADC)**

La SADC du Suroît-Sud offre un appui aux entreprises par du financement, des conseils techniques et de l'accompagnement sur la gestion d'entreprise (notamment au niveau des finances, du marketing et d'autres questions liées aux affaires) et par du mentorat pour entrepreneurs. En matière de financement, la SADC offre des solutions innovatrices qui répondent aux besoins des entrepreneurs : fonds de roulement, acquisition, inventaires et commandes, immobilisations, équipements et matériel roulant, etc. La SADC travaille en complémentarité avec les institutions financières et les autres organismes de développement économique du territoire pour assurer une concertation qui contribue au succès des entreprises du Suroît-Sud.

### **Portrait des exploitants, de la main-d'œuvre et de la relève en bref**

- L'âge moyen des exploitants sur le territoire de la MRC est de 54,1 ans;
- en 2010, 12 % des exploitants prévoyaient vendre à l'intérieur d'un délai de 5 ans et la relève identifiée s'est améliorée, passant de 60 % à 72 %;
- 564 exploitants agricoles (94 %) emploient de la main-d'œuvre familiale et 169 exploitants (28 %) embauchent de la main-d'œuvre non-familiale;
- 16 % des exploitations de la MRC disposent d'une relève établie et 61 % de cette relève est constituée de membres principaux.

## **3.6 TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE**

### **3.6.1 Transformation à la ferme**

Dans sa trousse d'information PDZA, l'UPA indique que : « la transformation à la ferme constitue un moyen privilégié de valoriser l'agriculture régionale et permettre l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise et des modes de mise en marché. »<sup>49</sup>. Sans faire de distinction entre la transformation à la ferme et la transformation industrielle, le MAPAQ indiquait en 2010, que 38 entreprises déclaraient faire de la transformation dans la MRC (6,3 % des EAE de la MRC, soit plus que la proportion montérégienne, 4,6 %). Il s'agit d'un nombre d'EAE en hausse par rapport à 2007 (24).

Le sondage réalisé à l'été 2016 permet également de mieux cerner ce secteur d'activités. En effet, concernant l'accroissement des revenus via la diversification des activités agricoles, seulement deux répondants (sur 116) ont affirmé vouloir se lancer dans la transformation à la ferme dans l'avenir (1,7 %).

À la question, « faites-vous de la transformation à la ferme? », seulement 20 répondants (sur 116) ont répondu par l'affirmative (18 %). L'acériculture (sept répondants) semble être le domaine qui suscite le plus d'intérêt pour les produits

---

<sup>49</sup> [http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches\\_carte/FICHE\\_09-Transformation-a-la-ferme.pdf](http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_09-Transformation-a-la-ferme.pdf)

transformés, suivi des confitures et tartes (trois répondants) et des plats congelés (deux répondants).

De plus, seulement 12 % seraient éventuellement intéressés à utiliser les services d'une cuisine de transformation alimentaire. Encore une fois, les produits de l'érable suscitent le plus d'intérêt chez les répondants. Ce résultat est toutefois contraire à ce qui a été recueilli lors du grand forum du 13 décembre, où l'utilisation d'une cuisine collective semblait être une avenue très populaire.

### 3.6.2 Entreprises de transformation

Selon les statistiques de 2013 du MAPAQ, 11 établissements de transformation alimentaire détenant un permis du MAPAQ exercent des activités sur le territoire de la MRC. Ces entreprises ne sont pas nécessairement des exploitations agricoles.

**TABLEAU 25 NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION (2011)**

CATÉGORIE	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
Abattoir	1
Biscuiterie/boulangerie/pâtisserie	1
Charcuterie	1
Préparation d'aliments médicamenteux	3
Découpe à forfait	1
Fabrication de jus, de boisson plate	3
Usine de produits divers	1
<b>Total</b>	<b>11</b>

Source : MAPAQ, 2011

La MRC du Haut-Saint-Laurent se distingue par la présence des Vergers Leahy (Délipomme/Applesnax), le plus important fabricant de purée de pommes au Canada. Cet important transformateur bénéficie du fait que la région de Franklin compte beaucoup de pomiculteurs.

S'y trouve aussi la Maison Russet, la seule usine d'envergure transformant la patate douce au Québec. La frite de patate douce, précuite et surgelée, est exportée aux États-Unis (90 %). Au Québec, on la retrouve sous la marque M&M ainsi qu'en restauration.

Ces deux principaux transformateurs alimentaires cumulent à eux seuls quelque 350 emplois.

La troisième entreprise en importance est la Boulangerie Grant's, qui a fait sa renommée avec ses gâteaux aux fruits qu'on retrouve particulièrement durant la période des fêtes de fin d'année, dans les campagnes de financement d'organismes (Clubs Lions, Kiwanis, Âge d'Or, etc.).

Par ailleurs, la corporation Aquaterra puise de l'eau à Hinchinbrooke. Celle-ci est acheminée par citerne vers l'usine d'embouteillage (Montréal) qui distribue l'eau au Québec sous la marque Labrador.

Les autres entreprises actives dans ce territoire sont de très petite taille. Elles offrent des produits de boulangerie, des produits carnés, des produits de l'érable, des boissons alcooliques artisanales et autres produits fins issus de la pomme ainsi que des légumes transformés. À ce titre, l'information du MAPAQ indique que 36 exploitations faisaient de la transformation de légumes dans le Haut-Saint-Laurent en 2010. Surtout situées à Ormstown (24/36), ces entreprises transformaient des haricots, du maïs sucré et des pois.

En somme, la quinzaine d'entreprises en activité fournit de l'emploi à environ 430 personnes.<sup>50</sup>

Le sondage transmis aux producteurs a permis de sonder l'intérêt envers l'établissement d'un transformateur régional. Ainsi, il apparaît que 17 répondants seraient intéressés à la venue d'un transformateur d'importance dans la MRC, notamment dans le domaine des produits laitiers, de l'abattage ou des bleuets.

### **La transformation agroalimentaire en bref**

- Onze établissements de transformation alimentaire exercent des activités sur le territoire de la MRC;
- deux entreprises emploient 350 employés;
- 6,3 % des EAE de la MRC font de la transformation, soit plus qu'en Montérégie (4,6 %).

## **3.7 MISE EN MARCHÉ**

### **3.7.1 Commercialisation**

Comme le montre le tableau suivant, plusieurs entreprises de commercialisation et de distribution se trouvent sur le territoire du Haut-Saint-Laurent.

---

<sup>50</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/mrchautstlaurent/Pages/MRCHautSaintLaurentLaTransformationalimentaire.aspx>.

**TABLEAU 26 NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE AU DÉTAIL DANS LA MRC**

SOUS-CATÉGORIE	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
Marché de proximité	19
Bar laitier	4
Hypermarché	3
Boucherie	2
Boulangerie/pâtisserie	3
Pâtisserie	1
Locaux de préparation d'aliments	12
Magasin d'aliments naturels	1
Épicerie/boucherie	5
Vente de fourrage ou distribution d'aliments médicamenteux	3
Kiosque	4
Poissonnerie	2
<b>Total</b>	<b>59</b>

Source : MAPAQ, 2013

Mentionnons également la présence de plusieurs organismes communautaires œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'alimentation, de la distribution alimentaire et qui disposent d'équipements de cuisine (cuisines collectives). Ces organismes sont situés à Huntingdon, Ormstown et Saint-Chrysostome.

### 3.7.2 Mise en marché de proximité

Le tableau suivant détaille les exploitations qui pratiquent une mise en marché sur leur site, par catégorie. Il ressort que le kiosque de vente à la ferme est la pratique la plus populaire, suivie par la transformation à la ferme et la vente en marché public. Cette information est à titre indicatif seulement puisqu'elle n'est probablement plus actuelle. On constate aussi, en comparant avec les chiffres de la Montérégie, que la vente en marché public, l'agrotourisme, la transformation à la ferme et l'autocueillette sont davantage pratiquées dans la MRC, toute proportion gardée, qu'en Montérégie. Ceci dénote certainement un certain dynamisme de nos entreprises agricoles.

**TABLEAU 27 NOMBRE D'EXPLOITATIONS PRATIQUANT UNE MISE EN MARCHÉ À LA FERME, PAR CATÉGORIE**

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION	NOMBRE D'EXPLOITATIONS DANS LE HAUT-SAINT-LAURENT	NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN MONTÉRÉGIE
Vente en marché public	33 (5,5 %)	353 (5 %)
Agrotourisme	31 (5,2 %)	215 (3,1 %)
Transformation à la ferme	38 (6,3 %)	326 (4,7 %)
Kiosque de vente à la ferme	53 (8,8 %)	640 (9,9 %)
Autocueillette	25 (4,2 %)	246 (3,5 %)

Source : MAPAQ, 2010

La vente à la ferme est le mode de mise en marché le plus répandu puisque des 53 exploitants qui s'adonnent à la vente à la ferme, 17 ont pour production principale les pommes et 12, l'acériculture. Huit exploitants produisent d'autres fruits et quatre des céréales et protéagineux. Cette information ne permet pas de déterminer précisément quels produits sont vendus via ce mode de mise en marché.

Concernant l'autocueillette, des 25 exploitants pratiquant ce mode de mise en marché, 18 produisent des pommes, quatre d'autres fruits, deux des produits de l'acériculture et un des bovins de boucherie. Le portrait de l'agrotourisme au sein du Haut-Saint-Laurent est fortement teinté par la pomme (40 % des exploitants pratiquant l'agrotourisme produisent des pommes). Les autres fruits (15 %) et les produits de l'acériculture (13 %) sont les deux autres catégories de produits qui exploitent l'agrotourisme sur le territoire du Haut-Saint-Laurent.

L'autocueillette est d'ailleurs à l'honneur, principalement dans les environs de Franklin et Havelock. La route de la Pomme des Cantons du Sud-ouest regroupe une quinzaine de vergers, dont quatre cidreries, principalement situés le long de la route 202.

Enfin, 33 exploitations procèdent à une mise en marché de leur production via un marché public. Parmi ces exploitations, les pommes (27 %), les légumes frais (18 %) et les autres fruits frais (15 %) représentent 60 % des produits vendus.

L'agrotourisme est une activité complémentaire à l'agriculture. Il s'agit d'une façon de diversifier l'offre de services avec des activités d'interprétation et d'animation, d'hébergement à la ferme, de restauration et de vente de produits agroalimentaires. L'agrotourisme est pratiqué par 31 exploitants, dont 13 produisent des pommes. Les autres fruits (quatre exploitants) et l'acériculture (trois exploitants) viennent en deuxième et troisième rangs.

Le Circuit du Paysan doit son développement à cet important bassin d'entreprises agrotouristiques du Haut-Saint-Laurent et des Jardins-de-Napierville. Il permet d'attirer chaque année des milliers de visiteurs curieux de découvrir les beautés de la région et de savourer la diversité des produits qu'elle a à offrir. Il s'agit d'un trajet signalisé de 194 km qui permet de découvrir les produits et les producteurs d'une partie de la Montérégie. De nombreux producteurs du Haut-Saint-Laurent en font partie dont de nombreux vergers, des cabanes à sucre, deux vignobles et des producteurs indépendants (fromagerie, charcuterie, boulangerie et micro-brasserie).<sup>51</sup>

Jusqu'à tout récemment, l'organisme Tourisme Suroît était chargé de faire la promotion et d'assurer la visibilité des entreprises membres, notamment via le web. La promotion était surtout axée sur le temps des sucres et le temps des pommes. Sa dissolution, en décembre 2015 a fait en sorte que son mandat a été récupéré par les trois entités membres (Haut-Saint-Laurent, Vaudreuil-Soulanges et Beauharnois-Salaberry). Il est possible, qu'à long terme, cette situation soit bénéfique pour les entreprises du Haut-

---

<sup>51</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/mrchautstlaurent/Pages/MRCHautSaintLaurentLamiseenmarche.aspx>.

Saint-Laurent puisqu'une ressource du CLD est dédiée exclusivement à la région et à ses entreprises alors qu'à l'époque de Tourisme Suroît, les entreprises du Haut-Saint-Laurent étaient susceptibles de concurrencer les entreprises des deux autres régions membres. C'est ainsi qu'est né l'actuel Tourisme Haut-Saint-Laurent.

### **3.7.3 Marché fermier du comté de Huntingdon**

Depuis 2006, le marché fermier du comté de Huntingdon se tient habituellement de mai à octobre. Des marchés thématiques ont également lieu, dont le Marché de Noël. Ces événements gagnent en popularité un peu partout au Québec depuis quelques années et le Haut-Saint-Laurent ne semble pas y échapper. Une douzaine de producteurs y participent l'été à Huntingdon.

#### **La mise en marché en bref**

- La vente à la ferme est le mode de mise en marché le plus répandu puisque 53 exploitants s'y adonnent;
- l'autocueillette est pratiquée par 25 exploitants;
- 33 exploitations procèdent à une mise en marché de leur production via un marché public;
- l'agrotourisme est pratiqué par 31 exploitants, dont 13 produisent des pommes;
- les entreprises agricoles peuvent compter sur un circuit agrotouristique reconnu (le circuit du Paysan) et sur une organisation dédiée au développement touristique (Tourisme Haut-Saint-Laurent);
- les entreprises de commercialisation actives sur ce territoire sont de très petite taille. Elles offrent des produits de boulangerie, des produits carnés, des produits de l'érable, des boissons alcooliques artisanales et autres produits fins issus de la pomme;
- 91 établissements de restauration, deux établissements de commerce de gros ainsi que 59 établissements de commerce de détail desservent le territoire.

## **3.8 AGROENVIRONNEMENT ET AGROFORESTERIE**

L'agroenvironnement, au sens entendu ici, regroupe l'ensemble des pratiques agricoles visant la résolution de problématiques environnementales associées notamment à l'entreposage et au traitement des fumiers, à la conservation des sols et à la gestion des fertilisants, des pesticides et de l'eau<sup>52</sup>. Le MAPAQ détaille davantage la portée de l'agroenvironnement. À cet effet, le ministère reconnaît que les producteurs agricoles peuvent contribuer à la protection de l'environnement, à la cohabitation harmonieuse sur le territoire, à la qualité de l'eau et à la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre<sup>53</sup>.

---

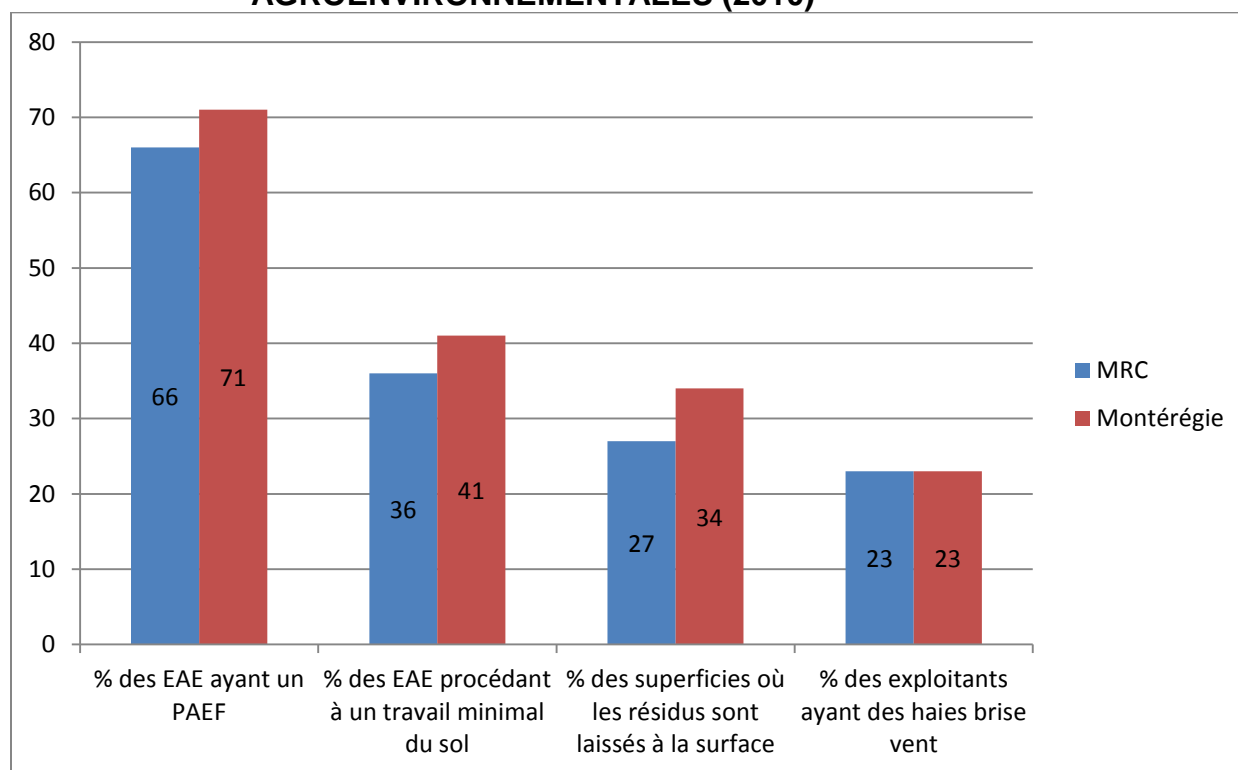
<sup>52</sup> Adaptée de la fiche du thésaurus de l'activité gouvernementale, Fiche du terme – Agroenvironnement, <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=432>.

<sup>53</sup> MAPAQ (2016) Agroenvironnement, <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Agroenvironnement/Pages/Agroenvironnement.aspx>.

### 3.8.1 Pratiques agroenvironnementales

Concernant les pratiques agroenvironnementales, des statistiques sont disponibles pour quatre éléments particuliers, soit les exploitations ayant un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), les exploitations procédant à un travail minimal du sol, les superficies où la plupart des résidus sont laissés à la surface et les exploitations ayant des brise-vents naturels ou plantés. On constate que le bilan de la MRC à cet égard est positif, mais que le territoire se trouve sous la moyenne de la Montérégie. Il y aurait un potentiel d'amélioration du bilan agroenvironnemental à atteindre dans le cadre du PDZA.

**FIGURE 12 STATISTIQUES RELATIVES À DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES (2010)**



Les données ne sont toutefois pas actuelles et un changement dans la réglementation (Règlement sur les exploitations agricoles, 2001) oblige maintenant la plupart des producteurs agricoles à se doter d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Ce plan sert à encadrer l'épandage de l'ensemble des matières fertilisantes produites et reçues, sous forme de déjections animales, de matières résiduelles et d'engrais minéraux, sur les parcelles d'une exploitation agricole. Il contient tous les renseignements nécessaires à l'épandage des matières fertilisantes, c'est-à-dire les doses destinées à chacune des parcelles en culture, ainsi que les modes et les périodes d'épandage.

### **L'obligation de produire un PAEF s'applique à divers types de producteurs agricoles**

- L'exploitant d'un lieu d'élevage avec gestion sur fumier liquide, et ce, peu importe la proportion de déjections animales qui fait l'objet de ce type de gestion;
- l'exploitant d'un lieu d'élevage avec gestion sur fumier solide dont la production annuelle de phosphore est supérieure à 1 600 kg;
- l'exploitant d'un lieu d'épandage dont la superficie cumulative est supérieure à 15 ha, exclusion faite des superficies en pâturage et en prairie. Dans le cas d'une production maraîchère ou fruitière, l'obligation s'applique à l'exploitant d'un lieu d'épandage dont la superficie cumulative est supérieure à 5 ha;
- l'exploitant d'un lieu d'élevage avec gestion sur fumier solide, dont la production annuelle de phosphore est de 1 600 kg ou moins et dont la superficie cumulative est celle mentionnée au paragraphe précédent.

Enfin, une exploitation agricole qui reçoit des déjections animales en provenance d'un lieu d'élevage assujéti à un PAEF a également l'obligation de disposer adéquatement de ces déjections animales, et ce, conformément aux recommandations d'un PAEF<sup>1</sup>.

Il est donc probable que la proportion d'exploitants ayant un PAEF sur le territoire soit beaucoup plus élevée que ce que l'information de 2010 démontre. En effet, les conditions énumérées ci-haut impliquent un nombre très élevé de producteurs agricoles.

Certaines statistiques existent également pour les haies brise-vent. Pour le Haut-Saint-Laurent, entre 2008 et 2013, des haies brise-vent ont été plantées sur 18 721 m.

### **Programme Prime-Vert**

Le programme d'aide financière Prime-Vert 2013-2018 du MAPAQ est un « programme d'appui axé sur l'agroenvironnement qui a pour objectif d'aider les exploitations agricoles à relever les défis que pose la protection de l'environnement » (MAPAQ, 2015). Ce programme, qui comporte plusieurs volets tant individuels que collectifs, permet d'appuyer les exploitations agricoles qui sont engagées dans une démarche de gestion intégrée. Le volet 1, dédié exclusivement aux entreprises agricoles, permet de financer les actions prioritaires ciblées dans le plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). Ces actions peuvent être, par exemple, l'aménagement de bandes riveraines élargies, la réduction des risques liés aux pesticides et l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols.

Un autre volet du programme Prime-Vert amène les intervenants de chaque région à faire une réflexion sur les problématiques qui leur sont propres et à élaborer un Plan d'action de l'approche régionale (PAAR). Les projets en lien avec les problématiques ciblées peuvent faire l'objet d'un financement.

Dans le cadre de ce volet, trois problématiques ont été identifiées et six projets sont en cours de réalisation pour la période 2014-2016 sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

**TABLEAU 28 PROJETS DÉCOULANT DE PROBLÉMATIQUES INSCRITES AU PLAN D'ACTION DE L'APPROCHE RÉGIONALE**

PROBLÈME CONSTATÉ	PROJETS DÉCOULANT DES PROBLÉMATIQUES
Utilisation intensive des pesticides à haut risque sur l'environnement et la santé dans la culture de la pomme dans la région de Franklin-Havelock-Hemmingford-Hinchinbrooke	Confusion sexuelle pour contrer le carpocapse de la pomme
	Lutte alternative contre la mouche de la pomme à l'aide du GF120
Apport de sédiments et de fertilisants dans les rivières La Guerre et Saint-Louis en raison des pratiques conventionnelles en grandes cultures	Semis sous couverture végétale et intercalaire et introduction semis direct dans le secteur des rivières La Guerre et Saint-Louis
	Semis de blé d'automne à la volée dans le soya à la défoliation dans un système en semis direct dans le secteur des rivières La Guerre et Saint-Louis
	Mise sur pied de vitrines de doses économiques optimales d'azote dans le maïs grain, en lien avec l'état de santé des sols
Absences de bandes riveraines occasionnant la diminution de la qualité de l'eau	Projet de balisage de bandes riveraines dans les rivières des Anglais et des Fèves

Les projets actuels en agroenvironnement sont donc assez diversifiés et reflètent une volonté d'arrimer de meilleures pratiques culturales à la protection de l'environnement, dans une optique de gestion intégrée de l'agriculture. Voici également un résumé des projets de l'ancien programme Prime-Vert (2008-2013).

**TABLEAU 29 AIDES PRIME-VERT POUR LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, 2008-2013**

PROJETS	NOMBRE DE PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
<b>ACTIONS RÉALISÉES SUR LES ENTREPRISES AGRICOLES</b>		
<b>Réduction de l'érosion</b>		
Couvre-sols d'hiver	10	11 153 \$
Haies brise-vent	2	6 113 \$
Ouvrages de conservation des sols	2	5 655 \$
Pratiques de conservation des sols et des eaux	71	147 269 \$
<b>RÉDUCTION DE LA POLLUTION DIFFUSE</b>		
Équipements pour la réduction des risques liés aux pesticides	72	494 811 \$
Réduction de la pollution diffuse	96	483 283 \$
Construction d'ouvrages de stockage	128	2 664 898 \$
Gestion des eaux de laiterie	3	40 000 \$
Rampes ou équipements d'incorporation simultanée	2	20 000 \$
<b>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>		
Remplacement d'évaporateurs acéricoles à énergie fossile	1	7 500 \$
<b>Total</b>	<b>387</b>	<b>3 880 682 \$</b>

À cela s'ajoute **54 798 \$ pour le PAAR** (Approche régionale) et **164 697 \$ pour les clubs-conseils**.

Concernant la participation des EAE<sup>54</sup> à un CCAE, le plan directeur de l'eau de la SCABRIC donne un taux de 25 % (153/605) en 2012.

Les consultations (sondage et présentation au CCAE Bassin Laguerre) laissent toutefois croire qu'environ 50 % des producteurs agricoles de la MRC sont membres d'un CCAE. Le potentiel de croissance d'adhésion à ces organisations sur le territoire est, indéniablement, encore important.

La SCABRIC réalise, depuis quelques années, un projet de piquetage des bandes riveraines en milieu agricole. Ce marquage vise à délimiter la bande riveraine, sur une largeur de trois mètres et se fait sur une base volontaire, en partenariat avec les producteurs agricoles. Depuis le début du programme, une quarantaine de kilomètres de bandes riveraines ont été ainsi marquées. La délimitation des bandes riveraines permet de contrôler l'érosion des berges et les rejets agricoles dans les cours d'eau.

### **3.8.2 L'agroforesterie**

L'agroforesterie peut se définir comme « un ensemble de systèmes intégrant sous une même terre, de façon intentionnelle, 1) des ligneux et 2) des cultures ou animaux, dans une recherche d'interactions. Ces systèmes incluent les haies brise-vent, les bandes riveraines arborées, les systèmes agroforestiers intercalaires et la culture en boisé<sup>55</sup> ». Il s'agit d'un secteur très peu développé sur le territoire de la MRC<sup>56</sup>, aucun projet n'est actuellement mis en place ou à l'étude. Les haies brise-vent et les bandes riveraines arborées sont les interventions les plus pratiquées par les producteurs agricoles (voir section 3.9.1), tandis que la culture intercalaire et sous couvert forestier est pratiquement inexistante selon les résultats du sondage transmis aux producteurs agricoles. Il existe donc un potentiel de croissance associé à ce secteur.

### **3.8.3 Procédure d'entretien des cours d'eau**

La MRC du Haut-Saint-Laurent est responsable de la gestion de tous les cours d'eau de son territoire. C'est elle qui évalue et réalise l'ensemble des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau. Un chargé de projet a été embauché par la MRC et un ingénieur supervise les travaux.

Par ailleurs, une entente est intervenue entre la MRC et les municipalités locales afin que celles-ci prennent en charge l'enlèvement de toutes les obstructions (branches, débris, barrages de castors) empêchant le bon écoulement des eaux. De plus, les municipalités locales sont la porte d'entrée pour toutes demandes d'intervention des citoyens dans un cours d'eau.

---

<sup>54</sup> SCABRIC, Plan directeur de l'eau, annexe 5.4, [http://www.scabric.ca/images/PDE\\_Zone\\_modifi%C3%A9/Portrait\\_modifie/Annexes\\_section\\_5\\_modifi%C3%A9es.pdf](http://www.scabric.ca/images/PDE_Zone_modifi%C3%A9/Portrait_modifie/Annexes_section_5_modifi%C3%A9es.pdf).

<sup>55</sup> Alain Cogliastro, Jardin botanique de Montréal, Institut de recherche en biologie végétale, communication personnelle.

<sup>56</sup> Tout comme pour l'ensemble du Québec.

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit approuver les divers travaux exécutés par la MRC, et ce, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.<sup>57</sup>

La SCABRIC a recensé la longueur de cours d'eau entretenus par la MRC entre 2009 et 2013. Ces résultats sont présentés au tableau suivant.

**TABLEAU 30 ENTRETIEN DE COURS D'EAU DANS LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT DE 2009 À 2013**

Année	Longueur de cours d'eau entretenus (km)
2009	0,5
2010	39,6
2011	18,8
2012	39,9
2013	11,5
Total	110,4
Moyenne annuelle	22,08
% entretenu de 2009 à 2013	6,3 %
Longueur totale de cours d'eau dans la zone	1 745,7

### Agroenvironnement et agroforesterie en bref

- Dans le cadre du volet 3 du programme Prime-Vert, trois problématiques ont été identifiées et six projets sont en cours de réalisation pour la période 2014-2016;
- de par l'importante présence du couvert forestier sur le territoire, la mise en place de mesures associées à l'agroforesterie a un fort potentiel de croissance;
- en moyenne, 22,08 km de cours d'eau sont entretenus annuellement;
- environ 40 km de bandes riveraines ont été marquées par la SCABRIC depuis trois ans;
- 25 % des exploitants sont membres d'un CCAE;
- entre 2008 et 2013, des haies brise-vent ont été plantées sur 18 721 m;
- il y aurait un potentiel d'amélioration du bilan agroenvironnemental à atteindre dans le cadre du PDZA.

## 3.9 DIMENSION SOCIALE DE L'AGRICULTURE

### 3.9.1 Paysages d'intérêts patrimoniaux et patrimoine bâti

Que ce soit en ingénierie, en architecture domestique, agricole ou religieuse, la signature du savoir-faire anglo-saxon se reconnaît encore dans les paysages de la région, aujourd'hui habitée par autant de francophones et d'anglophones.

<sup>57</sup> <http://www.mrchsl.com/node/78>.

Ces paysages ont été façonnés par l'établissement graduel de petites agglomérations comme Athelstan, Dewittville, Huntingdon, Kensington, Ormstown, Howick et Saint-Chrysostome, le long des cours d'eau (rivières Châteauguay, Trout et des Anglais), qui disposaient d'un certain potentiel hydraulique. Ormstown et Huntingdon se sont par la suite développées afin de devenir les centres de commerce et de services de la région.

Les maisons de fermes qui jalonnent le paysage sont généralement construites en brique, en bois ou en pierre et elles sont implantées à bonne distance de la route. Hélène Nadeau et Lisette Villemare (2000)<sup>58</sup> décrivent ainsi le paysage architectural de la MRC du Haut-Saint-Laurent : « La maison à lucarne-pignon est habituellement percée d'une fenêtre en plein centre et généreusement décorée de boiseries. La brique est également présente dans la construction des bâtiments de ferme. Elle est utilisée pour la construction du premier étage du bâtiment qui prend appui sur une fondation de pierre. »

Concernant la région de la Covey Hill, les auteures poursuivent ainsi : « Quelques-uns de ces hameaux, tels Herdman, Rockburn, Bridgetown et Franklin (sic), abritent de véritables bijoux architecturaux. Terre d'accueil d'immigrants irlandais et écossais et de quelques Américains, la région a hérité d'un patrimoine architectural distinctif. Les paysages de la colline traduisent la nature du sol, très rocailleux, qui a motivé l'utilisation de la pierre. Dès la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les cultivateurs de cette région ont établi de superbes vergers. Les pierres retirées des champs ont été empilées en murets qui structurent la trame agricole et témoignent d'un long processus de conquête du sol. »

Le territoire de la MRC est également parsemé d'églises et de cimetières de traditions écossaise et irlandaise protestante, au nombre de 25. Ces bâtiments enrichissent fortement le paysage agricole du territoire et constituent un signe distinctif des différents hameaux. Les paysages et le patrimoine bâti de la MRC du Haut-Saint-Laurent sont donc le reflet du mode de vie qu'avaient les premiers habitants et de la diversité des origines de ceux-ci.

## **Les paysages**

La notion de paysage réfère aux nombreuses interactions de l'être humain avec son environnement physique. La manière dont l'environnement a traditionnellement été façonné par les actions humaines. Ces paysages sont le reflet d'un mode de vie et témoignent de l'évolution sociale. Ils font partie de notre identité collective. Les protéger contribue bien souvent à maintenir la diversité biologique tout en affirmant un respect de la tradition.

---

<sup>58</sup> Nadeau, H. et Villemare, L. (2000) Le Haut-Saint-Laurent. Continuité, n. 84, 2000, p. 48-54  
<http://id.erudit.org/iderudit/16842ac>

Les paysages de la MRC n'ont fait l'objet d'aucune caractérisation ni étude. Un élément qui semble toutefois ressortir des consultations est l'importance de la Covey Hill où la culture des pommes est prédominante. Il pourrait être pertinent d'explorer davantage cet aspect, notamment dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Notons que l'aspect bucolique des paysages de la MRC est un élément mis en évidence lors des consultations préliminaires. Certains partenaires mentionnaient l'importance de les préserver, tout en assurant le dynamisme du secteur agricole.

### **3.9.2 Événements à caractère agricole**

Différents événements à caractère agricole sont organisés chaque année sur le territoire de la MRC, soit la Foire de Huntingdon, l'Expo Ormstown, la Foire de Havelock et l'Exposition antique et tire de tracteurs antiques d'Hinchinbrooke.

Le marché fermier du comté de Huntingdon se tient habituellement de mai à octobre, depuis 2006, de façon hebdomadaire et quelques marchés d'hiver sont également organisés chaque année.

### **3.9.3 Identification des friches**

#### **Les friches**

Concernant les friches, Vouligny et Gariépy (2008) les définissent comme des terres qui « témoignent d'un déclin et même d'un abandon volontaire de l'activité agricole. La friche est donc distincte de la jachère, repos intentionnel de la terre planifiée par le producteur agricole. »<sup>59</sup>

L'information disponible à l'égard des friches agricoles du Haut-Saint-Laurent laisse croire que ce phénomène est marginal. La valeur élevée et le fort potentiel agricole des terres expliqueraient cette situation. Une analyse géomatique a toutefois été réalisée dans le but d'identifier des secteurs pouvant potentiellement être en friche. Différentes couches d'information géographique ont été extraites des orthophotographies (2009) de la MRC. Ces couches sont :

- la zone blanche;
- les affleurements rocheux;
- les cultures assurées (Financière agricole du Québec) 2010, 2012, 2015;
- les affectations « conservation » et « villégiature »;
- le réseau routier;
- les milieux humides (Canards Illimités Canada, 2013, AECOM, 2010 et Geomont, 2008);

---

<sup>59</sup> Vouligny et Gariépy (2008), Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation. Agriculture et Agroalimentaire Canada, 66p.

Ne restaient ensuite que les cultures non assurées, certains milieux humides non répertoriés, des peuplements forestiers et des friches potentielles. L'interprétation de l'information restante a alors permis d'identifier certaines friches potentielles. L'information a finalement été comparée avec des orthophotographies plus anciennes (2000).

Quarante-neuf parcelles ont été identifiées comme étant potentiellement en friche. La superficie totale est de 189,36 ha. La plus petite n'ayant que 0,58 ha de superficie, la plus grande, 15,15 ha. Ce résultat devra faire l'objet d'une validation terrain afin d'évaluer le potentiel de remise en culture.

### **3.9.4 Sécurité alimentaire**

Une autre fonction clé de l'agriculture est l'alimentation des populations et la sécurité alimentaire. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit la sécurité alimentaire de cette façon : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »<sup>60</sup>

La MRC du Haut-Saint-Laurent, malgré qu'elle soit un territoire privilégié pour la production alimentaire, est caractérisée par certains milieux qui peuvent souffrir d'insécurité alimentaire. À cet égard, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO), fournit des données sur les services de dépannage alimentaire et sur l'indice de défavorisation matérielle et sociale.

Entre le 1<sup>er</sup> août 2015 et le 31 mars 2016 (8 mois), le CISSMO indique que 1 619 demandes de dépannage alimentaire ont été adressées aux organismes La Bouffe Additionnelle (Huntingdon) et Un Coin Chez-Nous (Saint-Chrysostome). À travers ces demandes, 1 707 personnes différentes ont reçu un dépannage alimentaire et sont touchées par l'insécurité alimentaire (8,1 % de la population de la MRC).

Selon la direction de la santé publique, 45,6 % (propriétaires et locataires) des citoyens du Haut-Saint-Laurent consacrent 30 % et plus de leurs revenus aux coûts d'habitation. Cette proportion est supérieure à la moyenne montréalaise, qui se situe à 39,9 %. La population du Haut-Saint-Laurent dispose donc d'un revenu disponible pour l'alimentation plus faible qu'ailleurs en région.

Divers éléments mis en place sur le territoire du Haut-Saint-Laurent au fil du temps contribuent directement et indirectement à répondre à cette problématique : trois projets de table de concertation en sécurité alimentaire, un plan de développement social (MRC du Haut-Saint-Laurent), une école d'horticulture (Huntingdon Adult Education and Community Centre), un marché fermier, deux jardins communautaires et deux projets des Incroyables comestibles. Malgré tout, les difficultés associées au transport des

---

<sup>60</sup> <http://www.fao.org/docrep/x2777f/X2777F03.htm>

personnes, l'accès limité aux commerces d'alimentation, l'absence de produits laitiers locaux et la présence de nombreux déserts alimentaires laissent une partie importante du Haut-Saint-Laurent dans un état d'insécurité alimentaire.

### **Qu'est-ce qu'un désert alimentaire ?**

Il s'agit d'un secteur qui offre un faible accès aux commerces d'alimentation et qui se situe dans le quintile le plus élevé de la défavorisation matérielle. En milieu rural, l'accessibilité géographique aux dépanneurs et aux restaurants-minute semble être constante d'un niveau de défavorisation des secteurs à l'autre.

Dans le Haut-Saint-Laurent, l'information disponible issue du recensement de Statistique Canada (2011) ne permet pas de tracer un portrait juste de l'ensemble du territoire. Les municipalités de Saint-Anicet, Sainte-Barbe, Godmanchester, Franklin, Saint-Chrysostome et Très-Saint-Sacrement sont classées sous l'indice : Matériellement plus défavorables (pas socialement). Les municipalités de Huntingdon et Howick sont pour leur part matériellement et socialement plus défavorables. Les autres municipalités n'ont pas pu être classées par manque d'informations de qualité suffisante.

### **Dimension sociale de l'agriculture en bref**

- Les paysages et le patrimoine bâti de la MRC sont le reflet du mode de vie qu'avaient les premiers habitants et de la diversité des origines de ceux-ci;
- quatre événements à caractère agricole d'importance sont organisés annuellement sur le territoire de la MRC : la Foire de Huntingdon, l'Expo Ormstown, la Foire de Havelock et l'Exposition antique et tire de tracteurs antiques d'Hinchinbrooke;
- 33 exploitations procèdent à une mise en marché de leur production via un marché public;
- la forte valeur des terres agricoles pourrait expliquer la rareté des friches;
- les paysages de la MRC n'ont fait l'objet d'aucune caractérisation;
- en fonction du revenu disponible, la plupart des municipalités de la MRC sont considérées comme des déserts alimentaires, une partie de la population se trouve en état d'insécurité alimentaire.

## CHAPITRE 4 DIAGNOSTIC

Un diagnostic consiste à déterminer les forces et les faiblesses de l'agriculture de la MRC ainsi que les opportunités et les menaces qui s'y rapportent. Ce diagnostic est établi sur la base des principaux constats tirés du portrait. Cette étape est la pierre d'assise à partir de laquelle la vision et le plan d'action seront élaborés.

- Les **forces** représentent les aspects positifs existants sur lesquels on peut bâtir le futur de l'agriculture;
- les **faiblesses**, à l'inverse, sont les aspects négatifs à l'égard desquels il existe d'importantes possibilités d'amélioration;
- les **opportunités** constituent les occasions à saisir découlant des forces dont on peut éventuellement tirer parti;
- les **menaces** sont les problèmes, les obstacles ou les limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture dans la MRC<sup>61</sup>.

Le diagnostic est le lien entre le portrait et les actions qui découleront du PDZA. Il est formulé sur la base des constats suivants et commentaires recueillis lors des tables de discussion. Le sondage aux agriculteurs, réalisé à l'été 2016, a ensuite permis de le valider et de l'enrichir.

Les tables de discussion ont permis de recueillir de nombreuses perceptions, idées et propositions des participants. Constituant un ensemble parfois ordonné, parfois éclectique, il a été nécessaire de réorganiser l'information recueillie sous différents thèmes. Certains commentaires ont également été laissés de côté dans la version finale, soit parce que leur portée dépassait le cadre régional, le cadre d'intervention du PDZA ou parce qu'il n'était pas possible de les arrimer à d'autres commentaires.

Les sept thèmes retenus lors d'une session de travail du comité technique sont les suivants :

- production animale, végétale et biologique;
- aménagement du territoire;
- relève, main-d'œuvre et formation;
- mise en marché et circuits courts (agrotourisme);
- transformation (industrielle et à la ferme);
- agroenvironnement;
- agroforesterie (acériculture et sylviculture).

Les discussions ont également permis de faire ressortir des éléments préliminaires de l'énoncé de vision à savoir, la reconnaissance de l'agriculture en tant que vecteur de développement économique et durable.

---

<sup>61</sup> Les acteurs de la MRC ont peu ou pas de pouvoir sur les contraintes.

Le diagnostic est composé de trois parties. La première partie regroupe l'ensemble des constats réalisés dans le cadre du portrait. La seconde partie, *Enjeux*, expose les informations de nature qualitative extraites des consultations publiques et de groupe. Enfin, la troisième partie présente les forces, faiblesses, opportunités et menaces regroupées sous chacun des sept thèmes présentés ci-haut.

#### **4.1 LES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES**

Cette section présente à la fois une synthèse des préoccupations des participants aux tables de discussions, certains constats du portrait, ainsi que des préoccupations relevées dans le questionnaire postal et constitue le cœur du diagnostic du PDZA.

##### **Agroforesterie (sylviculture et acériculture)**

###### Forces

- la région se démarque par l'importance du couvert forestier (42 000 ha sous couvert forestier; 79 % des producteurs sondés possèdent un boisé) et la taille des boisés individuels (50 % des producteurs sondés possèdent un boisé de plus de 10 ha);
- la pratique de l'acériculture fait partie de la tradition agricole et est une activité qui gagne en popularité;
- plus de 10 % des producteurs sondés pratique l'acériculture et le quart des producteurs songent à la pratiquer dans le futur, afin de diversifier leurs sources de revenus;
- la moitié des agriculteurs sondés affirment posséder une érablière sur leur terre, ce qui est confirmé par la présence d'un important potentiel acéricole inexploité, notamment dans le sud de la MRC;
- l'acériculture constitue le sujet de formation privilégié par 22 % des producteurs sondés.

###### Faiblesses

- les producteurs forestiers ne sont pas regroupés, ce qui nuit à leur perspective de croissance;
- la sylviculture est surtout pratiquée comme activité secondaire à l'agriculture. Elle est moins rentable et fait donc l'objet de moins d'intérêt et d'investissement;
- les règlements municipaux relatifs à la coupe des arbres de sont pas harmonisés à l'échelle de la MRC;
- seulement 35 % des producteurs sondés ont un plan d'aménagement forestier;
- le nombre de producteurs de sirop d'érable de la région est trop faible pour justifier l'embauche d'un conseiller régional à temps plein qui assurerait le perfectionnement des producteurs;
- l'offre de formation sur la production acéricole est déficiente dans la région;
- l'agroforesterie et ses bénéfices sont méconnus des producteurs. Une quantité marginale de producteurs exploitent leur boisé pour les PFNL.

## Opportunités

- la rentabilité de l'activité sylvicole pourrait être améliorée par l'implantation d'un (ou deux) point de collecte régional de la ressource forestière;
- l'harmonisation des règlements municipaux relatifs à l'abattage d'arbres faciliterait le travail des ingénieurs forestiers et des propriétaires fonciers;
- la certification biologique en acériculture semble avantageuse au point de vue coûts/bénéfices;
- les bienfaits de l'agroforesterie pour l'agriculture et l'environnement de la MRC pourraient davantage être publicisés.

## Menaces

- la diminution du financement alloué aux travaux d'entretien et d'aménagement des érablières par le gouvernement constitue un obstacle au développement des érablières;
- l'acériculture a le potentiel de constituer une menace à la biodiversité si pratiquée de manière trop intensive;
- le prix élevé des terres agricoles fait augmenter le coût par entailles des exploitations;
- la proximité de la région de Montréal pourrait contribuer à une hausse du prix des terres (gentleman farmer);
- le manque de temps, le faible intérêt et le faible prix de la ressource bois sont les principaux obstacles à l'exploitation des boisés.

## **Agroenvironnement**

### Forces

- le territoire est très bien desservi par plusieurs clubs conseil en agroenvironnement;
- plus de la moitié des producteurs sondés sont membres d'un CCAE;
- la production laitière est très présente sur le territoire, ce qui favorise la rotation des cultures;
- la diversité des types de sol dans la MRC favorise la diversification des productions;
- le travail minimal du sol, le respect des bandes riveraines, les cultures de couverture et le semis direct sont des pratiques agroenvironnementales acceptées et mises en place par de nombreux producteurs sondés.

### Faiblesses

- la collectivité et l'ensemble des producteurs agricoles ne sont pas suffisamment sensibilisés aux pratiques agroenvironnementales mises en place par les producteurs;
- les producteurs ne sont pas suffisamment sensibilisés au rôle des milieux humides et à l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes;
- bien que le territoire dispose d'un couvert forestier adéquat, celui-ci se concentre surtout dans la partie sud de la MRC;
- les cultures dominantes du territoire sont le maïs et le soya (57 % des superficies cultivées soit 31 133 ha).

## Opportunités

- la moitié des producteurs sondés voient d'un bon œil le fait de profiter de l'entretien d'un cours d'eau pour réaliser des travaux de prévention de l'érosion;
- il importe de sensibiliser davantage la population locale et les consommateurs aux pratiques agroenvironnementales mises en place par les producteurs;
- un centre de nettoyage des équipements contaminés par les pesticides serait pertinent pour les producteurs;
- 75 % des producteurs sondés seraient intéressés par une collecte des plastiques agricoles.

## Menaces

- l'étendue de la réglementation environnementale produit beaucoup de pression sur les producteurs (PAEF, code des pesticides);
- les compétiteurs de proximité (Ontario et États-Unis) ne sont pas soumis aux mêmes exigences environnementales, moins sévères;
- la méconnaissance des avantages associés aux pratiques agroenvironnementales constitue le principal obstacle à l'adhésion à un CCAE. Le manque de temps et d'intérêt sont aussi des facteurs significatifs chez les producteurs sondés;
- la moitié des producteurs sondés estiment qu'un soutien technique leur est nécessaire afin de mettre en place des pratiques agroenvironnementales tandis que 40 % identifie plutôt un soutien financier comme principal facteur de mise en œuvre;
- seulement le tiers des producteurs sondés sont intéressés à intégrer davantage les arbres à l'agriculture. Un autre tiers considère que les arbres sont déjà suffisamment présents sur le territoire et qu'il n'est pas nécessaire de les intégrer davantage à l'agriculture;
- l'utilisation de pesticide accroît les risques de contamination de l'environnement et les impacts sur la santé humaine, lors du nettoyage des équipements.

## **Mise en marché et circuits courts (agrotourisme)**

### Forces

- le Marché fermier du comté de Huntingdon est bien implanté depuis plus de 10 ans et gagne en popularité auprès des consommateurs de la région;
- la demande pour la mise en marché directe s'accroît avec le temps; le Haut-Saint-Laurent n'échappe pas à ce phénomène;
- la région compte un nombre important d'entreprises agrotouristiques très dynamiques et diversifiées;
- la pomme est un produit d'appel caractéristique de la région;
- la majorité de la clientèle provient de la région de Montréal.

## Faiblesses

- la population locale ne peut soutenir la consommation de produits locaux à elle seule;
- à l'échelle du Suroît et de la Montérégie, le Haut-Saint-Laurent n'est pas assez connu;
- même à l'échelle locale, les produits régionaux sont peu connus;
- ce type d'activité économique convient moins bien aux grands producteurs (céréales, protéagineux et produits laitiers);
- les entreprises n'ont pas assez de ressources pour développer ces activités, l'absence d'un réseau de distribution constitue un obstacle;
- Tourisme Suroît a disparu, les producteurs doivent se démarquer au niveau de la Montérégie;
- le Circuit du Paysan ne convient plus à plusieurs producteurs, qui se sentent mal représentés;
- les municipalités ne reconnaissent pas l'apport économique de l'agrotourisme.

## Opportunités

- le regroupement des producteurs faciliterait la vente de leurs produits;
- l'identification des terres de plus faible superficie pourrait en favoriser l'accès pour les productions émergentes;
- davantage de promotion de la région, de ses produits et de ses producteurs à l'intérieur d'un circuit agrotouristique et à l'aide d'une image de marque soutiendrait l'agriculture et ses apports économiques;
- l'achat local devrait être davantage encouragé par le milieu municipal;
- le Marché fermier du comté de Huntingdon devrait être davantage mis en valeur;
- l'implantation de points de chute pour des produits frais améliorerait l'accessibilité alimentaire;
- l'agrotourisme devrait être valorisé comme moteur de développement économique local.

## Menaces

- le Haut-Saint-Laurent doit se démarquer des autres régions agrotouristiques afin d'attirer les consommateurs. Les épiceries et les produits importés constituent aussi des compétiteurs importants;
- il est très difficile, voire impossible, de distinguer les produits locaux des autres produits chez les détaillants;
- la réglementation, notamment au niveau de l'affichage, est trop restrictive pour les entreprises;
- la création des secteurs agricoles forestiers (20 hectares) pourrait avoir un impact négatif sur l'accessibilité aux terres agricoles (spéculation).

## **Production biologique, végétale et animale**

### Forces

- la demande pour les produits biologiques augmente et se fait sentir dans la région;
- la MRC accueille plusieurs producteurs de paniers biologiques ASC (au moins six);
- 29 producteurs sont actuellement détenteurs d'une certification biologique (soit 4,8 % des producteurs). Il s'agit d'une proportion en hausse depuis 2006 et qui est appelée à croître davantage;
- la proportion d'exploitants gagnant entre 5 000 \$ et 50 000 \$ et entre 250 000 \$ et 500 000 \$ est plus élevée dans la MRC que dans le reste de la Montérégie, ce qui laisse croire qu'un nombre important d'entreprises sont en démarrage ou très bien établies;
- la culture des céréales et protéagineux (maïs et soya) est très présente sur le territoire (28 % des producteurs s'y adonnent) et bénéficie d'un climat favorable (UTM et degrés-jours parmi les plus favorables au Québec) et de sols de qualité supérieure;
- les productions animales de la MRC sont assez diversifiées;
- la production laitière est très présente et fournit des revenus intéressants à de nombreux producteurs;
- le territoire est en déficit de phosphore, ce qui permettrait d'accueillir davantage d'unités animales;
- un réseau de producteurs de chevreaux de boucherie est bien implanté;
- un abattoir (inspecté) est situé à proximité (Saint-Louis-de-Gonzague) et contribue à la vitalité économique des producteurs de la MRC.

### Faiblesses

- le réseau de transport et de distribution de la MRC est défaillant ou inexistant pour certains secteurs;
- les crues annuelles endommagent les récoltes, les champs et favorisent l'érosion des berges;
- l'accessibilité aux terres de petite superficie est difficile pour l'élevage;
- il n'y a actuellement à peu près aucune location ou aucun partage de bâtiments ou équipements agricoles entre les producteurs;
- le territoire n'accueille aucun abattoir de volailles.

### Opportunités

- une meilleure collaboration entre les producteurs de paniers biologiques pourrait bonifier l'offre de produits dans les paniers (produits transformés ou non);
- un plan d'entretien cyclique et préventif à l'égard des cours d'eau pourrait être adopté;
- il existe une opportunité d'établir un maillage entre les producteurs de fumier lisier et les utilisateurs potentiels;
- la cartographie des zones inondables en zone agricole pourrait être raffinée;
- certains secteurs sont en déficit de phosphore et pourraient accueillir des producteurs d'unités animales;
- la visibilité des producteurs en production animale pourrait être améliorée via des expositions.

## Menaces

- l'indice de défavorisation de la MRC est assez élevé, ce qui peut constituer un obstacle à l'achat de produits dont la perception du prix est élevée;
- les dates d'enfouissement des engrais et du fumier ne sont adaptées au climat plus chaud de la MRC;
- les champs en culture projettent une image négative (monoculture et pesticides);
- le morcellement des terres est très difficile, voire impossible, ce qui peut nuire à l'émergence de nouvelles productions;
- les quotas de production freinent le développement de fermes avicoles de taille moyenne.

## **Aménagement et occupation du territoire**

### Forces

- la qualité des sols, l'hydrographie et la topographie favorisent l'agriculture sur 79 % du territoire (affectations Agricole 1 et Agricole 2);
- la localisation géographique de la MRC préserve les terres agricoles de toute pression d'urbanisation pouvant provenir de la CMM;
- près de 94 % du territoire est situé en zone agricole permanente;
- près de 34 % du territoire est sous couvert forestier;
- seulement 17 % des producteurs prévoient morceler leurs terres dans le futur.

### Faiblesses

- la valeur des terres est élevée et peut constituer un frein au développement des entreprises;
- la cartographie des zones inondables (0-100 ans) peut constituer un obstacle à l'implantation de bâtiments agricoles.

### Opportunités

- la moitié des producteurs sondés seraient intéressés à devenir locataires de terres, le quart à devenir locateurs;
- la mise en valeur des secteurs agricoles forestiers et des îlots déstructurés pourrait dynamiser l'occupation du territoire;
- l'importante présence de lots agricoles de plus petite superficie laisse l'opportunité de développer une production agricole à plus petite échelle, si désiré;
- la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC permettrait de mieux gérer l'urbanisation;
- plusieurs secteurs du territoire sont des déserts alimentaires.

## Menaces

- la réglementation routière n'est pas adaptée à la réalité agricole (dépassements, vitesse de circulation, etc.).

## **Transformation (industrielle et à la ferme)**

### Forces

- la diversité et la qualité des nombreux produits de la MRC assurent un bon potentiel de transformation;
- la demande pour des produits transformés locaux de qualité est en hausse au Québec;
- les différents produits de l'érable possèdent une valeur ajoutée intéressante. La production de confitures et de tartes offre aussi un bon potentiel en regard à la disponibilité de la matière première.

### Faiblesses

- les grandes cultures et les produits laitiers ne se prêtent pas bien à la transformation à la ferme;
- le courant électrique triphasé (550v) n'est pas disponible à un coût abordable sur l'ensemble du territoire;
- une faible proportion des producteurs sondés (17 %) estiment que la présence d'un transformateur industriel dans la région serait un avantage pour leurs entreprises.

### Opportunités

- une cuisine collective constituerait un équipement intéressant pour les productions émergentes;
- une usine de transformation des produits laitiers intéresserait 4 % des producteurs sondés;
- des infrastructures, terrains et locaux industriels sont disponibles à Huntingdon;
- un répertoire des espaces disponibles pourrait être réalisé et publicisé;
- les producteurs sondés indiquent que les produits laitiers et la viande seraient les produits les plus susceptibles d'être transformés ici, suivi par les bleuets, l'orge (la bière) et le soya;
- un abattoir de volailles de classe A serait un service apprécié par une vingtaine de producteurs.

### Menaces

- les municipalités de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois possèdent de nombreux terrains industriels desservis en infrastructures à proximité de l'autoroute 30.

## **Relève, main-d'œuvre et formation**

### Forces

- environ 38 % des producteurs sondés ont une relève identifiée;
- 40 % de la relève possède des parts dans l'entreprise agricole;
- le niveau de formation de la relève est en hausse;
- la relève est jeune (29 ans), multifonctionnelle et polyvalente;
- la relève féminine est très présente dans la région;
- le prix des terres demeure relativement bas, ce qui favorise une occupation dynamique du territoire par la relève;
- 70 % des producteurs sondés n'éprouvent aucun problème à recruter de la main-d'œuvre et 90 % n'ont aucune difficulté à la retenir;
- la main-d'œuvre étrangère est surtout employée dans le secteur des pommes;
- l'offre de formation semble en adéquation avec les besoins des producteurs;
- la formation en ligne intéresse la moitié des producteurs sondés. Ceux-ci ont accès à Internet haute vitesse dans une proportion de 75 %;
- le territoire est desservi par un centre de formation professionnelle (CFP des Moissons) et un cours en mécanique agricole est offert à Saint-Chrysostome;
- la quantité et la diversité des producteurs présents dans la MRC offre un potentiel intéressant d'employeurs et de stages pour les étudiants.

### Faiblesses

- les liens entre les cédants et la relève sont difficiles à établir, surtout hors famille;
- le morcellement des terres est possible, mais difficile. Seulement 17 % des sondés prévoient le faire dans le futur;
- les productions émergentes disposent de moins de soutien (technique et financier);
- il est difficile de trouver de la main-d'œuvre locale qualifiée pour le travail agricole;
- le travail agricole, de manière généralisée, est dévalorisé;
- les conditions associées au travail (saisonnalité, salaires, travail physique, etc.) défavorisent le recrutement;
- les cours de gestion du DEP agricole de Saint-Chrysostome ont été retirés;
- l'horaire des formations offertes n'est pas adapté à la clientèle qui travaille le jour;
- le DEP en mécanique agricole de Saint-Chrysostome devrait également être offert de soir.

### Opportunités

- l'adhésion à la banque de terres favoriserait le transfert non apparenté dans la région;
- 58 % des producteurs sondés seraient intéressés à bénéficier du travail à forfait, 31 % en exécuteraient;
- Internet haute vitesse n'est pas disponible partout sur le territoire;
- les sujets de formation les plus privilégiés par les producteurs sondés sont l'acériculture, la gestion et la sécurité à la ferme.

## Menaces

- la valeur des terres agricoles pourrait augmenter rapidement dans le futur;
- on assiste à l'apparition de spéculateurs fonciers dans la région, le phénomène pourrait s'amplifier;
- la cohabitation avec les citoyens est difficile et pourrait être problématique à l'avenir;
- le transfert familial amène son lot de conflits intergénérationnels et familiaux;
- les changements au niveau des politiques (disparition des CRÉ, des CLD, changements législatifs) créent de l'incertitude chez les producteurs et la relève;
- les programmes de formation sont sous-financés;
- la faible participation aux formations offertes dans la région peut causer des reports ou des annulations;
- la formation agricole est perçue négativement par la jeunesse;
- le travail agricole est aussi mal perçu par la population.

## **4.2 ENJEUX ET PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT**

Lors de sa première rencontre, en janvier 2016, le comité technique a formulé cinq objectifs généraux visés par la démarche du PDZA :

- reconnaître l'importance de l'agriculture comme vecteur de développement économique social et environnemental;
- attirer des entreprises de transformation du secteur agroalimentaire;
- préserver le caractère bucolique de la MRC;
- renverser le déclin démographique;
- se doter d'une vision globale de l'agriculture au sein de la MRC.

Ces objectifs préliminaires ont guidé en partie le choix des thèmes abordés lors des tables de discussion et du sondage.

Lors de ces consultations publiques, les producteurs agricoles, les élus et les intervenants ont pu s'exprimer sur ces thèmes et ainsi les valider. Ces perceptions ont été recueillies par le comité de rédaction et sont présentées sommairement sur le site web de la MRC<sup>62</sup>.

Enfin, une troisième série d'enjeux, élaborés par le comité technique, et servant au deuxième atelier du grand forum du 13 décembre 2016 sont présentés ici. Pour plus de clarté, ces enjeux ont été regroupés selon quatre axes de développement.

---

<sup>62</sup> [www.mrchsl.com/PDZA](http://www.mrchsl.com/PDZA)

## **Axe de développement 1 : Occupation dynamique du territoire**

Enjeux :

1. 94 % du territoire est en zone agricole, 47 % de la zone agricole est cultivé, environ 30 % de la zone agricole sous couvert forestier / Protection et pérennité de la zone agricole;
2. déclin démographique;
3. taxes foncières inéquitables;
4. pérennité des entreprises agricoles (démarrage et attraction, croissance du nombre de producteurs, soutien à l'innovation);
5. occupation des ilots déstructurés et des secteurs agricoles forestiers (Article 59 LPTAA);
6. collaboration entre les producteurs;
7. accès aux terres agricoles;
8. transfert d'entreprises et attraction de la relève;
9. accès à des infrastructures favorisant le développement.

## **Axe de développement 2 : Maximisation de la ressource forestière et valorisation de l'agroforesterie**

Enjeux :

1. 94 % du territoire est en zone agricole, 47 % de la zone agricole est cultivé, environ 30% de la zone agricole sous couvert forestier;
2. potentiel de développement de la ressource forestière et méconnaissance de l'agroforesterie (34 % du territoire est sous couvert forestier);
3. potentiel de développement de la production acéricole.

## **Axe de développement 3 : Communication et valorisation de l'agriculture**

Enjeux :

1. apport économique de l'agriculture dans la région;
2. reconnaissance et valorisation de l'agriculture, de ses producteurs, de ses activités et de son héritage auprès du public et du monde municipal;
3. accès à de la main-d'œuvre qualifiée;
4. méconnaissance du public des pratiques agroenvironnementales mises en place par les producteurs;
5. promotion des services conseils et des programmes de financement pour les entreprises et la relève;
6. cohabitation et partage du réseau routier entre les différents utilisateurs;
7. offre de services, de formations et de documents bilingues;
8. manque de compréhension des règlements municipaux et régionaux.

## **Axe de développement 4 : Offre, mise en marché et valorisation des produits locaux**

Enjeux :

1. promotion de la région, de ses entreprises et de leurs produits;
2. achat local;
3. valorisation et augmentation de la transformation locale de la matière première;
4. accès géographiques aux commerces d'alimentation offrant des fruits et légumes frais/accès aux produits frais (jardins communautaires et commerces).

Ces axes et enjeux ont été remaniés dans la version finale du plan d'action afin de refléter les résultats du grand forum du 13 décembre 2016 et les volontés du comité technique et des élus du Conseil de la MRC.

## CHAPITRE 5 VISION

### 5.1 ÉNONCÉ DE VISION

Construit à partir des différentes activités de consultation publique, l'énoncé de vision du PDZA de la MRC du Haut-Saint-Laurent guidera la MRC dans la mise en œuvre de son PDZA pour les prochaines années. Cet énoncé est le reflet des aspirations et des préoccupations des producteurs agricoles, des élus et des partenaires de la région :

« Rural, diversifié et dynamique, le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent est occupé par des productrices et producteurs agricoles passionnés par le développement durable de leurs activités agricoles. Le cadre réglementaire y est propice au développement des entreprises existantes et la concertation des acteurs y attire la relève agricole et favorise le démarrage de nouvelles entreprises. Ainsi, la MRC du Haut-Saint-Laurent se distingue par une agriculture locale forte et fièrement reconnue par le milieu biculturel pour son apport considérable à l'économie régionale. »

La reconnaissance de l'agriculture par les élus et la population y occupe une place centrale et ce, comme condition favorable au développement des activités agricoles sur le territoire. Ce dynamisme territorial verra à assurer la protection de la zone agricole. Développer la zone agricole, c'est assurer sa pérennité.

Les commentaires et pistes d'action recueillis lors du grand forum du 13 décembre 2016 ont permis de préciser davantage les enjeux prioritaires. Le comité technique a donc procédé à un remaniement des axes d'intervention et des objectifs à privilégier dans le plan d'action :

#### **Axe de développement 1 : Valorisation et communication de l'agriculture**

Objectifs : assurer la mise en œuvre du PDZA;  
reconnaître et valoriser l'agriculture, les producteurs, les activités agricoles et son héritage;  
favoriser la collaboration entre le monde municipal et agricole;  
encourager l'achat local;  
promouvoir la région, ses entreprises et leurs produits.

#### **Axe de développement 2 : Occupation dynamique du territoire**

Objectifs : assurer l'aménagement durable du territoire;  
consolider l'usage résidentiel dans les zones prévues à cet effet;  
favoriser l'accès aux terres agricoles;  
améliorer le partage du réseau routier entre les différents utilisateurs;  
valoriser et développer la ressource forestière.

### **Axe de développement 3 : Développement des entreprises agricoles**

Objectifs :    renforcer la collaboration entre les producteurs;  
                   soutenir les entreprises agricoles;  
                   mettre en place les conditions favorables à la diversification et au  
                   développement des entreprises agroalimentaires.

## **CHAPITRE 6 PLAN D'ACTION**

### **6.1 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION**

La mise en œuvre du plan d'action du PDZA s'échelonne sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021. Le plan d'action est construit autour des axes de développements, objectifs et pistes d'actions validés principalement lors du grand forum du 13 décembre 2016. Un responsable principal est identifié et des partenaires le sont, le cas échéant. La mise en œuvre est schématisée par un ensemble de « X » indiquant les années où l'action se déroulera. Une estimation du budget nécessaire à la réalisation de l'action est également présente. Finalement, des indicateurs de suivi sont proposés.

Afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action du PDZA de la MRC du Haut-Saint-Laurent, un comité de suivi sera mis sur pied. Il sera composé des membres du comité technique et du comité directeur. Le chargé de projet PDZA en sera le secrétaire et convoquera au moins une rencontre annuelle afin de rendre des comptes sur l'avancement des actions et en assurera la coordination.



## 6.2 PLAN D'ACTION

AXE DE DÉVELOPPEMENT 1 : VALORISATION ET COMMUNICATION DE L'AGRICULTURE											
OBJECTIFS	ACTIONS	2017	2018	2019	2020	2021	Responsable	Partenaires	Indicateur	Budget	
Assurer la mise en œuvre du PDZA	1- Dédier des ressources humaines, techniques et financières, à la MRC, afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du PDZA	x	x	x	x	x	MRC (ADT)	MRC (agro)	Employé dédié au PDZA	\$\$	
	2- Assurer le suivi des actions par un comité	x	x	x	x	x	MRC (ADT)	Comité de suivi, MRC (agro)	Nombre de rencontres du comité/an	N/A	
Reconnaître et valoriser l'agriculture, les producteurs, les activités agricoles et son héritage	3- Mettre en valeur le patrimoine agricole de la MRC via des panneaux et affiches		x	x			MRC (ADT)	Municipalités/UPA, MRC (comm et culture)	Nombre de panneaux installés	\$	
	4- Établir le lien entre les écoles et des agriculteurs intéressés à faire connaître l'agriculture aux élèves	x	x	x	x	x	Fédération de l'UPA	MRC (agro) PAJ, CSVT, NFSB	Nombre de visites faites/an	\$	
	5- Encourager la mise en place de jardins dans les écoles et de jardins publics dans les municipalités		x	x			MRC (ADT et agro)	CISSS-MO, Incroyables comestibles, UPA, municipalités, CSVT, NFSB, MAPAQ	Nombre de jardins actifs dans la MRC	\$	
	6- Documenter et publiciser l'apport économique de l'agriculture régionale, par municipalité et pour la MRC	x	x				MRC (ADT)	CLD, municipalités MAPAQ, MRC (comm et agro)	Publication du portrait économique de l'agriculture régionale	\$	
Favoriser la collaboration entre le monde municipal et agricole	7- Expliquer l'impact du taux varié et du transfert fiscal sur les terres agricoles aux élus et à la population (novembre 2017)	x					UPA	MRC, MAMOT	Présentations faites aux élus municipaux	N/A	
	8- Appliquer le taux varié	x	x	x	x	x	Municipalités		Nombre de municipalités qui appliquent le taux varié	N/A	
	9- Analyser et vulgariser les différents modes de facturation et d'intervention pour les travaux d'entretien de cours d'eau		x				MRC (tech. cours d'eau)		Un document synthèse publié	N/A	
	10- Explorer la possibilité d'uniformiser les règlements municipaux d'abattage d'arbres	x					MRC (ADT)	Municipalités	Une rencontre avec les élus municipaux	N/A	
	11- Vulgariser les règlements régionaux ayant un impact sur l'agriculture		x	x			MRC (ADT)		Nombre de règlements vulgarisés	N/A	
	12- Offrir le service de collecte des plastiques agricoles sur l'ensemble du territoire de la MRC	x	x	x	x	x	MRC (GMR)	Municipalités	Nombre de municipalités desservies par la collecte des plastiques agricoles	\$\$	
Encourager l'achat local	13- Adopter une politique d'achat local (produits locaux)		x	x			MRC (agro)	CLD, MFCH, MRC (ADT)	Adoption d'une stratégie régionale	N/A	
	14- Accompagner le marché fermier dans ses projets (notamment campagne d'achat local et étude de marché) et le promouvoir	x	x	x	x	x	MRC (agro)	CISSS-MO	Action en continu	\$	
Promouvoir la région, ses entreprises et leurs produits	15- Adopter un plan de communication (bilingue)	x	x				MRC (agro)	MRC (comm et ADT), UPA, CLD Asso prod	Adoption du plan de communication	N/A	
	16- Mettre en œuvre le plan de communication		x	x	x	x	MRC (agro)	MRC (comm), UPA, CLD Asso prod	Mise en œuvre du plan d'action du plan de communication	\$	
	17- Organiser des événements afin de réunir les entreprises et faire connaître leurs produits à la population		x	x	x		UPA	MRC (agro) MFCH, CLD, CCIBVHSL	Nombre d'événements/an	\$	

AXE DE DÉVELOPPEMENT 2 : OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE										
OBJECTIFS	ACTIONS	2017	2018	2019	2020	2021	Responsable	Partenaire	Indicateur	Budget
Assurer l'aménagement durable de la zone agricole	1- Réviser le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin de mieux développer le territoire agricole	x	x	x	x		MRC (ADT)		SAD révisé 3 <sup>e</sup> génération en vigueur	\$
Consolider l'usage résidentiel dans les zones prévues à cet effet	2- Identifier et faire connaître les lots constructibles à l'intérieur des îlots déstructurés et des secteurs agricoles forestiers		x	x	x		MRC (ADT)	MRC (géo), CLD, municipalités	% des îlots et secteurs identifiés	N/A
Favoriser l'accès aux terres agricoles	3- Identifier, qualifier et faire connaître les friches agricoles sur le territoire		x	x			MRC (ADT)	MRC (géo), MAPAQ, AFM	Nombre d'hectares de friche identifiés	N/A
	4- Adhérer à la banque de terres : Arterre	x	x				MRC (ADT)	RAMO	Adhésion à la banque de terres	\$
Améliorer le partage du réseau routier entre les différents utilisateurs	5- Organiser des événements qui permettent les échanges entre agriculteurs et les clubs de vélo (diffuser les dates d'événement à l'avance). Sensibiliser les producteurs et les groupes de vélo.		x	x	x	x	MRC (ADT)	UPA, clubs vélo, CLD	Nombre d'événement/an	\$
	6- Installer des panneaux routiers agricoles pour sensibiliser les utilisateurs de la route sur les activités saisonnières		x	x			MRC (ADT)	Municipalités, UPA, CCAE	Nombre de panneaux installés	\$\$
	7- Permettre aux producteurs d'installer de la signalisation temporaire lors de travaux aux champs	x	x	x	x	x	Municipalités	UPA, MRC (ADT)	Nombre de municipalités participantes	N/A
Valoriser et développer la ressource forestière	8- Dédier des ressources humaines, techniques et financières à la MRC en foresterie (voir note explicative)		x	x			MRC (ADT)	AFM, COOP UniFrontière, UPA, SPFSQ, FPAQ	Employé affecté à l'agroforesterie	\$\$

AXE DE DÉVELOPPEMENT 3 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES										
OBJECTIFS	ACTIONS	2017	2018	2019	2020	2021	Responsable	Partenaires	Indicateur	Budget
Renforcer la collaboration entre les producteurs	1- Organiser une journée annuelle de réseautage entre les producteurs et les élus		x	x	x	x	UPA	MRC (agro)	Nombre d'événement/an	\$
	2- Collaborer au développement des regroupements de producteurs (CUMA, aide-ménager et service de garde, équipements, bâtiments, fumier, travail à forfait etc.)	x	x	x	x	x	MRC (agro)	CLD	Action en continu	N/A
Soutenir les entreprises agricoles	3- Faire connaître les services conseils et les aides financières	x	x	x	x	x	RAMO	UPA, MAPAQ, MRC, CLD, (SADC, FADQ)	Action en continu	N/A
	4- Faciliter l'accès aux formations adaptées aux besoins des producteurs sur le territoire	x	x	x	x	x	CLD	CRFA, UPA CSVT, NFSB, MRC (agro)	Nombre de formations/an	\$
Mettre en place les conditions favorables à la diversification et au développement des entreprises agroalimentaires	5- Mettre en place un projet de cuisine collective	x	x	x			MRC (agro)	CLD, MAPAQ, municipalités	Projet mis en place	\$\$
	6- Réaliser une étude de faisabilité pour favoriser l'implantation d'usines de transformation agroalimentaire sur le territoire			x	x	x	MRC (agro)	CLD, MAPAQ	Étude réalisée	\$\$
	7- Faire un portrait de situation concernant l'abattage et la découpe (lapin, volaille, chèvre, mouton, etc.)		x	x			MRC (agro)	CLD, MAPAQ	Portrait réalisé	N/A
	8- Réaliser une étude de faisabilité pour favoriser l'implantation d'un abattoir (lapin, volaille)			x	x	x	MRC (agro)	CLD, MAPAQ	Étude réalisée	\$\$
	9- Appuyer les producteurs agricoles en démarrage auprès de la CPTAQ	x	x	x	x	x	MRC (ADT)	UPA	Lettre d'appui envoyée	N/A
	10- Faire des démarches auprès d'Hydro-Québec pour faciliter l'accès au courant triphasé	x	x	x	x	x	UPA	MRC	Résolution adoptée	N/A
	11- Faciliter l'accès à internet haute-vitesse	x	x	x	x	x	MRC		Résolution adoptée	N/A

## **Note explicative**

Le grand forum du 13 décembre 2016 a été l'occasion, pour les participants, de s'exprimer sur différents enjeux associés à la maximisation de la ressource forestière et la valorisation de l'agroforesterie. Les pistes d'action proposées par les participants couvraient plusieurs aspects de l'agroforesterie. Devant une telle diversité, il fut décidé de regrouper ces éléments sous l'action « Dédier des ressources humaines, techniques et financières à la MRC en foresterie ». Ces éléments sont présentés ici, regroupés en 4 volets d'intervention.

## **Volet aménagement**

Accompagner l'aménagement forestier : sensibiliser les élus, les municipalités, les citoyens, faciliter le transfert de connaissances, favoriser les interventions forestières qui protègent la biodiversité, les écosystèmes forestiers exceptionnels et les espèces menacées ou vulnérables.

Collaborer avec les MRC voisines et les partenaires.

Harmoniser les règlements relatifs à l'abattage d'arbre dans la MRC.

## **Volet transformation**

Valoriser la transformation du bois (autre que bois de chauffage).

Encourager les entreprises de transformation du bois à s'approvisionner en bois local (stratégie d'achat local)/ Planter une usine de transformation du bois (sciage, copeaux) dans la région (à très long terme).

Faire un portrait des entreprises de transformation du bois du territoire.

## **Volet transfert de connaissances et sensibilisation**

Assurer le transfert des connaissances.

Organiser une journée de la forêt, porte ouverte style UPA dans des boisés aménagés, ou culture agroforestière avec activités de démonstration.

Faire connaître le potentiel sylvicole et acéricole auprès des propriétaires.

Répertorier les initiatives passées relatives aux PFNL et agroforesterie dans la région et les faire connaître.

Faire connaître la contribution du secteur forestier au développement économique de la région.

## **Volet services conseils et développement**

Stimuler l'entrepreneuriat régional en foresterie (coupe, machinerie, travaux).

Développer un réseau de sentiers en boisé pour donner accès à la forêt à la collectivité.

Mettre en place des projets pilotes relatifs à l'agroforesterie et aux PFNL.

Faire connaître la formation et les services des partenaires (COOP UniFrontières, AFM et Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec, FPAQ, UPA).

## **ANNEXES**



## ANNEXE 1 RÔLES ET MANDATS DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU PDZA

<b>Comité directeur</b>	<b>Rôle</b>	Assurer le déroulement de la réalisation et du financement du projet ainsi que du suivi du plan d'action; Prendre acte de l'état d'avancement des travaux et transmettre les directives sur les tâches à réaliser; Valider les hypothèses de travail, le plan d'action ou tout autre élément lié à la démarche; Coordonner les travaux du projet de manière à soumettre un PDZA au conseil de la MRC; Recommander au conseil de la MRC des initiatives engagées, de l'état d'avancement du projet et des orientations prises par le PDZA; Gérer toute question de nature politique.
	<b>Mandat</b>	Porte-parole de la démarche du PDZA de la valorisation et du développement de l'agriculture; Acteur principal pour l'élaboration de la vision stratégique concertée de l'agriculture sur le territoire du Haut-Saint-Laurent qui fait le lien avec le conseil de la MRC.
<b>Comité technique</b>	<b>Rôle</b>	Enrichir et apporter l'expertise sur le portrait, le diagnostic, la vision et les actions; Mobiliser les producteurs agricoles; Partager leurs expertises techniques, orienter des études, faire des recommandations sur la base d'expériences; Soutenir le comité de rédaction; Assurer un suivi plus serré de la démarche; Soumettre des propositions au comité directeur.
<b>Comité de rédaction</b>	<b>Rôle</b>	Déterminer la stratégie de communication et assurer la rédaction du PDZA; Organiser et préparer les ateliers d'échanges et les différentes consultations; Superviser le déroulement adéquat du processus et du respect de l'échéancier; Soumettre l'information recueillie aux différentes étapes de travail; Organiser les consultations et les tables sectorielles.

## ANNEXE 2 SOMMAIRE DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES PAR MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ	EXIGENCE	ZONE D'APPLICATION
Franklin	Restriction à 35% de coupe d'un peuplement ayant une densité de 65% dans une aire de confinement du cerf de Virginie.	Aire de confinement du cerf de Virginie.
Godmanchester	L'abattage des arbres est interdit le long de la rivière Trout, dans une bande de protection de 15 m.	Dans une bande de protection de 15 m le long de la rivière Trout.
Havelock	Aucune coupe à blanc n'est autorisée à l'intérieur des territoires d'intérêt esthétique (chemin de la Covey Hill et route Stevenson) à moins que l'intention du propriétaire ne soit de récupérer ses terres à des fins agricoles. Les coupes d'assainissement et d'entretien sont autorisées à condition d'obtenir un certificat d'autorisation de la municipalité.	À l'intérieur des territoires d'intérêt esthétique.
Hinchinbrooke	La coupe d'un ou plusieurs arbres ayant plus de 30 cm de diamètre à 1,30 m du sol, est prohibée.	Dans toutes les zones non-agricoles et à l'intérieur d'une bande de protection de 15 m le long des routes d'intérêt esthétique.
	La coupe d'un ou plusieurs arbres ayant plus de 10 cm de diamètre à 1,30 m du sol, requière le remplacement de l'arbre.	Dans la rive.
Ormstown	Le déboisement est autorisé notamment à des fins de mise en valeur agricole.	Boisé de Franklin et d'Ormstown (aire de confinement du cerf de Virginie).
Saint-Anicet	Coupe totale permise à certaines conditions, notamment à des fins de mise en culture du sol, dans des cas de force majeure ou dans le cas d'une plantation d'arbres.	Dans les zones agricoles et les zones rurales.
Très-Saint-Sacrement	Sur une bande de 5 mètres à partir de l'emprise des voies de circulation, un prélèvement maximal de 20% du volume par arbre est autorisé lors de travaux sylvicoles.  Dans le cas des arbres ornementaux bordant ces voies de circulation, aucun prélèvement de la matière ligneuse à l'exception des coupes sanitaires et d'entretien, sauf dans le cas où un arbre peut porter atteinte à la sécurité publique.  Sur une bande de 5 mètres à partir de l'emprise des voies de circulation, tout arbre ayant fait l'objet d'une coupe devra être remplacé, à l'exception de ceux coupés lors de travaux sylvicoles.	À l'intérieur des territoires d'intérêt esthétique.

### ANNEXE 3 NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES

GROUPE OU CATÉGORIE D'ANIMAUX	NOMBRE D'ANIMAUX ÉQUIVALENT À UNE UNITÉ ANIMALE
Vache ou taure, taureau, cheval	1
Veau ou génisse de 225 à 500 kg	2
Veau de moins de 225 kg chacun	5
Porc d'élevage d'un poids de 20 à 100 kg chacun	5
Truies et porcelets non sevrés dans l'année	4
Porcelets d'un poids inférieur à 20 kg chacun	25
Poules pondeuses ou coqs	125
Poulets à griller	250
Poulettes en croissance	250
Dindes de plus de 13 kg chacune	50
Dindes de 8,5 à 10 kg chacune	75
Dindes de 5 à 5,5 kg chacune	100
Visons femelles excluant les mâles et les petits	100
Renards femelles excluant les mâles et les petits	40
Moutons et les agneaux de l'année	4
Chèvres et les chevreaux de l'année	6
Lapins femelles excluant les mâles et les petits	40
Cailles	1 500
Faisans	300

## **ANNEXE 4 RÉSULTATS ATELIER 1 VISION**

### **Thème 1 : Aménagement, occupation et développement du territoire**

1. Territoire occupé par des activités et des producteurs agricoles 32
2. Identité rurale 18
3. Attractif 14
4. Un territoire protégé 9
5. Développer le secteur forestier 8

### **Thème 2 : Activités agricoles**

1. Développement durable (économie – environnement - social) 15
2. Un cadre réglementaire favorable aux entreprises agricoles 15
3. Agriculture diversifiée (combinaison de différentes cultures et productions animales, taille des entreprises) 8
4. Innovation/nouveaux créneaux (ex. asclépiade, transformation des fibres d'alpagas) 8
5. Agriculture biologique 4
6. Activités complémentaires (Agrotourisme, transformation circuits courts) 11
7. Pérennité des entreprises existantes 12
8. Bonnes pratiques agroenvironnementales (haies brise-vent, bandes riveraines, culture intercalaire) 8
9. Bien-être animal 1

### **Thème 3 : Richesses humaines**

1. Un milieu propice pour la relève et le démarrage de nouvelles entreprises 29
2. Concertation des acteurs (producteurs, intervenants, élus) 28
3. Développement des compétences 8
4. Un environnement de travail attractif pour la main-d'œuvre 13

### **Thème 4 : Valorisation et fierté**

1. Reconnaissance de l'agriculture et des producteurs locaux 26
2. Valoriser l'apport économique de l'agriculture 25
3. Règlementations municipales favorables à l'agriculture 17
4. Identité rurale affirmée avec sentiment d'appartenance 5
5. Cohabitation harmonieuse 15